

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mardi 24 septembre 2013 à 19 h.00
Openbare zitting van dinsdag 24 september 2013 te 19 u.00

M. le Président :

Je déclare ouverte la séance publique.
Ik verklaar de openbare zitting geopend.

Transfert du débat concernant un point prévu en séance à huis clos vers la séance publique.

Verplaatsing van het debat over een punt voorzien tijdens de zitting met gesloten deuren naar de openbare zitting.

M. le Président :

L'ordre du jour prévoit le traitement du point 73 en séance à huis clos. Il s'agit d'une erreur. Ce point devra être discuté en séance publique. Il concerne les objectifs des enveloppes de points qui sont accordés aux différentes écoles néerlandophones.

Je vous demande dès lors d'accepter de le traiter en dernier lieu, à la fin de la séance publique.

Etes-vous d'accord ?

Votes - Stemmingen : Unanimité - Eenparigheid
Approuvé - Goedgekeurd

1. Interpellation des habitants sur la non-reconnaissance et le non-soutien du projet éducatif de l'asbl *Repère* située dans le quartier Maritime.

Interpellatie van de inwoners over het niet-erkennen en het niet-steunen van het educatief project van de v.z.w. *Repère*, die gevestigd is in de wijk Maritiem.

M. le Président :

Madame, je vous prie de vous installer face au micro mis à votre disposition.

Vous allez développer, aux noms des citoyens concernés, l'interpellation qu'ils introduisent au sujet d'une ASBL située dans le quartier Maritime.

Je vous donne la parole.

Mme Raiss, Représentante des habitants :

Mesdames et Messieurs du Conseil communal, bonsoir,

Ce jour, nous, habitants du quartier Maritime de Molenbeek-Saint-Jean ici présents, utilisons notre droit d'interpellation pour attirer votre attention et vous questionner sur le sort de l'ASBL « Repères », établie dans le secteur Maritime.

Cette association molenbeekoise est en péril. Elle est asphyxiée financièrement suite au non-soutien des divers acteurs communaux au remarquable travail qu'elle accomplit pourtant depuis plusieurs années.

L'Association « Repères » est enracinée depuis plusieurs années dans le quartier Maritime, un quartier qui a attiré tous les projecteurs sur lui par ses réalités liées à la violence, à la délinquance, à la criminalité, mais aussi, depuis peu, par un nouveau courant de radicalisation qui, à divers niveaux, s'en prend à des jeunes fragilisés.

Or, on constate que les divers dispositifs existants - Centre Communautaire Maritime, etc.- mis en place pour résoudre les problèmes récurrents rencontrés par nos jeunes en perdition ne répondent pas à leurs besoins.

En effet, les activités et les lieux créatifs à caractère divertissant pour les enfants de 6 à 12 ans sont fortement développés dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Ne le nions pas, il existe aussi des activités pour les adolescents et les jeunes mais celles-ci sont cantonnées surtout dans le domaine du sport et des loisirs.

D'autres structures et projets existent mais ceux-ci semblent moins attirer les jeunes. J'en cite pour exemple -comme un fait divers que je trouve assez accablant- la nomination récente d'un animateur dans le quartier Maritime, décidée suite aux émeutes de 2009. Le travail de cet animateur consiste en fait le plus souvent à donner aux jeunes des cours de Djembé et de Kapra... Si c'est cela qu'on compte faire pour résoudre les problèmes qui se présentent dans le quartier Maritime, permettez-nous de vous faire part de notre étonnement, de celui des responsables de l'ASBL « Repères » ainsi que de celui de tous les jeunes présents ici ce soir.

Le projet proposé par l'ASBL « Repères » répond, quant à lui, aux besoins criants de cette dernière catégorie de citoyens. Il s'adresse aux adolescents, aux jeunes de 12 à 18 ans et plus. Ceux-ci habitent essentiellement dans le quartier Maritime mais proviennent aussi d'autres quartiers de Molenbeek-Saint-Jean et d'autres Communes de la Région bruxelloise.

De près ou de loin, ces jeunes se reconnaissent tous dans le projet de l'ASBL « Repères ». Nous n'allons pas, maintenant, développer exactement ce qu'il contient car nous pensons que plusieurs personnes qui sont présentes ce soir dans la salle, savent parfaitement en quoi il consiste... Ce qu'il convient plutôt de souligner, c'est que nous sommes à bout de ressources et que l'ASBL est au bord du dépôt de bilan.

Mesdames et Messieurs, si nous, habitants du quartier Maritime, faisons aujourd'hui appel à vous, c'est d'une part, pour tenter de comprendre votre silence ainsi que votre désengagement politique, bien que l'Echevine actuellement en charge de la Jeunesse nous ait confirmé aujourd'hui lors d'une rencontre que nous avons eue avec elle en son Cabinet, qu'elle avait la volonté de nous aider de manière concrète et efficace. Nous voulons ajouter aussi que nous ne pouvons blâmer l'Echevine actuellement en place, vu qu'elle hérite d'un fardeau vieux de plus de six ans, puisqu'aucune politique efficace concernant la jeunesse n'a jamais été mise en place dans le quartier Maritime.

Madame la Bourgmestre, Madame l'Echevine de la Jeunesse,

Nous voudrions savoir, aujourd'hui, si nous pouvons solliciter votre écoute et votre engagement pour nous épauler dans la recherche d'une solution concrète aux graves problèmes auxquels est confrontée l'ASBL « Repères », que ce soit sous l'angle de

subsidés publics, de soutiens financiers, de conseils pour une stabilisation institutionnelle et matérielle de la situation de l'association.

Merci pour votre écoute.

Applaudissements - Applaus

M. le Président :

S'il vous plaît, arrêtez les applaudissements... La salle n'a pas à manifester.

Merci.

Comme le prévoit le Règlement d'Ordre Intérieur, les chefs de groupes ont la possibilité d'argumenter sur le sujet, chacun pendant une durée maximale de 3 minutes.

Mesdames et Messieurs, si vous souhaitez faire usage de votre droit de parole, je vous prie de le signaler dès à présent.

M. Ikazban :

Monsieur Rekik s'exprimera au nom du groupe PS.

M. le Président :

D'accord.

Nous écouterons par ailleurs Monsieur Van Damme, Madame Tamditi, Monsieur Lakhloufi.

La parole est à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs,

Je tiens, avant toute chose, à saluer cette interpellation citoyenne qui est le fruit d'une mobilisation face à une situation qui nécessite la plus haute attention. Je dis bien *la plus haute attention*.

De nombreux jeunes ont eu la chance de bénéficier de l'expérience de l'ASBL « Repères ». Les activités et les outils offerts par cette association contribuent grandement à l'émancipation de nombreux jeunes se trouvant désœuvrés et en détresse.

De par son action, « Repères » a pu désamorcer des situations qui auraient pu être fatales pour certains de ces jeunes en grande difficulté. Rappelez-vous de certains événements marquants qui ont eu lieu au sein de la Commune. Vous le savez, lorsqu'ils sont désemparés, certains jeunes peuvent se diriger vers de tristes voies, avec des conséquences pouvant être très graves au vu de leur effet négatif... Des conséquences graves pour les familles, des conséquences graves pour l'entourage immédiat de ces jeunes, des conséquences graves pour le quartier et des conséquences graves pour Molenbeek-Saint-Jean et les autorités communales.

Aujourd'hui encore, beaucoup d'habitants, jeunes et moins jeunes, ont témoigné de l'action positive et extrêmement précieuse de l'ASBL « Repères » lors des périodes de troubles qui se sont présentées dans le quartier Maritime.

Madame la Bourgmestre, je demande votre particulière attention : nous croisons tous, un peu partout, ces jeunes qui sont passés par l'ASBL « Repères » et qui réussissent. Ces jeunes ont bénéficié de tous les outils d'expression et d'accompagnement de cette association dont le travail est basé sur une expertise approfondie du terrain et sur une proximité avec les habitants.

Beaucoup ne se rendent pas compte aujourd'hui de l'importance de l'action sociale préventive mais surtout curative de cette association.

Vous le savez, chaque soutien est précieux et vital pour qu'une pareille structure puisse fonctionner de manière optimale et en toute sérénité. C'est pourquoi j'en profite pour saluer l'action et le soutien de mon chef de groupe, Jamal Ikazban, qui, dans le passé, lorsqu'il était Echevin, est intervenu personnellement pour qu'un local soit mis à la disposition de l'association et ceci, comme vous en souvenez, alors qu'il n'était pourtant pas en charge de la Jeunesse.

Oui, souriez, Monsieur El Khannouss...

M. L'Echevin El Khannouss :

Non, je ne souris pas ! C'est un scandale ! Je demande que l'on...

M. Le Président :

S'il vous plaît, Monsieur El Khannouss... Laissez terminer Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Aujourd'hui, notre Echevine de la Jeunesse, Sarah Turine, en qui j'ai confiance...

Mme l'Echevine Turine :

Merci !....

M. Rekik :

...Madame Sarah Turine exprime donc sa volonté de se démarquer de l'immobilisme de mise dans le passé, avec une réelle politique proactive de la jeunesse.

Je souhaite donc que l'ASBL « Repères » puisse bénéficier de toute votre attention, avec un appui fort de Madame la Bourgmestre et de l'ensemble des membres du Collège.

Ensemble, de manière constructive, vous pouvez œuvrer pour offrir à cette association un soutien plus fort et durable. Je dis bien *durable*, car il ne s'agit pas de se limiter à un subside ponctuel et symbolique pour se donner bonne conscience. « Repères » mérite un soutien structurel continu, ne fût-ce que pour assurer la location des locaux et le bon fonctionnement de la structure.

Pour terminer, à l'écoute de cette interpellation, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, si vous pourriez, ce soir, vous engager à vous

pencher sérieusement sur ce dossier et à étudier les marges de manœuvres possibles pour soutenir de façon concrète et efficace l'ASBL « Repères ».

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Rekik.

Het woord is aan de Heer van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter

Ik denk dat wij allemaal in de Gemeenteraad de opmerkingen en de woorden van Mevrouw Raiss moeten ondersteunen, Mevrouw Raiss die zich uitsprak namens de jeugd van heel de Maritiemwijk.

Ik denk dat wij allen die verontwaardiging delen. Alleen is het zo dat onze College vandaag iets eraan kan doen.

Vandaag is het ook zo dat de afgelopen zes jaar, het jeugdbeleid in onze Gemeente te wensen overliet en dat er eigenlijk heel veel leemtes zijn, vooral voor die groepen jongeren van 14 tot 18 jarigen die op dit moment -elders in de Gemeente maar vooral in de Maritiemwijk omdat er daar veel jongeren zijn-, geen plaats vinden, geen mogelijkheden krijgen om zich eigenlijk te kunnen ontplooien en vandaar, sociale vaardigheden te leren. Dit zou nochtans hen kunnen helpen in de toekomst in een ontwikkeling en in een toegang tot de arbeidsmarkt en daardoor eigenlijk ook in een sociaal leef.

Ik denk dus dat de opmerkingen van Mevrouw Raiss over die jongeren heel terecht zijn.

Je voudrais relever à présent un seul point qui n'a pas été souligné ce soir mais qui cependant m'inquiète.

A la fin de la législature précédente, une importante décision structurelle avait été prise pour le quartier Maritime. Il s'agissait d'y créer une véritable Maison des Jeunes. Ce projet était inscrit dans le Contrat de quartier « *Autour de Léopold II* » et ne se substituait en rien à l'ASBL « Repères ». Bien au contraire, les deux structures devaient être tout à fait complémentaires. Il va de soi qu'il faut soutenir des initiatives citoyennes telles que « Repères » mais je crois qu'il faut, parallèlement, continuer aussi de bâtir le projet tel qu'il a été proposé par la majorité précédente -et surtout par le Bourgmestre précédent-, de construire cette Maison des Jeunes dans le cadre du Contrat de quartier « *Autour de Léopold II* ».

Voilà pourquoi je souhaite recevoir, de la part de l'Echevine et du Collège dans son ensemble, la confirmation que ce projet de Maison des Jeunes va se faire et si oui, s'il est en bonne voie. Dès ce moment, peut-on nous communiquer un timing concernant sa réalisation ?

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Van Damme.

La parole est à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je connais très bien l'ASBL « Repères ». Je connais très bien Karim et je connais très bien ce dossier qui est en souffrance depuis de longues années.

Je ne vais pas philosopher sur les actions qui devraient être menées en matière de politique de la jeunesse dans le quartier Maritime qui est un quartier sensible. Cependant, il faudrait plus d'offre et il faudrait surtout diversifier cette offre.

J'estime qu'il est possible, à mon sens, de trouver des locaux et de les mettre à disposition de l'ASBL...

M. Van Damme :

Oui mais surtout, comme je l'ai dit...

M. Lakhloufi :

...Laissez-moi faire ma proposition ! C'est la mienne, elle ne concerne que moi, elle n'implique que moi.

M. Le Président :

Monsieur Van Damme, on ne vous a pas interrompu lors de votre prise de parole. Laissez s'exprimer Monsieur Lakhloufi, s'il vous plaît !

M. Lakhloufi :

Oui et surtout, Monsieur Van Damme, sortons un peu de la « *politique politicienne* » !...

Je fais donc une proposition concrète. Je pense que, sur le quartier Maritime en tout cas, il y a un tissu associatif qui est assez conséquent et qu'il est possible, certainement dans un premier temps, de trouver des locaux à mettre à disposition de l'ASBL pour qu'elle puisse redémarrer ses activités. J'ai bien dit « dans un premier temps ».

Il s'agit de locaux qui ne doivent pas être mis en location mais bien prêtés à l'association. Pour cela, il me semble qu'il existe des pistes qui peuvent être creusées. Il me semble qu'il serait plus sage, dans un premier temps, d'examiner ces pistes afin que l'ASBL « Repères » puisse reprendre ses activités le plus vite possible.

Voilà l'objectif de mon intervention. Ce que je propose est du concret. Si le but poursuivi est de permettre à l'ASBL de reprendre ses activités, je crois qu'il y a moyen de le faire, en tout cas dans un premier temps. Par après, on pourra introduire les demandes en bonne et due forme et faire les démarches voulues pour que l'association puisse obtenir des subsides et soit enfin pérennisée.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Je ne veux pas dramatiser mais je me sens néanmoins fort interpellé par ce problème. J'ai en effet eu l'occasion, moi-aussi, d'avoir une conversation avec Karim sur la question.

Je pense que la Commune ne saisit pas exactement la demande des personnes qui sont présentes ici ce soir. J'estime plutôt, comme la personne qui est intervenue avant moi, que ces gens ne demandent qu'à être reconnus pour le travail qu'ils réalisent et qui mérite d'être valorisé autant que celui fourni par d'autres organisations actives sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean.

Cela dit, les responsables de l'ASBL ne demandent pas un local. Ils en ont un. Ce qu'ils demandent, c'est d'avoir des moyens en tant qu'organisation autonome, de pouvoir fonctionner et d'être valorisés par notre Commune pour le travail qu'ils produisent, un travail qui mérite d'être estimé et respecté.

Je pense que, dans le passé, il n'a pas été répondu à cette demande et ceci pour plusieurs raisons. Je constate à présent que l'on comprend qu'il y a une demande mais la demande de fonctionner de façon autonome -c'est-à-dire une initiative qui part de personnes qui décident de se grouper de façon organisée- était difficilement gérable et compréhensible, même dans un contexte où tout projet destiné à aider la jeunesse était analysé et jugé selon les capacités de l'utiliser auparavant à des fins politiques.

Evidemment, pendant un certain temps, on a essayé de lancer une perche à l'association. Mais quand il s'est avéré que les gens n'acceptaient pas d'être « récupérés » et insistaient, au contraire, sur leur volonté de demeurer indépendants par rapport au(x) pouvoir(s) subsidiant(s), les liens ont évidemment été rompus et tout projet de collaboration a été stoppé. Finalement, je crois qu'on a même voulu régler certains comptes en allant constamment « chercher la petite bête » là où elle n'était pas.

Globalement, cette association relève d'un problème qui, à mon avis, est crucial pour les années à venir : nous devons veiller à appliquer une politique de la jeunesse qui ne s'appuie pas uniquement sur des associations qui existent déjà. Des associations doivent pouvoir développer des initiatives qui, au début, soient formelles mais pas forcément institutionnalisées dans une ASBL.

Ces initiatives doivent être appelées à se développer et parmi celles-ci, la Commune peut rechercher celles qui valent la peine d'être retenues. Les responsables communaux doivent choisir les projets qu'ils veulent soutenir et ne peuvent évidemment demeurer, en aucun cas, indifférents à la réussite ou non de l'ASBL. Ils ne peuvent pas simplement se contenter de regarder les choses se faire et se dire, dès le moment où ils constatent qu'une association réussit un projet par ses propres moyens, qu'il vaut peut-être la peine de lui apporter une aide. Ce n'est pas cela du tout qu'il faut faire. Il convient de juger les initiatives d'une ASBL sur leurs valeurs intrinsèques. Dès qu'on trouve que c'est un projet important, il faut s'empresser de le soutenir.

Il y a par ailleurs un problème important, c'est que l'on constate que beaucoup de responsables d'associations ne connaissent pas très bien les voies à suivre pour obtenir un subside. Ils savent mal comment effectuer les démarches ou comment introduire un dossier. Dès ce moment-là, la Commune a, selon moi, le devoir d'ouvrir une antenne ou de disposer d'un service de la Jeunesse qui soit vraiment au service des jeunes... Bref, de présenter un projet communal qui ait pour ambition de soutenir les initiatives que les jeunes -ou les personnes qui s'en occupent- cherchent à concrétiser.

Je pense que les gens attendent actuellement une reconnaissance et, plus concrètement, qu'on les aide à trouver des subsides pour, en tant qu'ASBL, avoir le fric pour se payer un local convenable et pour engager des gens chargés d'encadrer les jeunes.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je reviens à la problématique de certains jeunes de la tranche d'âge allant, d'une manière générale, de 12 à 25 ans et qui, dans le quartier Maritime, sont parfois victimes d'un repli identitaire.

Il faut naturellement remédier à ce problème et c'est bien pour cela que la diversification de l'offre associative est primordiale. Il est en effet indispensable qu'il y ait un renforcement de l'offre publique mais aussi de l'offre indépendante.

En cela, l'approche que met en place l'ASBL « Repères » apporte une véritable plus-value. Il convient donc de la soutenir. Je pense que la Note de Politique Générale le prévoit et c'est pourquoi nous attendons avec intérêt la réponse que va nous donner le Collège sur la manière de répondre le plus efficacement aux besoins préoccupants de cette ASBL.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Madame Tamditi.

La parole est à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwijck :

Je connais, moi-aussi, Karim. J'ai eu l'occasion de voir une vidéo qu'il a réalisée et c'est peut-être un peu bizarre de dire cela, mais j'ai eu les larmes aux yeux quand j'ai entendu ces jeunes parler. Je trouve dès lors que « Repères » est véritablement une ASBL qui mérite d'être mise en évidence.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Van Leeckwyck.

La parole est à Madame l'Echevine Sarah Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier pour cette interpellation. Les interpellations citoyennes constituent en effet un outil très important, non seulement pour que le Collège rende des comptes à la population mais également pour qu'il maintienne un dialogue avec les citoyens et prenne en compte les moments où ceux-ci souhaitent tirer la sonnette d'alarme sur tel ou tel problème.

Avant de répondre sur le fond et sur la question de l'ASBL « Repères » en tant que tels, je voudrais essayer de rétablir quelque peu la vérité par rapport à certains éléments sur la situation du quartier Maritime qui sont évoqués dans le courrier que nous avons reçu et qui sont également repris dans l'interpellation de Madame Raiss.

Il est clair que la situation de mise dans ce quartier est une situation sensible. C'est un quartier qui est densément peuplé. Il est peuplé d'un nombre très important de personnes jeunes qui ont besoin d'un accompagnement. Vous avez en effet pointé du doigt certaines questions, comme celle de la radicalisation religieuse, les problèmes de la délinquance, etc.

Bref, d'une manière plus large, vous avez insisté sur le fait que nous sommes en présence d'une jeunesse qui est en souffrance et qui a besoin d'un soutien. Là-dessus, je vous rejoins tout à fait.

Ceci étant, je vous trouve particulièrement sévère sur l'offre qui est déjà en place. Il s'agit d'un quartier où l'on dénombre beaucoup d'associations. Il y a deux Maisons de quartier, il y a une AMO, il y a plusieurs associations indépendantes -dont « Repères »-, mais il y en a d'autres. Il y a le Centre Communautaire Maritime, il y a une équipe d'éducateurs socio-sportifs, il y a des éducateurs de rue. Il y a aussi le projet Saint Remi qui est en cours d'élaboration et comme Monsieur Van Damme y a fait allusion, il y a aussi, dans le cadre du contrat de quartier « *Autour de Léopold II* », le projet d'une Maison des Jeunes, d'une Maison des Associations.

Il est bien évident que ce n'est pas parce que tous ces outils existent qu'il ne faut pas, de temps en temps, les remettre en question et se questionner sur les pratiques. Là, je vous rejoins sur le fait que, dans le passé, il y a eu plusieurs approches qui méritent d'être réévaluées, d'abord en ce qui concerne les rapports entretenus entre la Commune et les associations et, plus que le problème d'une politique de la jeunesse absente ou présente par le passé, c'est davantage le problème de confiance qu'il y avait de la part de la Commune à l'égard des associations qui ne dépendaient pas d'elle qui se pose aujourd'hui.

J'avais moi-même, à l'époque, interpellé le Collège précédent sur la situation de « Repères ». La réponse du Bourgmestre, Monsieur Moureaux, avait été de dire qu'on ne subsidiait pas les associations qui ne dépendaient pas de la Commune...

M. Ikazban :

Allons bon !...

Mme l'Echevine Turine :

J'ai ici le texte reprenant ce qui a été dit au cours de cette séance !... Je viens de le relire pour me le remémorer...

Bref, c'est là quelque chose qui ne va pas et comme l'a dit Madame Tamditi, il est important d'avoir une offre diversifiée parce que les approches doivent être distinctes, les jeunes ayant tous des personnalités différentes et devant faire face à des problématiques différentes.

Vous avez également visé un animateur qui a été engagé dans le cadre des contrats de quartier et je trouve que vous réduisez fortement son action en le qualifiant, en quelque sorte, de « professeur de tam-tam »... Cet animateur est quelqu'un qui a travaillé pendant très longtemps dans les favelas et qui, à travers une approche artistique, à travers un travail qu'il effectue avec les plus jeunes, arrive également à toucher les grands frères et réussit même à emmener des jeunes en dehors du quartier. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais il me paraît important de donner ma vision de ce que fait cet homme, parce que c'est incontestablement quelque chose de très intéressant.

Par contre, même si ce qu'il fait est intéressant, il n'y a pas à mettre en concurrence les différentes approches. Celles-ci doivent demeurer complémentaires. Ce n'est pas parce que cet homme fait quelque chose d'attrayant que les autres activités de « Repères » n'ont pas leur place. « Repères » a évidemment toute sa place dans le quartier. Je ne cache pas que j'ai été un peu soufflée en recevant le texte de l'interpellation et en lisant la phrase disant que l'on se heurtait à une fin de non-recevoir par rapport à la demande de subsides introduite par l'ASBL. J'ai cru tomber de ma chaise en découvrant cela car non seulement, comme beaucoup l'ont dit, qui ne connaît pas Karim à Molenbeek-Saint-Jean si on est un peu attentif à la vie associative ? C'est évidemment quelqu'un qu'on connaît particulièrement bien, tout comme d'ailleurs l'ASBL « Repères ».

Moi-même, j'ai d'ailleurs assisté à plusieurs activités organisées par l'association et avec ma casquette d'Echevine -vous voyez que j'y reviens- j'ai eu l'occasion de rencontrer à maintes reprises des représentants de l'association, non seulement en me rendant dans leurs bureaux mais également en les accueillant en mon Cabinet pour discuter avec eux de la situation. Je les ai rencontrés en premier lieu pour qu'ils me présentent leurs nouveaux projets puisqu'après une période de break, ils ont modifié leur approche et certains de leurs programmes. Il ya eu ensuite une rencontre avec la Chef de Cabinet de la Bourgmestre et le nouveau Président de l'Association « Repères », rencontre au cours de laquelle on a réexpliqué tous les moyens existants au sein de la Commune pour soutenir l'ASBL. Il s'agit notamment de moyens financiers parce que la Commune subsidie bel et bien des associations, contrairement à ce que disait jadis l'ancien Bourgmestre, Monsieur Philippe Moureaux.

La Commune dispose donc de moyens financiers pour soutenir des associations mais également de moyens logistiques tels que la mise à disposition de locaux, la mise en réseau d'associations, etc. Enfin, la Commune sert également de soutien de référence aux associations -notamment via des envois de courriers- pour les aider à trouver des subsides à d'autres niveaux de pouvoir.

Les mois ont passé et on n'a pas reçu de demande formelle de subsides. Sachant toutefois que l'association est en grande difficulté par les contacts que nous maintenons malgré tout avec elle de façon plus informelle, on a revu les responsables de « Repères » à la mi-juillet -ou vers la fin du mois de juillet, je ne me souviens plus de la date exacte- pour refaire avec eux le point sur les différents moyens de soutien que la Commune

pouvait leur apporter. Sachant qu'il y avait une difficulté financière importante à ce moment-là, on leur a même proposé de mettre un local à leur disposition, le temps pour eux de se refaire une santé financière. C'est donc quelque chose que l'on pouvait mettre en place. Mais là, ils nous ont expliqué -et je comprends tout à fait leur approche- que leur local actuel était en partie leur identité et qu'ils tenaient à continuer à travailler au sein de celui-ci. Les responsables de l'ASBL ne sont donc pas demandeurs de ce côté-là. Ils ne souhaitent pas avoir un autre local mis à leur disposition par la Commune et c'est un point de vue tout à fait respectable, au vu du projet qu'ils portent.

On a dès lors repassé une nouvelle fois en revue les différents moyens de subsides possibles. Au niveau du service communal de la Jeunesse, il y a deux opportunités : il existe des subsides aux projets et il y a des subsides fonctionnels qui peuvent être attribués annuellement. Je le leur ai dit, il ne nous manque plus que la demande officielle. En effet, pour que l'on ne tombe pas dans l'arbitraire, pour que l'on préserve une transparence dans l'attribution d'un subside, il nous faut un dossier. Personnellement, je ne peux pas, simplement par une rencontre dans mon bureau, décider d'attribuer ce subside. Je l'ai donc bien expliqué aux responsables : tant qu'ils ne me transmettent pas un dossier administratif, sans cette démarche formelle, je ne leur répondre qu'une chose, c'est que la Commune est évidemment prête à les soutenir... Mais je répète qu'il nous faut ce dossier administratif. Sachant qu'ils avaient éventuellement quelques difficultés à remplir ce dossier, on leur a même dit qu'on était à leur disposition pour les aider à remplir celui-ci.

Cela me fait d'ailleurs penser qu'il y a d'autres associations pour lesquelles le fait de remplir des dossiers administratifs pour trouver des subsides, tant au niveau communal qu'à d'autres niveaux de pouvoir, est parfois difficile. C'est surtout le cas pour des associations émergentes. Or, vous savez que depuis le mois de janvier, nous avons lancé les *Etats Généraux de la Jeunesse* au sein desquels nous consultons les associations et dans ce cadre-là, plusieurs associations sont venues en nous faisant part des difficultés qu'elles rencontraient pour remplir ces demandes de subsides. Dans les pistes que nous proposerons à la fin de ces Etats Généraux, une d'entre elles sera de se demander comment la Commune, à côté des moyens financiers ou des moyens logistiques, peut apporter un soutien, une aide administrative, pour les associations émergentes qui ne bénéficient pas encore de subsides de la part des autorités supérieures, à savoir la Région ou la Communauté Française.

M. Le Président :

Je peux vous demander de raccourcir un peu, Madame l'Echevine ?

Mme l'Echevine Turine :

Bien, d'accord... Je voudrais toutefois encore répondre à deux points.

Il s'agit en premier lieu de la question de Monsieur Van Damme concernant la Maison des Jeunes prévue dans le cadre du contrat de quartier.

Il y avait plusieurs acteurs pressentis pour élaborer ce projet, mais il est apparu qu'il y avait des différences de visions sur ce que devait être ce lieu, dont le fonctionnement est prévu boulevard Léopold II. Il a donc été décidé de remettre les différents acteurs autour de la table, non pas pour remettre en cause le projet qui devrait de toute manière aboutir, mais pour tenter de rétablir une certaine cohérence dans les visées de chacun. Ce travail commencera ce prochain vendredi.

Au niveau de l'agenda, cela regarde plutôt les responsables du service des Projets subsidiés. Si vous le souhaitez, je peux me renseigner auprès d'eux et vous transmettre

leur réponse à ce sujet. Mais comme cette question ne faisait pas partie de l'interpellation, je ne possède pas ces informations pour l'instant.

Voilà. Je pense avoir répondu à toutes les questions.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Madame Turine.

Madame Raiss, souhaitez-vous apporter un commentaire ?

Mme Raiss, Représentante des habitants :

Oui, tout à fait.

Premièrement, je voudrais apporter des précisions à quelques-uns des points.

On ne parle pas d'une personne en tant que telle -Karim Amezian-, on parle d'une ASBL. On parle de l'Association « Repères » qui est une équipe. Une équipe formée de jeunes du quartier, de mamans, de papas... On ne parle donc pas d'une personne. Il faut dépersonnaliser l'ASBL. Il faut arrêter de parler d'un seul acteur, Karim Amezian. « Repères » est une équipe qui est à l'agonie. Les moments d'absence de cette équipe étaient plutôt des moments d'agonie. Vous pouvez peut-être qualifier cela d'*absences* au niveau administratif, mais quand on est endetté et que des factures continuent de vous tomber sur la tête, excusez-moi, je me permets de justifier ce genre d'absences-là.

Deuxièmement, on nous parle de locaux, mais il faudrait d'abord nous écouter et savoir qu'on n'a pas besoin de locaux ! Un local, nous en avons un. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une reconnaissance, ce sont des moyens financiers pour être égaux vis-à-vis des autres associations du quartier Maritime. Dire que le quartier Maritime dispose d'ASBL et de structures compétentes, c'est faux ! Venez sur le terrain, venez voir... Est-ce qu'il y a des audits sur le quartier Maritime ? Non ! On engage des sociologues pour faire des études et j'ai été particulièrement interpellée à la lecture d'une analyse sociologique très révélatrice qui a été réalisée dans le cadre du Contrat de quartier « *Autour de Léopold II* »... Et quand je vois ce qu'on en fait, permettez-moi de douter de la compétence du pouvoir en place dans la Commune... C'est tout simplement aberrant !

Troisièmement, je voudrais aussi demander que le Collège s'engage aujourd'hui officiellement, en cette belle soirée du 24 septembre 2013, de soutenir financièrement l'ASBL « Repères » et de soulager les maux dont elle souffre. Je veux un engagement concret, je ne veux plus de répétitions de phrases sans engagement.

Je veux aussi dire que des dossiers ont bel et bien été introduits. Malheureusement, l'équipe qui était en place ne détenait ni les codes, ni les normes nécessaires à l'introduction de tels dossiers. Elle ne savait même pas comment une instance publique fonctionne au niveau de l'octroi de subsides. C'est donc bien beau de dire aujourd'hui que vous allez créer une instance qui va aider les associations dans ce genre de démarches. S'il aura fallu arriver à notre agonie pour que vous preniez cette décision, nous en sommes fiers aujourd'hui ! Mourir en tant que martyrs, pourquoi pas ?

Je voudrais surtout recevoir aujourd'hui une réponse concrète pour qu'on puisse avancer dans l'honneur. Il faut aussi souligner que Karim Amezian dont on a tant parlé, a

dû donner de sa personne, a dû se sacrifier. Ce sont ses fonds propres qu'il a investi dans cette ASBL qui lui coûte, chaque mois, 1.100 euros de sa poche ! Mesdames et Messieurs, il a dû faire appel aux gens du quartier pour survivre ! Est-ce que quelqu'un dans cette salle l'a déjà fait ?

M. Le Président :

Merci, Madame Raiss.

Je redonne la parole à Madame Turine pour répondre à vos remarques et à vos demandes.

Mme l'Echevine Turine :

Excusez-moi, Madame, je trouve que vous sortez un petit peu de votre rôle, mais soit...

Je l'ai dit et redit, l'ASBL « Repères » a évidemment toute sa place dans le quartier Maritime et nous avons...

Mme Raiss, Représentante des habitants :

Ce n'est pas...

Mme l'Echevine Turine :

Ecoutez la réponse, s'il vous plaît, Mademoiselle Raiss ! Parce que si vous voulez juste vous entendre parler...

Mme Raiss, Représentante des habitants :

Eh bien, je vous écoute !

Mme l'Echevine Turine :

Je disais donc que l'ASBL « Repères » a toute sa place dans le quartier Maritime. Je l'ai dit, je le redis et je pense que les membres de l'équipe dont vous parlez -parce qu'il y a en effet toute une équipe- le savent parce que je les ai rencontrés à plusieurs reprises, je me suis rendue à plusieurs de leurs activités où je ne vous ai d'ailleurs pas vue...

Mme Raiss, Représentante des habitants :

Elle s'est agrandie...

M. Le Président :

S'il vous plaît, Madame !

Mme l'Echevine Turine :

Eh bien, tant mieux ! Mais je voulais dire que la Commune reconnaît la nécessité et l'utilité d'une ASBL comme « Repères » dans le quartier Maritime. J'ai explicité les différents moyens de soutien que pouvait apporter la Commune à une ASBL... mais à

partir du moment où -j'en suis désolée- elle sera en possession d'un dossier administratif ! C'est indispensable. Si on ne veut pas se diriger vers des politiques arbitraires, des politiques de clientélisme et que l'on tient à rester dans une politique de transparence, un service communal ne peut pas attribuer un soutien financier ou logistique tant qu'il n'est pas en possession de ce dossier administratif.

Quant aux codes dont vous avez parlé, je vous ai dit à plusieurs reprises qu'on pouvait vous aider à remplir ce dossier... Donc, ne faites pas comme si tout cela n'avait pas été proposé.

M. Le Président :

Voilà.

Merci, Madame Turine.

Merci, Madame Raiss pour votre interpellation.

L'incident est clos.

Applaudissements - Applaus

M. Le Président :

S'il vous plaît ! On ne manifeste pas dans la salle...

Merci.

Avant de passer à la suite, je voudrais vous donner une petite information. Au nom du Secrétariat communal, j'ai le plaisir de vous annoncer que la totalité des comptes-rendus des conseils communaux qui se sont tenus depuis le début de l'année, en ce compris celui du mois d'août, sont aujourd'hui transcrits. Ils seront publiés incessamment sous peu sur le site et vous seront également transmis par e-mail. Ils se trouvent également sur le BO.

M. Le Secrétaire communal :

Ils sont à la relecture...

M. Le Président :

Ils sont en effet pour l'instant à la relecture et je tiens à remercier les membres du Secrétariat communal pour le travail qu'ils ont effectué. On a eu de très longues réunions du Conseil. Il a fallu également traduire. Je tiens aussi à vous remercier vous, Conseillers communaux, pour votre patience dans l'attente de la publication de ces comptes-rendus intégraux.

M. Ikazban :

On vous remercie également, vous, pour votre travail...

M. Le Président :

C'est gentil ! Merci, Monsieur Ikazban.

Questions d'actualité de Monsieur Nader Rekik, Conseiller communal, concernant l'organisation du *dimanche sans voiture* le 22 septembre 2013 à Molenbeek-Saint-Jean.

Actualiteitsvraag van de Heer Nader Rekik, Gemeenteraadslid, betreffende de organisatie van de *autoloze zondag* te Sint-Jans-Molenbeek op 22 september 2013.

M. Le Président :

La parole est à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Ma question porte donc sur la journée sans voitures de dimanche dernier. Je souhaite tout d'abord saluer les initiatives citoyennes et associatives molenbeekoises qui ont été prises au cours de cette douzième édition du dimanche sans voitures. Ce fut une journée de « paix urbaine » qui s'est déroulée dans la convivialité.

Je m'interroge toutefois sur une situation qui a suscité des réactions parmi la population mais aussi au sein du tissu associatif molenbeekois. En effet, ce dimanche, au niveau de la station de métro « Comte de Flandre », une association non-molenbeekoise semblait mener des activités au profit des enfants et des jeunes de la Commune. L'édition du journal *La Capitale* parue ce lundi matin, fait mention du travail de cette association bruxelloise, que je salue d'ailleurs.

Ceci étant, accueillir un opérateur extérieur à notre Commune est une bonne chose mais comment se fait-il qu'une telle opération n'ait pas été assurée par une ou plusieurs associations molenbeekoises ? Ne devons-nous pas, avant tout, privilégier les dynamiques et les initiatives locales ? Plus « techniquement », y a-t-il eu un appel lancé en direction des divers acteurs associatifs de Molenbeek-Saint-Jean pour participer à cette journée spéciale, à cette initiative que je qualifierais de *sociale* ? Si oui, qui a coordonné cet appel ?...

Mme la Bourgmestre :

C'est évidemment une initiative sociale...

M. Rekik :

Oui, mais « sociale » ?... C'est une question...

M. Le Président :

Poursuivez votre question, Monsieur Rekik. Sinon, vous risquez d'épuiser votre temps...

M. Rekik :

Donc, qui a coordonné cet appel, si appel il y a eu ? Je voudrais avoir des informations à ce sujet.

Autre chose, nous sommes nombreux à avoir constaté une présence intense de véhicules autorisés à circuler. Pourriez-vous nous communiquer le nombre de dérogations délivrées par la Commune ainsi qu'un comparatif avec les années précédentes ?

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Rekik.

La parole est à Monsieur Jan Gypers, Echevin de la Mobilité.

M. L'Echevin Gypers :

Monsieur Rekik, pour l'initiative qui a eu lieu à l'entrée de la station de métro « Comte de Flandre », un appel a été lancé par le service de la Mobilité à toutes les associations molenbeekoises. Elles ont été nombreuses à y participer et j'en ai apporté la liste. Si vous le voulez, je peux vous la transmettre dès maintenant.

Parmi les participants, il y avait en effet l'ASBL « *Chicago* », une association qui est liée à « *D'BROEJ* » qui est une association molenbeekoise. C'est dans ce cadre-là que l'ASBL a participé à l'initiative.

Ceci étant, je souhaite dire qu'à Molenbeek-Saint-Jean, nous sommes ouverts à toutes les associations, qu'elles soient basées sur le territoire de la Commune ou en dehors de celui-ci. Je pense qu'il est très intéressant et qu'il est très important que d'autres ASBL viennent chez nous et qu'on ne se retrouve pas toujours uniquement entre associations molenbeekoises. C'est une question d'ouverture. Il est important d'ouvrir nos portes à toutes les associations, quelles qu'elles soient.

Quant à votre question sur les dérogations, vous avez demandé de recevoir des chiffres comparatifs. En 2012, la Commune a délivré 700 dérogations et en 2013, elle en a délivré 593.

Bien sûr, comme vous, j'ai vu circuler un certain nombre de véhicules dans Molenbeek... Mais ce ne sont pas forcément tous des Molenbeekoises qui circulaient en voiture sur notre territoire !

M. Le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Nous sommes bien d'accord avec vous, Monsieur Gypers. Molenbeek-Saint-Jean doit être ouverte à toutes les dynamiques et à toutes les synergies possibles avec des associations extérieures à son territoire.

Ce que je voulais dire concerne plutôt une scène toute simple. Imaginez-vous aux abords de la station de métro « Comte de Flandre ». Vous y voyez des jeunes du quartier que vous connaissez, que vous rencontrez à cet endroit au quotidien, mais qui ne sont pas du tout impliqués dans les dynamiques de cette journée sans voitures. On les voit, au contraire, traîner sur le côté et quand on se renseigne, on se rend compte que l'on est en présence d'un opérateur qui vient d'une autre Commune... Je le répète une fois encore : pourquoi pas ? Je n'ai vraiment aucun souci avec cela. Mais néanmoins, on se rend compte que nos acteurs associatifs ne sont pas impliqués dans cette dynamique...

Vous dites qu'il y a eu un appel lancé vers toutes les associations de Molenbeek-Saint-Jean. Je veux bien vous croire mais je me demande s'il ne faudrait pas privilégier les organisations locales molenbeekoises. Ne faudrait-il pas leur donner une certaine priorité ?

Mme la Bourgmestre :

On ne peut pas « privilégier ». On peut dépasser le canal... On peut inviter des associations basées au-delà du canal à venir sur Molenbeek-Saint-Jean...

M. Rekik :

Je pense que caricaturez...

M. Le Président :

Vous avez eu votre réponse, Monsieur Rekik.

L'incident est clos.

2. Désignation des représentants auprès de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la SDRB - Précision à apporter à la délibération du Conseil communal du 21 mars 2013.

Aanstelling van de vertegenwoordigers bij de Algemene Vergadering en bij de Raad van Bestuur van de GOMB - Verduidelijking te brengen aan de beraadslaging van de Raad van 21 maart 2013.

M. Le Président :

Ce point est retiré car nous reviendrons sur la désignation des personnes auprès de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la SDRB au point 19.

Retiré - Ingetrokken

**3. Fabrique d'Eglise St-Rémi - Compte 2011.
Kerkfabriek St-Remigius - Rekening 2011.**

M. le Président :

Il y a un mali de 18.878,91 euros au compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saint Rémi. Moyennant corrections, nous vous demandons d'émettre votre avis.

La parole est à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci, Monsieur le Président.

Dans le document disponible, je vois qu'il y a un échange de mails entre une personne du service Comptabilité de la Commune et une autre personne de la Fabrique d'Eglise.

A la lecture de ce mail, il apparaît qu'au jour où les comptes ont été établis, il y avait un montant qui n'avait pas encore été versé par la Commune. La personne qui parle au nom

de la Fabrique d'Eglise indique qu'au 26 juin, il y a 18.747,34 euros qui ont été versés par la Commune. Ce montant, aujourd'hui, n'a pas été reporté dans les comptes et si on le reportait, on aurait non pas un mali, mais un compte qui serait proche de zéro.

Je me demande dès lors si le fait de l'envoyer tel quel à la Région -à la tutelle- ne serait pas déformer la réalité et ne constituerait pas aussi un problème. En effet, je crois que demander à la Région de supporter le déficit ne serait pas conforme. Je dis bien « *je crois* », parce que je ne le sais pas vraiment. Disons que je m'interroge...

Toujours en cette matière, je vois aussi qu'il y a eu pas mal de corrections qui ont dû être apportées par rapport au compte initial. Il serait sans doute pertinent de voir s'il n'est pas possible d'aider les personnes à réaliser cette comptabilité. En effet, si avec 18.000 euros au lieu de 26.000 euros en budget ordinaire et 10.000 euros en budget extraordinaire de la Commune, on arrive à un montant qui est proche de zéro, je me pose des questions sur l'importance de l'intervention de la Commune, alors qu'on est en équilibre avec le montant qui a déjà été versé.

M. le Président :

Merci, Monsieur Gjanaj.

La parole est à Monsieur Haouari.

M. L'Echevin Haouari :

Je prends note de vos remarques. Cela dit, entre les versements, les comptes et les budgets, il y a une nuance. Les versements relèvent de la trésorerie. Les mouvements de trésorerie, en principe, n'affectent pas la comptabilité. Le fait que l'argent soit versé ou non n'influence donc ni le résultat du compte, ni le budget.

Donc, si vous prenez le compte et le budget 2011, vous vous rendez compte que le budget prévu initialement était de 29.398 euros et que finalement, la Commune doit suppléer le déficit de la Fabrique d'Eglise par une somme de 18.878 euros.

Je ne vois donc pas le lien que vous faites entre les mouvements de trésorerie et la comptabilité au sens propre du terme.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

A titre personnel, je sais très bien qu'on ne tient pas compte de la trésorerie, mais quand je vois l'échange de mails, il y a trois questions qui se posent.

Je ne sais pas si vous avez ces documents devant vous, mais je n'arrive pas à comprendre le montant du subside communal. Cela doit être le montant réellement touché en 2011, un montant venant des trois Communes. Quand on voit la réponse qui est donnée, on lit : « (...) *je n'ai pas mentionné de montant. Je n'ai effectivement jusqu'à présent touché que 18.000 euros (...)*. Mais ce montant n'est reporté nulle part et le mali qui est présenté est un mali calculé non pas sur les montants qui auraient dû être versés mais qui se rapporte à la trésorerie.

Je m'étonne de cette pratique, d'autant que je m'interroge aussi sur le fait de savoir si on peut valablement faire état d'un compte en mali, sur base de montants qui ne sont finalement que des montants de trésorerie et non des montants que la Commune doit payer...

M. le Président :

Monsieur Gjanaj, on a compris...

M. Gjanaj :

J'espère qu'il a compris ! Je pensais qu'il aurait compris dès ma première intervention...

M. L'Echevin Haouari :

Je prends évidemment vos remarques en considération. Vous vous basez ici sur un mail. Je vais en vérifier l'origine et...

M. Gjanaj :

...Oui, mais je vous signale que les comptes sont bien là !

M. L'Echevin Haouari :

Je vais vérifier, je vais voir ce qu'il en est...

M. Gjanaj :

Oui, mais est-ce qu'on reporte le point, dans ce cas-là ? Parce qu'on va prendre une décision et une fois qu'elle sera prise...

M. L'Echevin Haouari :

On est ici face à un compte... Ce qui est fait est fait. On ne sait rien changer à un compte.

M. Gjanaj :

Là, non... Je suis désolé. La proposition qui nous est faite ici, est « *d'émettre, moyennant les corrections qui ont été présentées, un avis favorable sur le compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saint Remi avec un mali de 18.878,91 euros* »...

M. le Président :

Monsieur Gjanaj, on va passer aux votes de toute façon. Il s'agit d'une question technique. Je peux vous dire que si on présente un compte et que dans celui-ci, on n'intègre pas la totalité des données nécessaires à l'analyse de ce compte, nous n'en sommes pas responsables. Les fonctionnaires sont là pour répondre. Si à l'intérieur de la Fabrique d'Eglise, ils ne font pas leur comptabilité correctement, cela ne relève pas de notre responsabilité.

Monsieur Ikazban, vous souhaitez rajouter quelque chose...

M. Ikazban :

Nous n'avons rien contre les Fabriques d'Eglise... Je vous rassure.

M. le Président :

C'est comme cela qu'on le prend...

M. Ikazban :

Ah bon ? Vous le prenez comme cela ?

M. le Président :

Non, je me suis mal fait comprendre. Je voulais dire que *ce n'est pas* comme cela que nous le prenons. Voilà ! Cela vous va comme ça ?

M. Ikazban :

Non, plus sérieusement, j'entends la discussion au cours de laquelle Monsieur l'Echevin estime également qu'il y a des choses à vérifier...

Bref, on a vu dans le dossier les échanges de mails mais aussi -et personnellement, excusez-moi, c'est la première fois que je vois cela, même si je ne suis pas un spécialiste- un compte qui est corrigé de manière manuscrite. Je veux donc faire la remarque suivante...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez dit que vous alliez intervenir sur le vote et non recommencer l'explication de Monsieur Gjanaj !

M. Ikazban :

Eh bien, dans ce cas, je vous demande seulement si vous allez reporter le point ou pas, parce que je vous avoue que nous sommes mal à l'aise sur ce vote-là !

Par ailleurs, je me demande si la Fabrique d'Eglise ou *les* Fabriques d'Eglises en général, comme d'ailleurs beaucoup d'associations- n'a -ou n'ont- pas besoin d'un éventuel soutien logistique...

Cela vous fait peut-être rire, mais c'est pourtant mon avis. Je pense qu'il convient peut-être d'aider les Fabriques d'Eglise, les Fabriques de Mosquées et certaines autres associations pour réaliser ce genre d'opérations. Vous donnez l'air d'être tous des spécialistes ici ! Nous pas !... Nous avons la modestie de dire que nous ne le sommes pas.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban pour votre commentaire sur le vote... Un commentaire que nous n'avons toujours pas entendu...

La parole est à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Je voudrais me réjouir de voir combien les Socialistes sont tellement calés en matière de Fabrique d'Eglises...

M. Ikazban :

Je viens tout juste de dire le contraire !...

M. le Président :

Mesdames et Messieurs, nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 27 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 27 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

4. Rue du Jardinier, 77-79 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Occupation de locaux par l'a.s.b.l. AMPHORA - Convention d'occupation.

Hovenierstraat 77-79 - Goed aangekocht in het kader van wijkcontract Werkhuizen-Mommaerts - Gebruik van de lokalen door de v.z.w. AMPHORA - Overeenkomst voor het gebruik.

Retiré - Ingetrokken

5. Rue du Jardinier, 77-79 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Occupation de locaux par l'a.s.b.l. LES pour le projet « Maison de la Femme » - Convention.

Hovenierstraat 77-79 - Goed aangekocht in het kader van wijkcontract Werkhuizen-Mommaerts - Gebruik van de lokalen door de v.z.w. LES voor het project « Maison de la Femme » - Overeenkomst.

Retiré - Ingetrokken

6. Rues Sainte-Marie 31 et Vandermaelen 6/18 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Cinéma Bellevue - Occupation de locaux par l'ASBL Interactive Media Art Laboratory - Convention à titre précaire.

Sint-Mariastraat, 31 en Vandermaelenstraat, 6/18 - Aangekocht goed in het kader van het Wijkcontract « Cinema- Bellevue » - Gebruik van de lokalen door de VZW Interactive Media Art Laboratory.

M. le Président :

Nous vous demandons d'approuver le projet de convention d'occupation précaire de ces bâtiments par l'ASBL *Interactive Media Art Laboratory*, pour une durée limitée allant du 4 au 5 octobre 2013.

Monsieur Ikazban, vous souhaitez intervenir ?

M. Ikazban :

Je suis désolé, mais il y a à nouveau un problème de numérotation des points... On a du mal à suivre. Je n'ai pas les mêmes numéros ! C'est notamment le cas pour le point 5 qui a été retiré...

M. le Président :

Oui, je reviens sur le problème de la numérotation. Malheureusement, avec le système BO, dès le moment où on procède à la moindre modification ou qu'on intègre un point, alors qu'aujourd'hui ils sont classés par catégories, cela décline automatiquement tous les autres...

M. Ikazban :

Et si on met un « bis » ?

M. le Président :

Non, ce n'est pas possible... On ne peut pas le faire. Dans la mesure où on rencontre aussi le problème avec les points traités en séance publique et en séance à huis clos, j'ai demandé d'avoir des numérotations différentes mais le système BO ne le permet pas. Au moment où nous intercalons les interpellations, tous les points du huis clos sont automatiquement décalés selon le nombre de points qui sont introduits en interpellations.

Ceci dit, on a trouvé une astuce. On verra la prochaine fois si elle fonctionne convenablement. On fera en tout cas un test en rassemblant toutes les interpellations sur un seul point, ce qui ne devrait décaler la suite que d'une unité. J'ai bien dit qu'il s'agira d'un test. Si cela ne fonctionne pas... J'en serai désolé.

Nous revenons au point.

La parole est à Madame Hajjaji.

Mme Hajjaji :

J'ai à poser deux petites questions.

Il s'agit ici d'une occupation à titre gratuit parce que dans la convention, il est précisé qu'il s'agit d'une occupation très courte. Je trouve cela une bonne idée mais je me demande si ceci allait également servir au cas où d'autres associations demandaient la même chose. Vous dites que ce sont les locaux dans leur totalité ainsi que l'infrastructure, mais j'entends que beaucoup d'associations ont des difficultés à obtenir des espaces gratuits pour organiser leurs activités. C'est pourquoi je demande si ce principe de gratuité allait être appliqué ou pas à toutes les associations de Molenbeek-Saint-Jean.

Mon autre question concerne l'Article 10 de la convention. Il est mis quelque part que la Commune allait souscrire une assurance incendie de type *propriétaire*, etc. Je suppose qu'il s'agit de quelque chose qui concerne ce jour-là, parce que je n'ose imaginer que la Commune n'a pas encore souscrit une assurance incendie pour ce bâtiment, étant donné qu'elle en est propriétaire...

Je voudrais recevoir des précisions à ce sujet.

M. le Président :

Merci, Madame Hajjaji.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Evidemment, avec chaque location ou avec chaque utilisation soumises à l'approbation du Conseil, je peux faire la même remarque : « *la grande transparence* » annoncée par cette majorité relève, en fait, du cas par cas...

Je l'ai déjà signalé, on nous a annoncé qu'un jour on établirait, peut-être, un règlement clair relatif à l'utilisation et à la location du matériel et des locaux communaux, mais à ce jour... Rien ! Rien de collectif, rien de précis, rien de concret.

Dhr. Voorzitter :

Mijnheer De Block, dit heeft niets te maken met het punt...

M. De Block :

Mais au contraire, cela a tout à voir ! On parle d'une location de locaux qui sont la propriété de la Commune... On nous demande de voter la gratuité de leur occupation. Je veux bien le faire, mais je dois malheureusement constater que certaines organisations et certains partis doivent payer pour ce genre de choses ! Ce n'est certes écrit dans aucun règlement, mais je l'ai toutefois déjà entendu. De plus, par la pratique, on l'a déjà constaté. Donc, tout se fait à la tête du client. Rien n'est mentionné dans un règlement actuel, dans un règlement en vigueur... Donc, je répète que c'est à la tête du client ! Je n'ai pas vu passer un seul règlement, ni pour la location du matériel, ni pour la location des locaux.

Dhr. Voorzitter :

Dank u, Mijnheer De Block.

La parole est à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Même si c'est pour un temps très court, je voudrais savoir si un contrat de location a été établi, un contrat mentionnant les assurances qui ont été prises ou la prise en charge des coûts en énergie... Bref, est-ce que c'est un contrat normal ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Bastin.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. L'Echevin Majoros :

Merci pour votre intérêt envers ce projet.

Il faut savoir qu'il ne s'agit pas ici d'un local qui est destiné, au départ, à la location. On ne peut donc pas comparer ce local avec d'autres locaux qui sont mis à disposition d'associations de manière permanente. Il s'agit aussi d'une occupation très courte, comme vous l'avez souligné. On parle de deux jours. Il s'agit d'un local situé dans un bâtiment qui doit faire l'objet d'une modification dans le cadre de tout le travail qui se fait autour de l'îlot Stevens dans le cadre du contrat de quartier.

Bien sûr, tout dépend de la nature des projets. Personnellement, en tant qu'Echevin des Propriétés communales, j'aurais tendance à encourager le fait qu'un maximum de ces propriétés soit utilisé par des associations. Quand on reçoit des projets, on les examine. Il est clair que s'il s'agit d'une demande très ponctuelle, que la quantité de travail qui est nécessaire à permettre cette occupation est peu importante, que l'occupation est vraiment très limitée dans le temps -on parle en fait ici de quelques heures-, on peut envisager la gratuité. C'est une manière de soutenir un projet mais je le dis une fois encore, dans un bâtiment qui n'est pas aménagé, comme c'est le cas ici, pour une occupation permanente. Cela n'entre donc pas dans le cadre du règlement sur lequel nous sommes en train de travailler.

Au niveau de l'assurance à présent, il s'agit d'une assurance de type « événementiel » que l'association souscrira. Tout ceci est d'ailleurs prévu dans la Convention d'occupation qui vous est présentée en annexe de ce projet et qui fait office de contrat.

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

7. Subventionnement par la Commune du projet d'espace associatif partagé « Maison des Habitants ».

Subsidiëring door de Gemeente van het project voor een gedeelde verenigingsruimte « Bewonershuis ».

M. le Président :

Cette subvention s'élève à une somme de 3.500 euros. Je voudrais signaler qu'il est prévu à l'Article 3 « *de demander à l'association d'introduire une déclaration de créances et justificatifs y relatifs, à concurrence de la somme de 3.100,00 euros* ». Il faudra évidemment modifier cela et indiquer **3.500,00 euros**.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci, Monsieur le Président.

Personnellement, je ne peux que me joindre à l'intervention de Monsieur De Block parce qu'au point précédent, la réponse de Monsieur Majoros ne m'a pas convaincue...

M. Le Président :

Madame, ce point est terminé...

Mme Piquard :

J'en arrive maintenant au bon point, Monsieur le Président...

J'avais en effet remarqué, en lisant la convention, qu'il y avait cette déclaration de créances et de justificatifs pour une somme de 3.100 euros et que la Commune versait un subside de 3.500 euros... J'attire votre attention sur le fait que dans le courrier par lequel les associations -c'est en fait un collectif d'associations- introduisent leur demande pour *fonctionner* correctement - mais *fonctionner* ne concerne pas forcément un *budget de fonctionnement* quand une association s'exprime de cette manière-, elles demandaient un budget de 4.500 euros... C'est le courrier que j'ai lu. Peut-être ont-elles envoyé un nouveau courrier depuis lors ? Mais en tout cas, c'était ainsi au départ.

Toujours est-il, Monsieur Majoros, que j'aimerais qu'on m'explique une chose. J'ai dû reprendre deux fois la lecture de l'Article 1^{er} où l'on décide d'allouer une somme de 3.500 euros, de n'en justifier que 3.100, les 400 euros restants étant passés on ne sait où.

Je précise qu'en principe -je dis bien *en principe* car personnellement, j'ai en tout cas toujours fonctionné comme cela-, toute association demandant un budget de fonctionnement ou un budget ponctuel pour organiser quelque chose doit fournir un rapport d'activités ce qui, dans ce cas-ci, pourrait justifier les 400 euros de différence...

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Madame Piquard.

Het woord is aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik heb ook een paar bijkomende vragen, juist om te begrijpen waarover het gaat.

Als ik het goed begrepen heb, gaat het over een privé eigendom die zal bezet worden door een aantal verenigingen samen en die zal gebruikt worden voor activiteiten van elk van die verenigingen apart.

Mijn eerste vraag is : klopt het zo omdat het over een privé eigendom gaat ?

Ten tweede instantie, als die lokalen ter beschikking gesteld worden van die verenigingen, betekend het dan dat die verenigingen zelf die lokalen gaan beheren en wie zal de verantwoordelijke zijn om te gaan beslissen welke verenigingen gekozen zullen zijn ? Wie zal de verantwoordelijke zijn om te gaan beslissen of er eventueel een externe vereniging die nu nog niet aanwezig is, die een aanvraag nog niet ingediend heeft maar die toch wel gebruik zou willen maken van de lokalen ? Hoe kan een dergelijke vereniging ook gebruik maken van dat huis? Wordt er een soort centrale vereniging aangesteld die beheer zal doen van die infrastructuur of hoe wordt het concreet geregeld ?

Mijn schrik is een beetje dat wij een nieuw soort *buurthuis* gaan installeren dat beheerd wordt door enkele verenigingen, waar andere verenigingen dan niet welkom zijn. Ik denk dus dat het opzien de volgende moet zijn : ofwel gaat de Gemeente zelf moeten beheren en ter beschikking stellen van al de verenigingen die daarom vragen, ofwel is het een subsidie voor één vereniging. Ik vind het een beetje een ambigue situatie.

Ik zou dus graag willen weten : wie beheert het en voor hoelang ? Is het eenmalig, voor één jaar - maar ik veronderstel dat volgend jaar de subsidie terug zal komen - ? Wat is de bedoeling op lange termijn met dat project ?

Dhr. Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Van Damme.

Het woord is aan Mevrouw de Burgemeester.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur l'Echevin Majoros me complétera certainement, mais je voudrais insister sur le fait que ce projet est exemplaire d'une participation d'associations dans un projet partagé.

Vous vous souviendrez que sous la législature précédente, un bien situé rue Vandenspeereboom avait été mis à la disposition des associations pour pouvoir y mener des projets dans le cadre d'un contrat de quartier. Ce projet est terminé et plusieurs associations ont demandé de pouvoir poursuivre ce qui avait été initié en se regroupant dans un local.

Pour le Collège, il s'agit de quelque chose de véritablement exemplatif d'un travail de mise en commun d'un projet d'associations qui vont partager un espace. Evidemment, il s'agit d'un projet nouveau et on verra avec le temps la manière dont ces associations vont s'organiser entre elles pour agencer cet espace partagé. Mais en attendant, je dirais que cela rejoint véritablement les demandes ou les remarques qui sont faites, notamment par l'opposition, sur le fait pour plusieurs associations de pouvoir disposer d'un même espace et de se le partager pour mener à bien leur projet. On sait que ces associations n'ont pas souvent la possibilité de disposer de locaux et c'est un sujet qui a d'ailleurs maintes fois été évoqué ici.

Pour le reste, il s'agit d'associations qui ont -évidemment- un ancrage molenbeekois et qui nous sont bien connues. C'est un véritable défi qui leur est lancé et la Commune tient, bien sûr, à les soutenir.

M. Le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. L'Echevin Majoros :

Il s'agit d'un projet qui dépasse un cadre habituel puisque c'est un local qui va être autogéré et partagé par plusieurs associations. Celles-ci se sont mises d'accord sur la création d'une association de fait qui s'appelle « *La Maison des Habitants* ». Cette association dispose d'un règlement d'ordre intérieur, a déjà construit sa manière de

fonctionner, dont la façon de s'ouvrir à d'autres associations. Les responsables sont tout à fait ouverts à cela.

Ce ne sera pas nous qui chaperonnerons cette association qui restera indépendante de la Commune. Les responsables sont suffisamment grands pour se mettre en contact avec d'autres habitants qui voudraient se joindre au projet et partager les locaux dans une dynamique de convivialité, à l'intérieur de ce quartier où il n'y a pas -ou en tout cas peu- d'infrastructures de ce type-là.

Pour le reste, il ne s'agit pas d'un patrimoine privé. Comme l'indique la décision, il s'agit d'un rez-de-chaussée appartenant à la Société Coopérative *Le Logement Molenbeekois*. C'est un ancien rez-de-chaussée commercial qui appartient au patrimoine privé de la société coopérative et non pas à son patrimoine social.

Concernant la question de la justification, j'ajoute que le service des Finances nous a indiqué qu'à partir du moment où il y avait deux allocations budgétaires qui répondent à des règles différentes, il y en a une pour laquelle il fallait remettre en guise de justificatifs, un rapport d'activités, les comptes et l'entièreté des pièces que l'on demande habituellement. Cela, ça concerne les 400 euros. Pour les 3.100 euros, soit l'allocation sur la participation, il s'agit d'une allocation budgétaire de fonctionnement. Le service des Finances nous a indiqué qu'il convenait de remettre des déclarations de crédit.

Voilà. Tout cela est simplement technique mais il va de soi que l'attribution du subside sera vérifiée sous tous ses aspects.

Enfin, quand on dit qu'un mauvais calcul a été effectué au niveau du montant, l'association demandant 4.500 euros et l'Article 1^{er} indiquant seulement une allocation de 3.500 euros, je tiens à souligner que nous ne sommes pas obligés de subsidier la totalité du montant sollicité. En l'occurrence, la somme que nous attribuons ici couvre une année de fonctionnement de location.

Dans la demande que l'association a introduite, il était indiqué que la remise en état de certains éléments -notamment des WC, si voulez qu'on entre dans les détails- serait à charge de l'association. Ce ne sera finalement pas le cas puisque quand un locataire entre dans un bien, le propriétaire remet en principe lui-même en état ce genre de choses. C'est ce qui se passera et l'association ne devra donc finalement pas financer elle-même ces petites réparations qui augmentaient le budget qu'elle nous demandait de lui allouer au départ.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

Het woord is aan de Heer Van Damme.

M. Van Damme :

Je souhaite remercier Madame la Bourgmestre.

Je crois en effet que c'est la première fois qu'elle dit que de bons projets ont été lancés au cours de la précédente législature et qu'elle compte les poursuivre. C'est très bien !

M. Le Président :

Dank u, Mijnheer Van Damme.

On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

8. Transit - Augmentation du nombre de logements de transit et transfert de leur gestion locative à l'asbl La MAIS.

Transit - Verhoging van het aantal transitwoningen en overmaken van het beheer ervan aan de vzw La MAIS.

M. le Président :

La parole est à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. L'Echevin Majoros :

Comme vous l'avez vu dans la Note de Politique Générale, afin de permettre aux personnes de surmonter certaines épreuves de la vie, nous souhaitons augmenter les possibilités de relogement. Ce projet se concrétise ici, par ce point présenté ce soir au Conseil communal.

On vous propose d'ajouter aux logements de transit actuels, deux unités de logements communaux. Ceci permettra de mieux répondre aux besoins de logements temporaires d'une partie croissante de la population. Plus spécifiquement, cela permettra aussi de reloger les victimes des marchands de sommeil ainsi que les victimes de logements insalubres. Par ailleurs, cela nous donnera l'occasion de mener davantage d'*opérations-tiroirs* qui voient des locataires déménager provisoirement, le temps de la rénovation de leur logement.

On vous propose également de mutualiser la gestion administrative et technique de ces logements de transit de l'agence immobilière sociale La M.A.I.S. et de ceux de la Commune auprès d'un opérateur unique qui sera La M.A.I.S., tout en respectant la liberté du CPAS de désigner les occupants des cinq logements de transit qu'elle a donnés en gestion à cette même M.A.I.S. et tout en permettant à la Commune de poursuivre son accompagnement au relogement des locataires de logements communaux.

Cette synergie permettra d'atteindre un seuil de 20 logements de transit au niveau communal. Les conditions d'accès qui sont basées sur l'introduction d'un dossier par une association ou par un service partenaire, de même que la capacité et la motivation du candidat à se reloger ne changent, quant à elles, absolument pas.

Cerise sur le gâteau, ce glissement permet à La M.A.I.S. de dégager des subsides régionaux supplémentaires et de les consacrer, à concurrence de 20.000 euros chaque année, à des opérations de rénovation de logements privés qui, autrement, n'auraient pas pu être pris en gestion publique.

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je remercie Monsieur l'Echevin pour les précisions qu'il nous a déjà apportées.

Bien sûr, comme tout le monde, je me réjouis de l'augmentation des logements de transit sur notre territoire.

Ceci dit, la question que je me pose concerne, avant tout, la manière dont vous allez envisager cette gestion administrative. Vous parlez d'un opérateur unique en garantissant néanmoins la marge de manœuvre que possèdent aujourd'hui les Conseillers en charge du logement. Je souhaiterais recevoir plus de détails au sujet de cette marge de manœuvre et surtout de la prise de décision qui, en principe, revient toujours aux Conseillers du CPAS, également en charge du logement. Je m'inquiète en fait de l'évolution de cette prise de décision qui, semble-t-il, sera finalement entérinée uniquement par ce Comité d'Attribution.

Je m'interroge également sur les différences qu'on apportera en matière de rénovation de logements privés et publics, parce qu'il s'agit quand même de confier entièrement cette tâche à la M.A.I.S.

Je vous remercie de m'apporter ces informations supplémentaires puisque dans votre préambule, vous ne les avez pas évoquées.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président et merci aussi à l'Echevin qui a d'ores et déjà répondu à pas mal de questions. Disons qu'il nous a un petit peu devancés mais il me reste néanmoins quelques questions en suspens.

J'ai d'abord cru que vous n'alliez pas le dire mais vous l'avez quand même dit à la fin de votre présentation... Disons donc que tout cela est fait pour obtenir plus de subsides pour la M.A.I.S. Vous augmentez le parc de logements qu'elle a en charge et on se retrouve dans une catégorie supérieure au niveau de la Région. Celle-ci vous donne donc un subside de fonctionnement supplémentaire...

C'est très bien. Vous l'avez dit, donc je ne vais pas vous reprocher de ne pas l'avoir fait... Simplement, je pensais que vous n'alliez pas en parler. Cela dit, j'espère que ce n'est pas votre seule motivation.

Par contre, si je me réfère au titre : « *Augmentation du nombre de logements de transit* », vous dites finalement qu'il ya uniquement *deux* logements communaux qui, jusqu'ici, n'étaient pas des logements de transit qui le deviennent... Tout le reste était déjà des logements de transit. Dans les faits, vous transférez les logements de transit communaux à l'A.I.S., c'est-à-dire que vous transférez également leur gestion. Soyons donc

davantage de bon compte : « *Augmentation des logements de transit* », c'est un très beau titre. Cela peut faire un excellent effet dans les journaux mais en fait, vous n'augmentez rien du tout. Vous *transformez* deux logements communaux existants en logements de transit et vous y ajoutez tout le reste des logements qui existaient... Vous livrez le tout dans un beau colis et cela permet à l'A.I.S. de percevoir des subsides en plus.

En dehors de cela, dans votre délibération, il est indiqué quelque part que dans son rôle, le gestionnaire devra être l'examineur de la pertinence de la demande d'accueil en transit des candidats... Je voudrais dès lors savoir ce que devient la Commission qui avait été mise en place au niveau communal, une Commission composée de fonctionnaires et donc pas de politiques. Il y a aussi le fait que l'A.I.S. est, juridiquement, une ASBL. Vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est « privé »... Je mets des guillemets car j'espère que ceci n'est pas compris comme un gros mot par certains. Que fait un Bourgmestre -ou plutôt, ici, en l'occurrence, une Bourgmestre- quand, face à une situation d'urgence, elle doit intervenir, agir, réquisitionner ? Doit-elle réunir le Conseil d'Administration de l'A.I.S. ou est-ce que cela peut se faire comme ça ?

Au niveau communal, vous avez également reçu en héritage de mon collègue Mohamed Daif, une Cellule Logement qui est assez efficace et dont je crois que tout le monde peut s'accorder pour dire que le personnel fait remarquablement bien son travail. Mais que devient ce personnel ? Est-ce qu'il sera toujours là ou est-ce qu'il sera transféré puisque la gestion est désormais l'affaire de l'A.I.S. ?

Voilà les premières questions que je me pose. Je m'en pose encore d'autres mais elles préjugent un peu sur l'avenir et je préfère attendre pour voir comment cela va se passer. Je suis pour l'instant simplement un peu interpellé par le mode de fonctionnement de cette gestion par l'A.I.S. dans l'avenir.

J'espère enfin, Monsieur l'Echevin, que vous-même et le Collège n'avez pas l'intention de créer un précédent par lequel, dorénavant, tous les projets de construction de logements publics qui pourraient être prévus dans le cadre de divers projets, que ce soient les contrats de quartiers financés par la Région et autres, soient « privatisés » - si je puis dire- en en confiant la gestion à des ASBL.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Je soutiens la volonté de la Commune d'augmenter le nombre de logements de transit parce que la situation sanitaire à l'intérieur de nombreux logements de Molenbeek-Saint-Jean, qu'ils soient privés ou publics, est terrible. Les gens doivent pouvoir faire usage de leur droit d'inscription et ne pas vivre dans la crainte d'être expulsés du logement qu'ils occupent. Les maisons de transit sont donc nécessaires.

Par contre, je me pose la question sur la logique de vouloir sous-traiter ce genre de chose via une ASBL comme la M.A.I.S., une association qui, dans le passé, n'a pas fait preuve de beaucoup de durabilité. Je pense qu'à un moment, la Commune a d'ailleurs dû intervenir pour assainir ses finances.

Quels sont donc les garanties que nous avons pour être certains que la M.A.I.S. sera gérée correctement ? Pourquoi la Commune sous-traite-elle en passant par une ASBL ? Est-ce un aveu de faiblesse prouvant qu'elle n'est pas capable de gérer ses propres logements de transit ? Très concrètement, je trouve intéressant de s'interroger sur la question de savoir si la Commune souhaite continuer d'être un acteur important au sein de la politique de logement en tant que telle. Mais alors, va-t-on doucement tout faire sous-traiter, par le biais de projets semi-privés ?

Toujours aussi concrètement, je voudrais connaître les effets qu'on attend de tout cela sur les revenus de la Commune ? Qu'en est-il des 4.000 euros mensuels qui sont censés être payés par la M.A.I.S. ? Quelles sont les rentrées actuelles générées par ces logements ?

Pour le reste, j'avais une question sur la provenance des subsides. J'ai entendu la réponse.

Je vous remercie.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer De Block.

La parole est à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je pense que beaucoup de choses ont déjà été faites depuis le début de cette législature pour lutter contre les marchands de sommeil. Cette augmentation des logements de transit nous permet d'aller un petit peu plus loin. Le fait qu'un seul opérateur gère cela entre dans la philosophie de ce qui est repris dans la Note de Politique Générale, à savoir que les logements publics seront administrés, à terme, par un guichet unique qui sera mis sur pied.

Enfin, si ces subsides sont mis en place pour être réinjectés dans la rénovation de logements, c'est une très bonne chose.

J'espère donc que cette augmentation de logements permettra aux personnes victimes des marchands de sommeil et de propriétaires de logements insalubres de trouver un plus large panel de solutions à leur problème. Même chose pour les gens aux prises avec des soucis familiaux et qui ont besoin de l'Hôtel social pour se reloger provisoirement.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Tamditi.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. L'Echevin Majoros :

On voit en fait une synergie entre acteurs qui sont dirigés, quel que soit leur statut, par le secteur public, par la Commune et ses différentes instances. Voilà ce qu'il faut

comprendre avant tout. Qu'il s'agisse de la M.A.I.S. ou du service des Propriétés communales, les choses se décident largement en passant par la Commune.

Cela dit, qui attribue les logements ? Je crois avoir répondu à cette question. Le CPAS continue d'avoir son quota de 5 logements qu'il a donné en gestion à la M.A.I.S. Pour le reste, c'est une commission apolitique qui prend ces décisions. Comme on l'a expliqué dans le vade-mecum, il s'agit de la même commission que dans le passé, à la différence près qu'un(e) assistant(e) social(e) de la M.A.I.S. vient renforcer ce comité apolitique.

Si un problème d'urgence se pose dans la Commune pour reloger quelqu'un, nous disposons d'une série de dispositifs d'urgence. Il y a, notamment, l'Hôtel Social de même que « Le Relais ». Pour votre information, vous trouvez à la fin du vade-mecum la typologie des différents types de logements temporaires. Un logement de transit n'est pas un logement d'urgence. Il sert à faire le pont entre une situation quittée et une situation de relogement plus ou moins identifiée. On est donc là dans un projet de quelques semaines et pas dans un projet de quelques jours.

Pour ce qui est de la gestion, comme indiqué dans le projet, la gestionnaire communale qui s'occupe d'accompagner les personnes dans leur relogement continue à faire son travail. Par ailleurs, seules la gestion administrative et la gestion technique des logements sont assurées par la M.A.I.S.

Je souhaite vous dire que nous n'avons, en fait, pas inventé grand-chose puisqu'avant nous, d'autres Communes ont fait *transiter* -si je peux dire-, des logements de transit vers une Agence Immobilière Sociale. C'est notamment le cas de Forest et de Schaerbeek. A Evere, où je me suis rendu la semaine dernière, la même démarche est également réalisée. Ceci n'est pas dû au fait qu'on considère qu'on ne peut pas gérer les choses au niveau communal mais plutôt parce qu'on constate que cela génère des synergies qui sont intéressantes, que cela mutualise des problématiques qui sont similaires et que cela permet d'avoir une plus grande cohérence et une taille critique qui permettent de réagir à davantage de situations.

Comme je l'ai indiqué, cela génère aussi, de manière totalement automatique, du subside de la part de la Région, subside qui permet de réinvestir dans la politique publique de logement et de rénovation.

Ce n'est donc pas une privatisation. J'insiste là-dessus. Si c'était le cas, ce ne serait évidemment pas une ASBL para-communale qui gérerait cela.

Au niveau des revenus, ceci est budgétairement plus ou moins neutre. Evidemment, cela dépend du taux d'occupation mais on enregistre des rentrées de plus ou moins 40.000 euros au niveau des logements de transit pour 13 logements. Désormais, on aura 4.000 euros, sachant que l'A.I.S. recevra également des subsides. Cela nous paraît équitable. Le but n'est de toute manière pas de générer des profits. Le but est que des loyers continuent à être versés parce que c'est ce qui est prévu dans les différents contrats de quartiers et dans les différents projets subsidiés qui ont amené la plupart de ces logements.

Je pense avoir fait le tour de vos questions. C'est bien une commission apolitique qui va gérer les attributions des 15 logements, sauf pour les 5 autres logements qui dépendent du CPAS. Là, c'est la Commission du CPAS qui les gèrera, comme c'était le cas jusqu'ici.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

La parole et à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis étonné de constater que la mutualisation ne va que dans un sens, en sortant des mains de la Commune pour être mise dans celles de structures semi- ou para-communales ayant le statut d'ASBL.

Je constate que pour avoir des subsides de la Région -donc du Ministre du Logement-, on favorise des structures telles que la M.A.I.S., mais qu'on sous-subsventionne la Commune pour la même chose. Si on veut toucher de l'argent, confions cela aux A.I.S. car là, il y a de l'argent pour rénover, il y a de l'argent pour payer le privé...

Je m'étonne que le chef de file d'Ecolo parle ici d'un *pas en avant vers un guichet unique* -privé-, *sous-traité par la Commune*. Personnellement, je ne vois pas en quoi cela constitue un pas en avant. On dit « *guichet unique* » mais en fait, la gestion des attributions reste telle qu'elle était.

Donc, la seule chose nouvelle, c'est que la gestion des bâtiments n'appartient plus à la Commune et que la Région semble encourager le fait que toutes ces matières soient gérées en dehors des services communaux.

Je me demande aussi si les 40.000 euros qu'on va perdre -et qui, si je fais un rapide calcul, représentent presque deux plein temps-,...

M. Le Président :

Mijnheer De Block, mag ik u vragen om het korter te maken, alstublieft ?

M. De Block :

...Je me demande, disais-je, où va aller le personnel qui entretenait ces bâtiments jusqu'ici. Très concrètement ?...

M. Le Président :

Merci, Monsieur De Block.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. L'Echevin Majoros :

Monsieur De Block, je dois vous répondre parce que visiblement, vous n'avez pas bien compris. Il n'y a pas 40.000 euros qui sont perdus par la Commune. Ce n'est pas exact.

Il y d'une part, un loyer de 4.000 euros par mois qui va être payé à la Commune par la M.A.I.S., y compris avec des subsides régionaux.

D'autre part, les personnes qui s'occupent pour le moment de l'accompagnement au relogement au niveau communal et celles en charge de l'entretien journalier des logements communaux continuent bel et bien à faire leur travail.

Vu l'augmentation prévue du nombre de logements communaux qui, pour une grande partie d'entre eux, ont été financés par la Région, notamment via les contrats de quartiers - vous voyez qu'on ne peut pas prétendre que la Région désinvestit les politiques communales du logement non plus-, je peux vous dire que les personnes qui, actuellement, s'occupent de la gestion de ces logements communaux et d'une série d'infrastructures communales, notamment associatives, ne s'ennuieront pas et seront toujours utiles.

Il n'y a donc pas *d'agenda caché* concernant une diminution de personnel, que du contraire... Soyez donc rassuré.

M. Le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

On peut passer aux votes ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

9. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0044.

Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0044.

M. le Président :

Ces communications concernent divers travaux de réfection de trottoirs, le marché de services relatif à la mission d'auteur de projets pour l'extension et la rénovation de la bibliothèque communale francophone, la restauration des galeries funéraires du cimetière communal,... Le tout pour un total de 398.000 euros.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter.

Ik heb twee vraagjes: op het einde van de lijst, gaat het over twee concrete openbare werken. Ik zou graag weten over welke straten het gaat.

Anderzijds, als nieuwe Gemeenteraadslid, lees ik dat het daar gaat over het Driejarenplan 2007-2009. Is dat een normale gang van zaken dat driejarenplannen van zes jaar gelden nu maar uitgevoerd worden ? Ik weet het niet. Ik vraag het...

Dank U.

Dhr. Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

En consultant la farde mise à la disposition des Conseillers communaux, je constate que la seule pièce qui est disponible pour nous permettre d'exercer notre contrôle est un relevé des décisions du Collège. Les pièces justificatives censées expliquer les analyses du marché par l'Administration sont absentes. Vous nous demandez donc en fait d'accorder une confiance aveugle au Collège. Aucune pièce justificative n'est à notre disposition...

Dhr. Voorzitter :

Dank u, Mijnheer De Block.

Het woord is aan Mijnheer de Schepen Jan Gypers.

Dhr. Schepen Gypers :

Voor wat betreft het driejarenplan van de Gemeente, is het een *communicatie*. De bedoeling is dus dat er geen vragen gesteld worden op deze punten. U hebt die al gekregen en nu is het een...

M. Ikazban :

Oui, mais on peut poser des questions quand même !...

Dhr. Voorzitter :

Mijnheer de Schepen, ik denk dat de Gemeenteraadsleden het recht hebben om te weten waarover het gebruik van het geld gaat, zelfs wanneer dat dit ter vorens beslist is. We zitten hier met een nieuwe Gemeenteraad, met mensen die daar niet waren in de laatste zes jaren...

Dhr. Schepen Gypers :

Ja, wel ik zal u het antwoord sturen want ik heb het niet bij...

Dhr. Voorzitter :

Zal het schriftelijk doorgegeven worden ?

Dhr. Schepen Gypers :

Ja.

Dhr. Voorzitter :

Dank u, Mijnheer de Schepen.

Het woord is aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik dank de Schepen bij voorbaat dat hij mij het antwoord schriftelijk zal geven maar ik vind het curieus dat men hier zegt dat het over een mededeling gaat en dat men geen vragen mogen stellen. Ik denk dat wij dat toch stemmen... Zodus, mogen er toch vragen gesteld worden...

Dhr. Voorzitter :

Er wordt alleen maar gestemd *op de manier hoe het geld uitgegeven wordt*. Hier, zijn dat werken die al gebeuren zijn op andere plannen van vorige jaren. Wij nemen dus alleen de beslissing *op de manier* dat het geld uitgegeven wordt van het budget.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'une part, je veux souligner le fait que quand Monsieur Gypers dit qu'on ne peut pas poser de questions, ce n'est pas vrai. D'autre part, ici, il n'y a pas de votes. C'est une *communication de décisions*. Donc, il n'y a pas de votes au Conseil communal. Par contre, on peut poser des questions !

M. Le Président :

Oui, c'est bien ce que je viens de dire. Vous répétez ce que je viens de dire, c'est gentil.

M. Ikazban :

Eh bien oui, c'est parce qu'on ne vous entend pas bien... Mais il n'y a pas de votes !

Dhr. Voorzitter :

Het woord is aan de Heer Van Damme. Heel kort, alstublieft, Mijnheer. Ik weet dat u het kan doen...

Dhr. Van Damme :

Tien seconden... Het is niet de eerste keer dat Mijnheer Gypers aangeeft dat hij de informatie niet heeft. Ik vind dat als er een punt op de agenda van de Gemeenteraad staat en dat een Schepen geen enkel antwoord kan geven op een heel simpele vraag, een gewone vraag, een eenvoudige informatie, dan staat hij het punt uit... Het is een minimum respect voor de democratie en voor de Gemeenteraadsleden... Niets weten over de punten die op de agenda staan is weinig voorstelbaar...

Dhr. Voorzitter :

Dank u.

La parole est à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me passer la parole.

Vous nous demandez d'approuver le mode de financement. Je veux vous faire savoir que je m'abstiens sur ce point.

En effet, on fait appel à des financements par le biais de fonds d'emprunts, on fait bien sûr appel également à des fonds privés. Il est donc question d'intérêts et dès ce moment, on gonfle toujours la dette et la charge de celle-ci. Tant qu'on ne sortira pas de ce système, je préfère m'abstenir. Il arrivera peut-être un temps où vous vous libérerez de ces banques privées.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Ait Jeddig.

On notera les abstentions de Monsieur Ait Jeddig et de Monsieur De Block.

M. Ikazban :

Je répète qu'en principe, c'est une communication et qu'il ne devrait pas y avoir de votes.

M. Le Président :

Je répète pour ma part qu'on vote sur *le mode de financement*.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 40 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 40 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

M. Ikazban :

Il conviendrait dorénavant, quand on présente au Conseil communal une décision, des modes de financement, d'emprunt ou autres, de venir avec une note explicative.

Je le rappelle : mon groupe a, cette fois, approuvé, mais il faudra bien, à un moment donné, respecter l'engagement qui avait été pris précédemment au Conseil communal par cette majorité.

M. le Président :

C'est bien la raison pour laquelle, Monsieur Ikazban, j'ai demandé à ce que l'information soit donnée à Monsieur Berckmans par rapport à ces questions de financement des trottoirs. On a compris votre remarque, merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 40 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 40 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

10. Académie de dessin - Construction d'une structure de renforcement - rue Mommaerts, 2 A à Molenbeek-Saint-Jean - Art. 249 de la Nouvelle Loi Communale - Convention de transaction - CC13.0046.

Tekenacademie - Constructie van een verstekkende structuur - Mommaertsstraat, 2 A te Sint-Jans-Molenbeek - Art. 249 van de Nieuwe Gemeentewet - Dadingsovereenkomst - GR13.0046.

M. le Président :

Le point 10 est retiré.

11. Approbation du projet de l'étude de mise à jour du Plan communal de Mobilité. Goedkeuring van het studieproject van actualisatie van het Gemeentelijk Mobiliteitsplan.

M. le Président :

Le point 11 est retiré.

M. le Président :

Nous passons au point 12.

Colloque - Gesprek

Dhr. Voorzitter :

Mijnheer Van Damme, is het voor het punt 12 ?

M. Van Damme

Non. Je voudrais toutefois signaler que je suis surpris de voir, alors qu'on avait planifié des Sections Réunies pour hier soir -j'avais d'ailleurs réservé la date, comme, je suppose, mes co-Conseillers - que le jour même, on retire de l'Ordre du jour du Conseil communal un point qui est quand même important.

Il est assez bizarre de travailler de la sorte. Nous sommes aussi des gens qui avons un agenda, qui réservent des dates. Je trouve bizarre qu'on nous dise, un jour avant, que le point est retiré et j'aimerais bien avoir une explication sur les raisons de son report.

M. le Président :

Il n'y a pas de justification à donner par rapport à une décision du Collège qui est responsable de l'organisation de la Sections Réunies. Le point 11 est retiré. Il n'y aura donc pas de commentaire sur ce point.

**12. Marché de travaux relatif à l'agrandissement d'un bâtiment scolaire à l'angle des avenues Tamaris et Condor à Molenbeek-Saint-Jean - Projet - CC13.0043.
Opdracht van werken betreffende de uitbreiding van een schoolgebouw gelegen op de hoek van de Tamarisken- en Condorlaan te Sint-Jans-Molenbeek - Ontwerp - GR13.0043.**

M. le Président :

Nous vous demandons d'approuver la dépense globale de 3.290.000 euros et de recourir à une procédure d'adjudication ouverte.

La parole est à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Ma question vaut aussi pour le point 13 : peut-on nous donner un pourcentage entre les fonds d'emprunt et les financements du Ministère de la Communauté Française pour le premier et ceux du Fonds Régional bruxellois pour le bâtiment de la rue Charles Malis ?

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

La parole est à Monsieur De Blok.

M. De Blok :

Je voudrais demander aux membres du Conseil communal s'ils se sentent à l'aise de voter une décision portant sur 3.290.000 euros. Je ne sais pas combien de personnes ont lu et compris le dossier. Qui est allé le consulter ?

M. l'Echevin El Khannous :

Est-ce une question ?

M. De Blok :

C'est une question et je voudrais demander...

M. le Président :

Mijnheer De Blok, het is niet aan u om de Gemeenteraadsleden te ondervragen.

Dank u.

M. De Blok :

... Mais qu'on organise une Section Réunies pour ce genre de projet ! Il s'agit de plus de 3 millions d'euros, les gars ! Ce sont des lignes et des lignes, des métrés, sans aucune explication ! Tous les plans n'y sont pas, et la seule chose qui me permet de deviner ce que sera le projet est un petit plan ! Je voudrais bien qu'on saisisse l'importance d'une somme de 3 millions d'euros et qu'on organise pour cela une Sections Réunies consacrée à l'explication des choix qui ont été faits, des moyens nécessaires et du mode de financement.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Blok.

La parole est à Madame Ptito.

Mme Ptito :

Merci Monsieur le Président.

On a besoin, bien sûr, de bâtiments scolaires dans cette commune, mais 3 millions d'euros, c'est effectivement un gros montant. On aimerait donc en savoir plus, y compris sur l'opérationnalisation des clauses sociales dans ce marché public. Cela me paraît quand même assez important de les prévoir et de les mettre en oeuvre... Parce que tous les investissements publics peuvent permettre la création d'expériences formatives ou d'emplois pour nos jeunes et moins jeunes concitoyens.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Ptito.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u, Meneer de Voorzitter.

Vermits het feit dat het inderdaad over veel geld gaat, had ik graag gevraagd hoeveel plaatsen erbij komen in het onderwijs, en ten tweede, wanneer de uitbreiding zal klaar zijn.

Moet ik het nog eens herhalen of heeft iedereen het verstaan?

Dhr. Voorzitter :

Nee. Dank u Mijnheer Berckmans.

Mijnheer Gypers, u hebt het woord.

M. L'Echevin Gypers :

Il s'agit du Cahier spécial des charges relatif au marché des travaux pour la création d'une nouvelle antenne communale du service de la Population...

M. le Président :

Non, nous sommes au point relatif aux crèches.

M. l'Echevin Gypers :

... Oui, mais c'est parce que, en plus, vous avez changé tous les numéros ...

Rires - Gelach

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, vous n'avez pas été attentif à ce que j'ai dit tout à l'heure !

M. l'Echevin Gypers :

Alors, je dois changer tous les numéros chez moi, avant de venir ici ?

M. le Président :

Oui, mais, nous aussi !...

Donc, nous sommes au point relatif aux travaux d'agrandissement d'un bâtiment scolaire, à l'angle des avenues Tamaris et Condor.

M. l'Echevin Gypers :

Oui, mais si on change tout, je suis désolé, je ne peux pas répondre...

Donc, il s'agit d'un budget de 3.290.000 euros. Les subsides potentiels de la Communauté Française, dans le cadre du financement exceptionnel des projets « *extension des bâtiments scolaires* » seront demandés en toute logique et sont, en général, de l'ordre de 50%.

Le nombre de places supplémentaires est de 250.

M. le Président :

Et quelles sont les clauses sociales prévues dans le marché public ?

M. l'Echevin Gypers :

Je veux bien vous les donner, mais je n'ai pas les contrats, ici, avec moi.

M. Ikazban :

Nous, non plus !

M. l'Echevin Gypers :

Je suis désolé...

M. le Président :

S'il vous plaît !

M. l'Echevin Gypers :

Les clauses sociales sont des clauses règlementaires et légales.

M. le Président :

Si vous souhaitez avoir des informations précises, vous avez la possibilité de les demander au Secrétariat communal au moment où les points sont mis à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, j'ai pu constater que Monsieur De Blok et Madame Piquard sont allés consulter les points dans le courant de l'après-midi. Il est un fait que si on y va aussi tard, il est difficile d'obtenir la totalité des informations que l'on souhaite.

Ceci étant, Monsieur De Blok, comme vous avez demandé d'avoir des documents à votre disposition, je vous informe que tous les plans, les métrés, etc., de l'école sont à votre disposition dans un bac, ici, derrière moi. Si vous voulez les consulter, vous pouvez le faire.

Néanmoins, je voudrais quand même rappeler à tous les Conseillers communaux que, s'ils souhaitent recevoir des informations techniques plus précises sur des contenus de cahiers des charges ou autres, quand il y a des constructions qui sont mises en oeuvre, ils peuvent les demander au Secrétariat communal... Et je peux comprendre qu'un Echevin ne soit pas en mesure de vous répondre en séance parce qu'il ne lui est pas possible d'avoir la totalité des dossiers avec lui, sachant ce que cela représente en quantités de papiers à déplacer.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u, Meneer de Voorzitter.

Zoals het meestal gebeurt - niet meestal maar toch regelmatig -, krijg ik geen volledig antwoord op mijn vraag. Ik heb nu dus vernomen dat er 250 plaatsen bijkomen, wat ik positief vind, het is een mooi aantal. Maar ik had ook gevraagd tegen wanneer die uitbreiding klaar gaat klaar zijn.

Ik ga ermee akkoord dat een Schepen of om het even wie niet heel zijn dossier van buiten kan kennen, maar het gaat hier om een algemene vraag met grote lijnen.

Dus men kan toch ongeveer zeggen: gaat het binnen 5 jaar zijn, binnen 10 jaar, binnen 20 jaar ? Hopelijk zal het niet zolang duren.

Ik dank u.

M. le Président :

Het woord is aan de Heer De Blok.

M. De Blok :

Je trouve que c'est vraiment très vache de la part du Président de rejeter la balle sur ceux qui prennent la peine de se déplacer pour consulter ce dossier qui, je vous le signale, n'est pas sur *B.O. Secrétariat* où je regarde pourtant tout.

M. le Président :

Est-ce que je peux demander au public de bien vouloir se taire ? S'il a besoin de parler, il y a toujours moyen de sortir de la salle.

M. De Blok :

Je vous signale qu'on est censé voter l'Article 2 portant sur le « *Cahier spécial des charges, métrés et plans établis* ». Or, les plans établis étaient manquants. Je ne sais donc

pas comment les gens votent ici. Ils vous font une confiance aveugle ? Il y a en jeu une somme de 3 millions d'euros et on ne pose pas de question ! Je trouve que ça ne va pas. J'aimerais donc bien - et j'insiste là-dessus - qu'on propose un vote pour avoir une Sections Réunies sur ce genre de projet.

M. le Président :

Vous pouvez faire une interpellation sur ce sujet, mais les Sections Réunies sont de la compétence du Collège.

M. De Block :

Madame la Bourgmestre, je vous demande de demander au Président de soumettre aux votes la possibilité d'organiser une Sections Réunies sur ce sujet !

M. le Président :

Je ferai le nécessaire pour transmettre vos desiderata au Collège et j'essaierai de convaincre ses membres pour que, la prochaine fois, lorsque des dossiers aussi importants sont présentés lors de la Sections Réunies qui doit théoriquement accompagner chaque Conseil communal, vous ayez l'information *ad hoc*.

Mme la Bourgmestre :

C'est une possibilité, pas une obligation.

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, puisque vous m'avez citée tout à l'heure, il est vrai que je suis venue cet après-midi...

M. le Président :

Tout à fait et je vous en remercie, mais c'est aussi dans votre intérêt.

Mme Piquard :

... mais je vous préviens quand même que si je viens le lendemain de la réception de l'ordre du jour, régulièrement le Secrétariat communal ne dispose pas du document... Alors, il faut savoir un peu où on en est. Il est vrai que la Sections Réunies d'hier manquait un peu de consistance. Cela partait dans tous les sens...

M. le Président :

On a compris votre message, Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci.

M. le Président :

La parole est à Madame P'tito.

Mme Ptito :

Monsieur le Président, je suis d'accord sur le fait que, même si l'on consulte les dossiers avant de venir, un Echevin doit pouvoir répondre à un moment donné. On ne peut pas tout transférer aux Sections Réunies et, donc, à l'Administration exclusivement. Je pense qu'on doit assumer son rôle d'Echevin. Je peux comprendre qu'il y a peut-être des choses techniques qui peuvent parfois surprendre. Mais excusez-moi, objectivement, chaque fois que je pose la question sur les clauses sociales et environnementales, jusqu'à présent, je n'ai pas reçu de réponse.

De plus, cela commence à être un peu répétitif. Je veux bien entendre qu'aujourd'hui on n'a pas de réponse et que l'on va se pencher sur la question mais il faut qu'à un moment donné, quand même, ce Collège s'exprime et s'engage sur la question... Ou alors, on assume le fait qu'il n'y a pas de clauses sociales, qu'elles ne sont pas mises en oeuvre, malgré les grands effets d'annonce. C'est pourtant mis dans votre accord et annoncé dans votre Programme de Majorité. J'attends donc que vous mettiez en oeuvre ce volet-là mais ce n'est toujours pas le cas...

Dont acte. C'est tout.

Moi, je plaide simplement pour que chacun connaisse ses dossiers, point à la ligne. Sinon, on ne peut plus poser aucune question car on peut évidemment dire que tout est technique...

Donc, vous aurez une question écrite en bonne et due forme, voire une interpellation, la fois prochaine.

M. le Président :

Merci Madame Ptito.

La parole est à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Pour ce qui concerne votre question, Madame Ptito, on s'est engagé à préparer un rapport sur l'utilisation des clauses sociales et environnementales au sein de la Commune.

Ce rapport a été rédigé par l'éco-conseiller et le coordinateur de l'Agenda 21. Il sera bientôt soumis au collège et diffusé auprès des Conseillers communaux. Je veux seulement préciser que la question est très complexe parce que les services sont confrontés à des difficultés importantes, dès le moment où ils mettent des clauses sociales et environnementales dans leurs marchés publics. Ils doivent faire face, notamment, à des remarques de la tutelle.

Vous aurez donc ce rapport dès qu'il sera prêt pour le Collège. Ce sera normalement la semaine prochaine.

M. le Président :

Merci, Madame Gadaleta.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u, Meneer de Voorzitter.

Ik herhaal voor de vijfde keer ...

M. l'Echevin Gypers :

...Non, excusez-moi, mais je voudrais d'abord intervenir suite à la question de Madame P'tito, parce que ce qu'elle a dit est tout à fait incorrect. J'ai à chaque fois répondu à sa question.

Maintenant encore, je compte avancer dans cette question qui est de savoir si les clauses sociales, telles qu'elles sont actuellement reprises dans les contrats, sont applicables.

Il se fait que les entrepreneurs qui doivent embaucher du personnel sur leurs chantiers vont chez *Actiris* pour demander de la main d'œuvre. On leur répond qu'il n'y en a pas et ils arrivent avec un papier en disant qu'on ne sait pas rencontrer les clauses sociales. Donc, ceci est la réalité du terrain et c'est la raison pour laquelle le Collège va mettre en place, dans les contrats de quartiers, les moyens de mutualiser les possibilités pour trouver des personnes à Molenbeek-Saint-Jean, de manière à ce que les entreprises ne puissent plus se soustraire aux clauses sociales. Cela, c'est ce que nous sommes en train de mettre en place dans le cadre d'un contrat de quartier. Ne dites donc pas qu'on ne vous répond pas.

Voor wat betreft de vraag van Mijnheer Berckmans, de tijd hangt af van een gans pak procedures, een deel van de aannemer en van de omstandigheden. De vooruitzichten zijn voor september 2015.

Dank u.

M. le Président :

Is het in ook in orde voor u, Mijnheer Berckmans ?

U hebt al de antwoorden gekregen ?

Dhr. Berckmans :

Ja, dank u.

Mme Ptito :

... Ceci dit, ce n'est pas la même chose.

M. le Président :

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je soutiens la construction d'une nouvelle école mais sans aucune explication, je m'abstiens quand même sur le vote. Mais je répète que je soutiens cette école.

M. le Président :

Vous soutenez... mais vous vous abstenez sur le point !

M. De Blok :

Je n'ai pas eu d'explications sur les choix à faire... Donc, je m'abstiens mais je dis que soutiens l'école.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous donne la parole mais exclusivement sur le vote.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Mon groupe soutient évidemment la création de nouvelles écoles, d'autant plus que ce sont des projets qui avaient été lancés et initiés par le précédent Bourgmestre... Merci, Madame Schepmans, vous dites effectivement la vérité.

Donc, sur le fond, mon groupe va voter favorablement. Néanmoins, vu les explications scabreuses - et, à mon avis, on n'est pas au bout de nos peines car on est loin d'avoir des explications sérieuses -, un membre de mon groupe s'abstiendra. Sur la forme!

M. le Président :

Merci. On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 38 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 38 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

**13. Marché de travaux relatif à l'aménagement d'un bâtiment en une antenne du service de la population à la rue Charles Malis n°40 - Projet - CC13.0042.
Werken opdracht betreffende de inrichting van een gebouw gelegen Charles Malisstraat, 40 in een antenne van de Bevolkingsdienst - Ontwerp - GR13.0042.**

M. Le Président :

Nous vous demandons d'approuver la dépense et de recourir à une procédure d'adjudication ouverte.

M. le Président :

Je voudrais rappeler que nous sommes dans un bâtiment public et qu'il est interdit de fumer à l'intérieur. Il faut faire alors le nécessaire pour que les gens qui fument juste

devant la porte d'entrée se mettent légèrement sur le côté, de telle façon que le courant d'air ne ramène pas la fumée.

Madame Evraud, vous avez posé une question sur les deux points et vous n'avez pas reçu votre réponse. Vous revenez donc avec la même question.

Mme Evraud :

J'avais en effet la même question pour les points 12 et 13. Quel est le pourcentage du financement fonds d'emprunts, fonds publics ou autres ?

M. le Président :

La parole est à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

La demande qui a été introduite à la Région reprend 100% de la dépense, c'est-à-dire 2,5 millions.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En ce qui concerne le projet de l'antenne du service de la Population, j'ai anciennement très largement participé à son élaboration.

Toutefois, quand Monsieur l'Echevin Haouari dit qu'il y a une demande qui a été introduite à la Région pour un subside de 100 %, on reste un peu sur une interrogation. Car si le subside à 100 % n'est pas accordé, qu'en sera-t-il du coût ?

M. le Président :

La parole est à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Le dossier est en cours, il a été introduit à la Région. Jusque-là, tout se passe très bien. On attend la réponse définitive avant de prendre de nouvelles mesures mais en principe, cela devrait être accepté. Pourquoi ? Parce que c'est un subside lié à l'évolution démographique des communes et qui représente plus ou moins 7 ou 8 millions d'euros pour Molenbeek-Saint-Jean. Parmi les projets qui ont été introduits par la Commune, il y a celui-ci qui est lié à la progression démographique de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Nous avons perdu quelque 500 habitants entre 2012 et 2013. Donc, on est à 95.239 habitants, selon la presse.

Est-ce qu'on peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

14. Projet Espace Hôtelier Bellevue - Approbation du projet de contrat de concession d'exploitation pour la gestion de l'hôtel accueillant des stagiaires en formation situé au sein de l'Espace Hôtelier Bellevue.

Project Bellevue-Hotelcentrum - Goedkeuring van het ontwerpcontract voor de uitbatingconcessie voor het beheer van het hotel dat stagiair(e)s in opleiding onthaalt, gelegen in het Bellevue-Hotelcentrum.

M. le Président :

La parole est à Madame Ptito.

Mme Ptito :

Merci Monsieur le Président.

Cet hôtel 3 étoiles, doté de 29 chambres, d'une salle de séminaires, est sans conteste quelque chose de très bien... Mais j'aimerais savoir si c'est une concession d'exploitation avec un gestionnaire de l'hôtel qui va être conclue ? Est-ce un gestionnaire tout à fait privé, ou est-ce encore à définir ou y a-t-il une volonté de développer une stratégie d'économie sociale via, par exemple, une coopérative, ce qui n'empêche pas de prendre un professionnel du secteur ?

J'avoue que cela n'est pas très clair et j'aimerais recevoir quelques explications complémentaires, parce que ce serait dommage d'avoir une concession purement privée. En plus, cela pourrait éventuellement susciter certaines tensions avec l'hôtel actuellement ouvert. Donc, je souhaite savoir s'il y aura un lien ou pas entre les deux hôtels futurs.

Par ailleurs, comment va-t-on concrétiser également l'insertion de personnel peu scolarisé à travers la création de cet hôtel ? Outre le programme de formation - cela, j'ai bien compris - est-ce que la Mission Locale et Molenbeek Formation seront toujours des partenaires actifs en la matière ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Ptito.

La parole est à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Ma question est, en fait, similaire à celle de Madame Ptito.

Je voudrais savoir si un opérateur avait été désigné. Je voudrais insister également sur la nécessité d'une formation à destination du public mais également d'un

accompagnement vers l'emploi, puisque l'insertion professionnelle est nécessaire après que les personnes aient été formées.

Donc, je voudrais également savoir s'il existait un tel partenariat.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Mes questions vont dans le même sens que les précédentes. C'est une collaboration entre quatre partenaires. Ici, on discute d'un contrat entre deux partenaires. Je me pose la question de savoir si un partenaire privé va être compatible avec tout ce qu'on demande, à savoir que l'engagement de son personnel soit fait de telle manière que les directeurs, les managers, les comptables et les gouvernants n'aient pas seulement des compétences dans le domaine de l'hôtellerie mais aussi dans celui de la pédagogie et de la transmission des compétences.

Il serait vraiment génial de trouver un partenaire privé qui accepte que l'on se mêle de l'embauche du personnel et qui trouve des personnes qui, outre leurs compétences en hôtellerie, doivent avoir des compétences de formateurs... Et tout ça pour le même prix ! Je suis donc curieux de savoir quels sont les candidats pour cette concession, vu que l'appel a pris fin le 9 septembre.

Je trouve qu'il est dommage que la Commune n'ait pas l'ambition d'exploiter seule cet hôtel, en semi-public ou sous forme de société coopérative. Si une entreprise privée est prête à payer de l'argent à la Commune pour pouvoir exploiter cet outil performant, je pense qu'on met dans les mains du privé ce qu'on pourrait utiliser nous-mêmes !

Je ne comprends pas non plus quelle est la consistance exacte de cette formation, ce que sera son fonctionnement. On parle d'un stage de quinze jours pour sept à seize places de stagiaires. Je ne vois donc pas la pertinence d'une formation de quinze jours seulement, formation au terme de laquelle les stagiaires seraient théoriquement opérationnels.

Comment assurer concrètement le travail et l'organisation de quelque 150 personnes dans cet hôtel ? A-t-on réfléchi aux partenaires, à l'organisme qui va prendre en charge la formation même ?

Vous nous demandez en fait de vous donner carte blanche en signant un contrat, sans que l'on n'ait aucune mention sur ce qu'on va demander, ni sur la redevance à réclamer auprès de l'entreprise concessionnaire, ni sur la redevance fixe, ni sur la redevance variable en fonction du chiffre d'affaires.

J'ai en fait beaucoup de questions et j'aimerais bien avoir beaucoup de réponses cette fois-ci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

La parole est à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Merci pour cette... tartine !

M. Ikazban :

Ce n'est pas respectueux, ça !...

M. le Président :

C'est... humoristique !

Ik heb het woord gegeven aan de Schepen om te antwoorden.

M. l'Echevin Gypers :

Je voudrais d'abord donner une réponse générale.

Ce qu'on met en place ici est la recherche d'un manager pour cet hôtel, la recherche d'un professionnel qui va faire en sorte que cet hôtel soit opérationnel. Il faut ajouter à cela le volet formation et la formation se fait dans un hôtel qui fonctionne.

Je crois que, pour une Commune, c'est une première de mettre sur pied un tel genre d'opération. On travaillera avec un concessionnaire à qui on demandera de convenir des termes et conditions en vertu desquels la Commune lui octroiera un droit d'exploitation exclusif d'un hôtel faisant partie de l'espace hôtelier Bellevue.

Le concessionnaire s'engagera à exploiter l'hôtel en tant que centre d'hébergement, compte tenu de l'objectif de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie. Ce bâtiment doit servir à assurer la formation par le travail et doit ainsi être considéré comme un outil de formation.

La concession ne confère pas au concessionnaire de droit exclusif de jouissance, à l'instar du droit de propriété. Donc, le concessionnaire ne peut exercer d'autre activité que celle mentionnée ci-dessus. Il est expressément stipulé que l'objet du présent contrat revêt le caractère d'un droit de concession précaire et ne tombe pas dans le champ d'application de la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux.

Le projet du contrat de concession doit, par la suite, être approuvé par le Conseil communal afin qu'on puisse le présenter au futur concessionnaire. Aujourd'hui, il y a cinq candidats. Ces cinq candidats, effectivement, comme certains l'ont dit, ne répondront pas à tous nos critères de sélection. On ne trouvera sans doute pas la perle rare, c'est une matière nouvelle et nous nous référons à ce que des bureaux compétents nous donnent. C'est comme ça que nous allons essayer de trouver le manager adéquat pour cet hôtel. Il est évident que cet hôtel sera géré comme un hôtel normal.

M. le Président :

La parole est à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Qu'on se rassure, s'agissant du partenariat pour le volet *formation*, il y aura bien évidemment un accord qui sera signé par le futur occupant. Cet accord consacrera une relation privilégiée avec le gestionnaire de l'hôtel. C'est principalement la Mission Locale qui va assurer ce volet. On sera très vigilant, dans le cadre de la gestion du futur occupant, pour réserver une place prépondérante au volet *formation*, que ce soit dans les métiers de l'hôtellerie ou en partenariat avec des personnes qui assurent des formations pour la Mission Locale en matière de métiers liés à l'Horeca.

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, il y avait également la question de Madame Ptito qui vous demandait - si mes souvenirs sont bons - comment allait interagir le fait d'avoir une école de formation à côté de l'hôtel *Meiningen* et si des contacts auraient lieu entre les deux entités pour qu'il y ait une intégration, une collaboration.

M. l'Echevin El Khannouss :

En tout cas, les gestionnaires de l'hôtel *Meiningen* - et vous le savez, Madame Ptito - montrent un intérêt à pouvoir collaborer avec le futur Centre de Formation aux Métiers de l'Hôtellerie qui sera situé à *Bellevue*. Notre volonté est de pouvoir évidemment aller au-delà de ces voisins directs, de trouver d'autres partenaires susceptibles d'accueillir nos jeunes en formation et, éventuellement, de pouvoir leur offrir un emploi après celle-ci.

M. le Président :

La parole est à Madame Ptito.

Mme Ptito :

Merci Monsieur le Président.

Je veux être sûre de comprendre : là, on nous parle de rechercher un manager. Or, ce qui nous est demandé ici, c'est de prendre connaissance et d'approuver le projet de contrat de concession et d'exploitation. Mais celui-ci est déjà révolu, dirais-je, puisque l'appel est déjà lancé.

On a déjà apparemment cinq candidatures se trouvant sur la table. D'accord, il y a déjà un peu de temps qui se superpose, mais par ailleurs, en amont, la question de la création d'une coopérative n'a pas du tout été évoquée...Une coopérative pour garder la main, en fait.

A un moment donné on parle aussi d'une concession d'exploitation et il a été dit que c'était précaire. Mais, « précaire » jusqu'à quel point ? Car, objectivement, cela n'est pas clair. Entre *rechercher un manager* et *conclure*, à un moment donné, *un contrat de concession et d'exploitation* et parler maintenant d'un contrat précaire, ce sont quand même des choses qui sont totalement différentes.

Par ailleurs, il est évident que cela intéresse le privé, dans la mesure où les investissements dans la brique, il n'y a pas à les faire. Donc, fatalement, ça les intéresse d'exploiter 29 chambres en plein coeur de la Région bruxelloise.

J'entends bien, mais je regrette que la Commune ne tente pas de garder la main, même si je conçois qu'il n'est pas de son ressort d'être spécialisée dans l'hôtellerie au sens strict. Je trouve qu'il y a d'autres formules qui pouvaient peut-être garantir justement cette continuité et ce dialogue permanent avec des acteurs communaux, voire du CPAS ou

autres, pour mener à bien ce projet. Parce que, une fois qu'on attribue une concession d'exploitation, objectivement, les choses nous échappent un petit peu.

Et qu'en sera-t-il si les choses dérapent, si on n'accueille pas les stagiaires ? Comment est-ce que cela se passera ? La Mission locale a-t-elle introduit des demandes en matière de formations innovantes, parce que 2014, c'est l'année prochaine ! Cela va aller très vite... A nouveau, quelle dimension qualitative va-t-on offrir à ces jeunes et à ces moins jeunes en formation ? Cela me paraît être fondamental pour ne pas faire de la machine à broyer, mais bien pour former des stagiaires qui pourront se diriger par la suite vers un emploi durable !

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Ptito.

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Blok :

J'ai entendu dire qu'il y avait cinq candidats... Je ne sais pas s'ils sont du secteur public ou du secteur privé. C'est une question qui est posée. Je n'ai pas non plus de réponse sur la question de la redevance. Or, ce n'est quand même pas un détail, car la Commune a investi dans ce projet.

En quoi consistent les négociations, le business-plan, etc. ? Je n'ai reçu aucune réponse. Et si j'ai bien compris, on parle, en plus du concessionnaire de l'hôtel, de chercher un partenaire pour l'aspect *formation*.

Monsieur l'Echevin dit que le formateur sera en même temps la Mission Locale. On ne m'a pas répondu sur le genre de formation prévue en seulement quinze jours de stage. Cela représente quoi ? J'aimerais bien savoir si le concessionnaire privé - peut-être l'Hôtel *Meininger* ? - s'engage à embaucher un certain nombre de personnes issues de cette formation et si c'est un point qui est compris dans le contrat, ce que je n'ai pas vu.

M. le Président :

Merci Monsieur De Blok.

Het woord is aan de Heer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Il est clair que le but est de mener à bien des formations. Or, pour former des gens, il faut d'abord des professionnels qui vont leur apprendre comment travailler. Le but est donc, justement, de créer des liens avec d'autres hôtels, de façon à leur proposer du personnel qualifié que nous aurons formé.

C'est donc cela le but de cet hôtel où les chambres sont prévues pour faire de la formation. C'est de cette manière-là qu'il devra fonctionner, d'où la demande d'avoir des managers qui ont déjà plusieurs années d'expérience, qui connaissent le fonctionnement d'un hôtel et qui savent ce qui est nécessaire.

Quant à la Mission locale, peut-être que Monsieur l'Echevin El Khannouss pourra répondre.

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

En ce qui concerne le volet *formation*, il est évident que la Mission Locale et surtout *Molenbeek Formation* seront les futurs partenaires de cet hôtel. Cet hôtel sera certes un hôtel ayant une activité économique privée mais qui sera aussi conventionné avec nous pour réserver une grande part de ses activités à la formation professionnelle aux métiers de l'hôtellerie.

Nous aurons des partenariats avec d'autres hôtels, entre autres l'Hôtel *Meininger* qui se trouve à côté, mais il y aura aussi une recherche d'autres partenaires pour pouvoir mettre des jeunes en stage et surtout, je le répète, faire en sorte qu'ils aboutissent à un contrat et à un emploi durable.

Je reviens à la première interpellation de Madame Olivia P'tito, pour dire que notre souhait aurait évidemment été de créer une coopérative d'économie sociale pour pouvoir gérer cet hôtel. Mais comme l'a rappelé mon collègue Jan Gypers, les métiers de l'hôtellerie sont des métiers spécifiques, très complexes et compliqués, qui nécessitent des compétences particulières.

Au-delà de ça, je crois aussi que nous subissons les contraintes des pouvoirs subsidiaires en matière de gestion d'une activité d'ordre économique. De plus, nous étions aussi pris par les délais. Il faut savoir que la décision de lancer l'appel d'offres a été prise sous l'ancienne législature et qu'il y a eu une volonté qui a été validée par le Collège précédent de lancer ce genre de procédure. Cela conduit aujourd'hui à cinq candidatures issues du privé mais aussi de structures établies en Flandre, actives dans le domaine de l'économie sociale.

Une Commission est chargée d'évaluer ces candidatures et de voir celles qui respectent d'abord les critères et qui seraient à même de pouvoir répondre à notre attente qui, je le répète, au-delà de l'activité économique, tient au volet *formation* qui, pour nous, est fondamental.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur De Block, les réponses ont été données, dans la mesure des possibilités, par les deux échevins.

M. De Block :

J'ai posé une question sur la nature des cinq candidats. Qui est public, qui est privé ?

M. le Président :

On ne peut pas répondre sur les candidatures !

M. l'Echevin El Khannouss :

On ne peut pas répondre, il y a une Commission qui est chargée de dépouiller les offres !

M. Ikazban :

... Je suis désolé, vous avez dit tout à l'heure qu'il y a cinq candidats. Effectivement, on ne peut pas donner leurs noms ici. Je le comprends très bien. Mais vous avez dit aussi : « *des critères qui sont faits pour exclure certains candidats* ». Donc, on sait très bien que certains ne vont pas respecter ...

M. le Président :

C'est de la mauvaise interprétation...

M. Ikazban :

... Il a dit textuellement : « *nous savons très bien que certains ne rempliront pas certains critères, c'est justement fait pour ça* »...

M. le Président :

Monsieur Rahali, je ne peux pas vous donner la parole.

M. Ikazban :

... Tout à l'heure, je l'ai entendu : je n'ai pas quitté la salle à ce moment-là !

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur le Président, juste une précision : mon collègue a, soit mal compris, soit déformé les propos. Le service des Projets subsidiés qui a monté le dossier sous la précédente législature a été vigilant, je le répète. Ce qui est important, je crois, est de faire en sorte que les futurs candidats puissent aussi répondre à notre préoccupation en matière de formation professionnelle. Le Cahier des charges a été élaboré de telle manière que ne répondront que les gens qui montrent un intérêt particulier pour la formation et cela, il est essentiel de le rappeler.

M. le Président :

Les projets subsidiés étaient de la compétence de qui ?

M. l'Echevin El Khannouss :

C'était Monsieur Philippe Moureaux qui était en charge des projets subsidiés.

M. le Président :

Excusez-moi, je l'ignorais.

Monsieur De Block, vous souhaitez recevoir l'une ou l'autre réponse supplémentaire ?

M. De Block :

Uniquement la réponse à ma question sur la redevance, sur ce que le partenaire privé va devoir payer. Je trouve cela complètement aberrant ...

M. le Président :

C'est votre avis, pas celui du Collège. C'est la raison pour laquelle on ne vous a pas répondu.

M. De Block :

... La Commune a investi, a mis de l'argent, à ma connaissance, dans la construction de cet hôtel. Je crois comprendre que cet investissement doit être au moins remboursé sur base de la perception des redevances sur une échéance dont je ne sais pas les termes, pas plus d'ailleurs que le business plan de la Commune.

J'aimerais donc bien comprendre en quoi consiste le business plan de la Commune par rapport à cet investissement.

On a l'impression qu'on apprécie la hauteur de son montant selon le bon vouloir du partenaire qui est en face. Mais qu'advient-il des finances de la Commune, parce qu'on doit quand même s'en sortir dans cette affaire !...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Madame Ptito, on continue à tourner en rond, à épiloguer longtemps...

Prenez la parole pour la dernière intervention. Après, je donnerai la parole à Monsieur Gypers et on passera aux votes.

Mme Ptito :

Monsieur, ne vous excitez pas ! Oui, tout à fait... J'aimerais bien qu'on se calme un petit peu. On prend le temps, effectivement, sur un dossier aussi important que celui-là qui est quand même assez symbolique en Région bruxelloise et à Molenbeek-Saint-Jean en particulier. Ce n'est pas tous les jours qu'on peut rénover un tel bâtiment et créer un hôtel de formation en Région Bruxelloise et je pense qu'il y a là, vraiment, un enjeu majeur. Je suis désolée, les choses ne sont pas claires et notre groupe va s'abstenir sur le vote du point.

C'est un hôtel qui, demain va être exploité et ce n'est pas seulement une question de formation car, à un moment donné, on ne comprend pas quel est l'outil juridique qui va être utilisé. Pourquoi nous parle-t-on tout à coup de *précarité* alors qu'une concession d'exploitation, ça n'est tout de même pas quelque chose de *précaire*, que du contraire.

On ne voit donc pas très clair, ni dans la procédure qui est établie ni sur la date de la réunion de la Commission d'attribution.

Bref, on a toute une série de questions où l'on regrette, nous, en tant que Socialistes, qu'on ne garde pas la main plus avant sur ce dossier, malgré les partenariats qui sont envisagés.

Qui va donc se réunir en Commission d'attribution et quand ?

M. le Président :

Merci Madame Ptito.

Mijnheer Gypers, u heeft het woord om de laatste antwoord te geven.

M. l'Echevin Gypers :

Monsieur De Blok, *Bellevue*, ce n'est pas uniquement l'hôtel. C'est l'hôtel plus la minoterie. Et l'objectif est que l'ensemble soit en équilibre financier. Cela veut dire qu'il y aura des locations de plateaux qui doivent rapporter suffisamment, tout comme l'hôtel. Donc, il s'agit de faire une opération blanche. C'est cela l'objectif : qu'on ne perde pas d'argent et qu'il y ait un équilibre.

Colloque - Gesprek

M. le Président :

On vous donnera les informations ultérieurement, quand elles seront disponibles.

M. De Block :

Quand on fait appel à des candidats, ces candidats ont-ils reçu une tranche des montants de leurs dépenses ?

M. le Président :

Mijnheer De Block, het dossier is nog niet afgesloten... De kandidaturen zijn afgegeven. Daarna moet er een keuze komen van een Selectiecomité. Dat Selectiecomité heeft zijn keuze nog niet afgegeven.

Hoe kunt u dan een afspraak maken met iemand ?

M. De Block :

Est-ce qu'il y a des montants ?

M. le Président :

Il n'y a pas que des montants. C'est un ensemble de données.

De Schepenen hebben geantwoord. Ze willen geen andere antwoorden geven. Ik ga dus verder naar de stemming.

Monsieur De Block, vous avez le droit de voter contre.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 26 votes positifs, 1 vote négatif, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 26 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 15 onthoudingen.

**15. Matériel informatique à donner aux organismes.
Informatika materiaal weg te schenken aan instellingen.**

M. le Président :

On vous demande d'approuver des donations de matériel.

Mijnheer Berckmans, u hebt het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter.

Ik vind het een positief punt dat het informaticamateriaal een tweede leven krijgt. Ik heb de voorwaarden gelezen volgens dewelke het zal kunnen gemaakt worden door verenigingen. Ik zou een voorwaarde willen amenderen : de eerste voorwaarde stelt dat het een vzw moet zijn en ik zou het willen vervangen door een vzw of een bestaande feitelijke vereniging, die zich engageert om binnen het jaar zich in regels te stellen met de regels van de vzw. Waarom? De verenigingen die het meeste dergelijk materiaal nodig hebben, die het minste geld en know-how hebben, zijn meestal actief als feitelijke vereniging. Degene die het best georganiseerd zijn, zijn vzw's, en daarom zou ik voorstellen dat punt erin toe te voegen en om dat amendement aan te nemen, teneinde de gewone feitelijke verenigingen ook in aanmerking te laten komen.

Je le redis brièvement en français : c'est une bonne initiative de donner une deuxième chance ou, plutôt, une *deuxième vie* au matériel informatique. En ce qui concerne les critères de donation, je propose un amendement introduisant la condition que le bénéficiaire soit une asbl ou une association de fait. Parce que, souvent, ce sont les petites organisations qui prennent de bonnes initiatives mais qui ont le moins de matériel et de personnel et qui ne sont pas encore organisées sous forme d'asbl. Cela permettrait donc aux petites organisations de pouvoir bénéficier aussi du système.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je voulais également souligner le fait qu'il est positif que des associations puissent être soutenues sans que cela nécessite beaucoup de moyens, puisque c'est du matériel informatique qui est réaffecté en vue de sa réutilisation.

J'aimerais toutefois savoir comment se fait l'information, comment les associations sont mises au courant quand il y a du matériel qui est disponible et comment elles doivent agir pour le solliciter. Doivent-elles d'abord introduire une demande et attendre que du matériel soit disponible ou alors sont-elles, dans ce cas, informées de cette disponibilité, afin qu'elles s'inscrivent et expriment leur souhait d'en bénéficier ?

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je me réjouis également de cette donation de matériel, d'autant qu'à plusieurs reprises, lors de mes précédentes interpellations, j'avais demandé quel sera l'usage qui sera donné à ces PC vétustes.

Je me réjouis donc de cette nouvelle et, comme Madame Tamditi, je m'interroge sur la manière et le délai que vous allez mettre en oeuvre pour informer directement les associations qui peuvent en bénéficier. Comment allez-vous vous y prendre pour qu'elles puissent poser leurs candidatures et, surtout, comment allez-vous assurer le suivi, puisque vous dites que vous allez veiller à la distribution du matériel ? Pouvez-vous nous en dire davantage, il s'agit quand même de 100 PC ?

Je vous remercie.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Monsieur le Président, je serai très court parce que je n'ai pas de question sur ... ce point-ci.

Mais, par deux fois, j'ai levé mon doigt pendant la séance. Il est vrai qu'on a un Règlement d'Ordre Intérieur qui dit qu'on doit s'inscrire. Mais c'est la conversation qui fait que les questions naissent et que les réflexions se font. Par conséquent, j'avais deux questions à poser sur deux autres points. Tant pis, je suis trop tard.

Mais dorénavant, je vais m'inscrire à tous les points et je vais me retirer sur 99 points sur 100. Comme cela, j'aurai la parole la centième fois !

Merci.

M. le Président :

Merci Maître Vermeulen.

Applaudissements - Applaus

M. le Président :

S'il vous plait !

Je donne la parole à Monsieur Magerus.

M. Magérus :

Merci Monsieur le Président.

Je souhaite formuler deux petites remarques d'ordre général : je regrette que les critères ne soient pas plus précis, plus élaborés.

J'attire aussi votre attention sur la bizarrerie de la formulation de l'Article 3 : « (...) *l'Echevin de l'informatique veillera à la distribution de ce matériel* ». Je trouve cela très bizarre et cela doit être absolument reformulé parce que je trouve que c'est une terrible remise en cause par rapport à l'impartialité de l'Administration.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik heb een heel korte vraag, die aansluit bij die van mijn voorganger.

Wat is de concrete procedure? Hoe gaat u de oproep lanceren? Hoe gaan de mensen weten dat ze zich daarvoor kunnen kandidaatstellen? En wie gaat hierover beslissen ? Ik heb het artikel inderdaad ook gelezen. Is het de Schepen die alleen gaat beslissen ? Hoe gaat dat gebeuren ?

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Monsieur De Blok, vous avez la parole.

M. De Block :

Je voudrais savoir pourquoi la Commune n'a pas recours à un organisme comme OXFAM, qui est quand même spécialisé dans la remise en ordre des ordinateurs.

Un Conseiller :

Non, car ils les revendent ! Ce ne serait plus un don.

M. le Président :

Monsieur l'Echevin Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Pour la première question - asbl ou association de fait - il est un peu compliqué de mettre des conditions de reconnaissance en tant qu'association dans l'année. Il faut en effet savoir que ce genre d'opération devra se renouveler dans les années qui viennent. Donc, si une association de fait passe aujourd'hui à côté, elle pourra certainement participer à une prochaine opération. Je préfère donc vraiment garder l'asbl comme critère, mais l'association de fait qui devient une asbl, ou qui est en passe de le devenir, pourrait très bien nous écrire et nous signifier qu'elle est dans une procédure de reconnaissance. Dès lors, on ne lui posera pas de problème.

Je vais revenir sur le volet communication mais je voudrais commencer par l'élément tout à fait exact évoqué par Monsieur Magerus : cette formulation est, il est vrai, très maladroite. J'avais d'ailleurs demandé, lors d'un Collège passé, qu'on la reformule, et j'ai constaté avec grande insatisfaction que cette formulation est toujours présente.

Effectivement, ce n'est pas l'Echevin qui va prendre le PC et qui va choisir telle ou telle autre association parce qu'il l'aime bien, mais cela doit répondre à une procédure précise qui sera communiquée dans le prochain « *Molenbeek Info* » ainsi que sur le site web et via les mailings des listes qu'on possède sur les associations présentes sur le sol molenbeekois. Nous ferons cette communication, à partir de novembre, en donnant aux associations une durée de plus ou moins deux mois, jusqu'à la fin de l'année, pour leur permettre de réagir, de nous envoyer leurs candidatures par e-mail. Ces candidatures seront traitées par le service informatique - moi, je ne m'en occupe pas - chargé de recueillir les candidatures et de lister les demandes.

Ensuite, on fera la part des choses en essayant de donner équitablement et de façon transparente le matériel, de sorte que tout le monde soit servi. C'est-à-dire que si on a 50 demandes et - je schématise - une centaine d'appareils, on fera en sorte de satisfaire chaque demande. Loin de moi l'idée de me lancer moi-même dans ce don de matériel et de dire qui va recevoir quoi ! Effectivement, vous avez tout à fait raison, cette formulation est très maladroite. Il y a encore une coquille au n° 4 -*des critères d'attribution*- qui n'est pas un critère en tant que tel, mais simplement une information sur la procédure.

J'ai donc répondu sur l'aspect communication et distribution.

Quant à l'élaboration de critères, il faut dire que le tout est dans la justification : ce doivent être des asbl molenbeekoises travaillant avec un public principalement molenbeekois et c'est à elles de préciser leurs besoins pour faire ceci ou cela. C'est surtout dans ce cadre-là qu'on va pouvoir juger du bien-fondé de la demande.

Au sujet d'OXFAM, je crois qu'on a répondu. Si j'ai oublié quelque chose, n'hésitez pas à me le rappeler, car je n'ai peut-être pas tout noté. Mais merci de votre soutien. Je devais d'abord passer par vous pour pouvoir continuer la procédure.

M. le Président :

Monsieur le Secrétaire me dit que nous pouvons approuver la délibération en supprimant l'Article 3, de sorte qu'il n'y aura pas matière à interprétation inappropriée.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Schepen voor het antwoord.

Ik begrijp natuurlijk dat u de voorkeur geeft aan een vzw, dat geeft meer duidelijkheid, geen enkel probleem. Maar iedereen begrijpt ook dat het dikwijls de kleinste, de jongste verenigingen zijn de minste structuur en de minste know-how hebben, en die het misschien materieel gaan nodig hebben.

Daarom stel ik toch voor dat - als u het bijvoorbeeld aankondigt in oktober - dat u zegt dat de kandidaturen moeten binnen zijn op 15 december. U zal kunnen zeggen dat de publicatie van het vzw-statuut op dat moment moet aan de gang zijn. Dan kunnen die kleine verenigingen ook nog meedoen aan het gebruikmaken van die Pc's.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

C'est vrai qu'on n'a pas l'occasion de le dire souvent, mais je voulais quand même vous remercier pour les explications, la collaboration de Monsieur l'Echevin et cette bonne volonté d'aller dans le sens de la collectivité et dans celle de cette assemblée.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

16. Nouvelle Loi communale - Article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins. Nieuwe Gemeentewet - Artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Nous avons à approuver le mode de financement des dépenses susvisées.

Monsieur De Block, vous cherchez le point sur lequel nous travaillons ?

M. De Block :

Oui, je prépare ma question.

M. le Président :

Pardon, j'ai cru que vous ne retrouviez pas le point dont il s'agissait.

M. De Block :

Vous allez tellement vite... Après, je poserai ma question.

M. le Président :

Non, j'expliquais seulement le point, je vous en prie.

On est donc au point 16 relatif à la communication des décisions des Bourgmestre et Echevins par rapport au développement urbain.

Monsieur De Blok, vous avez la parole.

De Block :

Je voudrais connaître la décision sous-jacente au PPAS qui a été adapté...

Le point 16 parle aussi d'un PPAS 6-D qui a été modifié. J'ai l'impression que suite à cela, une mission d'étude va être relancée pour corriger ou intégrer les changements de programme.

Malheureusement, il n'y a aucun élément dans le dossier sur le contenu de la modification relative à ce marché public.

Quelle est la mission qui a été donnée ? Dans quel sens s'orientent-on ? On parle de 12.000 mètres carrés privés, d'espaces verts de 6.000 mètres carrés - communaux ou régionaux ?- et d'une extension de home.

M. le Président :

L'Echevin va donner les explications.

M. De Block :

Je les attends avec impatience.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

C'est un feuilleton, le 6-D ! En termes de PPAS, la procédure de modification 6-D a été stoppée en 2011. On s'est dit qu'on devait revenir à la table pour retravailler tout ça. Il se fait qu'il y a eu des tables rondes, des commentaires, beaucoup de choses qui se sont passées. Et il a fallu compiler toutes ces informations, sachant qu'il y avait des gens qui étaient pour, d'autres contre.

Sont apparus de nouveaux besoins, alors que certains autres besoins étaient moins présents et il a fallu faire une synthèse de tout ça. Comme la Commune n'a pas l'expertise pour établir des PPAS et comme la mission de *COOPARCH*, le Bureau qui a fait le PPAS les années précédentes, arrivait à terme, il a fallu continuer le travail, - parce que le PPAS 6-D n'est pas fini, loin de là -, relancer un marché public d'étude et poursuivre l'analyse du 6-D.

Qu'avons-nous fait ? Il y a eu extension du marché public avec le premier Bureau pour la raison qu'il maîtrisait bien la matière et connaissait tout l'historique du PPAS 6-D - qui est assez compliqué - et que, par conséquent, c'était le meilleur partenaire pour la Commune pour poursuivre la mission d'analyse du PPAS 6-D, nouvelle mouture.

Aujourd'hui, on vous demande simplement d'approuver le mode de financement, vu qu'on a passé un marché avec *COOPARCH* pour continuer le travail et ensuite on viendra vers vous, probablement à l'occasion d'une Sections Réunies, avec les propositions de *COOPARCH* et du Collège sur le PPAS 6-D.

Mais ici, en quelque sorte, « on redémarre » et c'est pour cela que vous n'avez pas beaucoup d'explications. On redémarre avec tout l'historique qui, ce n'est pas un souci, est accessible à toute personne qui le demande.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin pour vos explications.

Comme il y a des Conseillers qui se posent la question de savoir ce que représente cette dépense de 12.240 euros, je signale que c'est pour payer l'étude sur le PPAS 6-D qui est relancée. On n'est donc pas occupé à discuter du point 17 qui est le PPAS 8 ter. Je précise ceci pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Mme la Bourgmestre :

C'est un PPAS qui a déjà été discuté sous l'ancienne législature et qui a suscité un certain nombre de réactions dans les quartiers. C'est un PPAS qui, de mémoire, se limite au périmètre *avenue de la Belle au Bois Dormant - avenue des Tamaris - boulevard Edmond Machtens*, qui se trouve entre le boulevard Machtens et les avenues du Scheutbos et de la Belle au Bois Dormant.

C'est un PPAS qui, je le répète, a été discuté sous l'ancienne législature, pour lequel il n'y a pas eu de consensus, tant de la part des acteurs communaux que des acteurs privés et des résidents. Nous avons donc décidé de repenser le projet et de confier une mission complémentaire au Bureau afin de pouvoir réorganiser des concertations avec les différents interlocuteurs.

M. le Président :

Quand le rapport sera réalisé, il sera présenté à nouveau et on pourra en rediscuter.

M. l'Echevin Mahy :

On le fera en reprenant toute l'expertise que le Bureau aura produite. Ce serait bête de retomber dans les mêmes travers. On utilise toute son expérience. On repart quelque part d'une feuille blanche, mais en s'appuyant sur toute l'expertise du Bureau d'études.

M. De Block :

J'ai quand même compris autre chose et je vais expliquer pourquoi je m'attarde sur ce genre de dossier... Parce qu'on parle d'un changement de PPAS suite, entre autres, aux différentes réactions. Apparemment, il y a déjà eu trois réunions de concertation avec les habitants et on demande à un Bureau d'études - le même - de faire une étude. J'imagine que cette étude reçoit, quelque part, des orientations, des contraintes, des consignes.

Je souhaite vous demander s'il y a eu des changements par rapport aux ambitions de construction de logements publics et privés. Cette étude influence-t-elle les choix et les ambitions de la Commune ?

Mme la Bourgmestre :

Votre question est prématurée. En mettant le PPAS à l'étude - un PPAS qui date du début des années septante -, nous avons voulu moderniser l'aménagement du territoire de ce quartier et nous avons demandé à un Bureau d'Architectes de nous présenter un projet.

Ce projet n'a pas rencontré l'adhésion d'une partie des habitants, de certains riverains et des interlocuteurs publics et privés. L'exercice que nous vous présentons aujourd'hui consiste, sur base des éléments et des connaissances que nous avons par rapport à ce quartier, à revenir avec un nouveau projet qui est confié à ce Bureau d'études et dont nous espérons qu'il pourra, au moins, rencontrer l'adhésion du plus grand nombre - car on ne fait jamais l'unanimité autour d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol ni sur des projets d'urbanisme - et qu'il puisse projeter ce quartier vers l'avenir en prenant en considération les contingences, tout en sachant qu'il s'agit ici, essentiellement, de terrains appartenant à des sociétés privées. Là-dessus, nous n'avons pas entièrement la main, mais nous souhaitons que les terrains communaux puissent également être valorisés dans le cadre de cette nouvelle étude.

M. le Président :

L'examen était présenté. C'était une buse et, donc, on passe en deuxième session...

M. De Block :

Généralement, avant la deuxième session, le prof dit : « *il faut corriger ça* ». J'ai simplement posé la question desavoir, avant d'investir 10.000 euros, quelles sont les orientations globales que, j'espère, le Bureau d'études reçoit et qui impliquent ce changement ? Parce que je ne veux pas être confronté à un projet déjà établi, une étude déjà faite...

Mme la Bourgmestre :

On ne commentera pas l'étude...

M. l'Echevin Mahy :

On ne va pas faire le débat aujourd'hui, c'est trop prématuré. Etant donné l'ensemble des choses totalement divergentes qui ont été dites ces dernières années sur ce PPAS par d'aucuns - parce que tout le monde n'allait pas dans le même sens -, à eux de venir maintenant nous proposer des issues favorables. Mais, on ne peut pas faire le

débat maintenant. Si vous voulez vous abstenir sur le fait qu'on n'engage pas assez de dépenses pour continuer ce travail... Je crois que c'est trop prématuré.

Mme la Bourgmestre :

Sinon, on s'en tient au PPAS qui a été fait dans les années septante. Et je pense qu'il ne répond pas aux souhaits exprimés aujourd'hui par les habitants.

M. De Block :

Et quand je demande s'il y a des orientations, l'Echevin répond oui et qu'évidemment, il y a certaines consignes. Mais d'un autre côté, on dit non, c'est prématuré...

M. le Président :

On clôture ! Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Je trouve simplement que toute la vérité n'a pas été dite.

Dans ce dossier-ci, il y a un ancien Echevin de l'Urbanisme qui était MR, que vous désavouez aujourd'hui, qui a travaillé et très bien travaillé, parce que c'est un dossier compliqué, avec des terrains privés dont on sait à qui ils appartiennent.

Finalement, l'Echevin de l'Urbanisme de l'époque, Monsieur Bastenier, pour ne pas le citer, aide la formation MR à proposer un compromis ...

Mme la Bourgmestre :

Mais, il était FDF !

M. Ikazban :

... En tout cas, au début, il était MR. Si vous m'interrompez...

Mme la Bourgmestre :

...Vous racontez n'importe quoi !

M. Ikazban :

Vous pouvez le peindre en violet si ça vous amuse. En tout cas il a été élu sur une liste MR, point barre ! Monsieur Bastenier, après beaucoup de discussions, de négociations et de rencontres avec les habitants, avec les propriétaires privés, a proposé un compromis qui a été accepté par le Collège de l'époque, un Collège dont je faisais partie et dont Madame Schepmans faisait partie également.

Aujourd'hui, vous déshabillez l'Echevin de l'Urbanisme de l'époque. Vous respectez simplement une promesse électorale du MR pour les quelques électeurs que vous avez de ce côté-là de la Commune et les quelques intérêts financiers de certains groupes qui aiment faire de la spéculation. Sur ce point-ci, vous respectez votre promesse électorale...

Mme la Bourgmestre :

Je ne peux pas admettre ces propos, je ne peux pas entendre que le MR serait proche des spéculateurs financiers ! Commencez par balayer devant votre porte !

M. Ikazban :

... Vous n'avez pas accepté la proposition de Monsieur Bastenier au Collège ? Répondez à ma question.

Mme la Bourgmestre :

Nous n'avons pas accepté, évidemment.

M. Ikazban :

En tout cas, voilà un dossier qui vous met mal à l'aise ... Moi, j'assume aujourd'hui. Le compromis de Monsieur Bastenier, nous l'avions accepté, vous l'aviez accepté et aujourd'hui, c'est facile de le déshabiller, surtout que maintenant, il est devenu FDF, il vous a quittés, il a compris à qui il avait à faire...

Mme la Bourgmestre :

Si vous voulez refaire l'histoire sur la spéculation immobilière à Molenbeek-Saint-Jean, commencez par balayer devant la porte de votre parti ! Parce que les grandes opérations immobilières datent des années soixante, septante et quatre-vingts et je peux vous dire que pendant tout ce temps, c'était le Parti Socialiste qui était à la tête de cette majorité ! Donc je trouve ça scandaleux ! Vous ne connaissez pas l'histoire de votre commune, vous ne connaissez pas les spéculations immobilières qui ont existé à Molenbeek-Saint-Jean !

M. Ikazban :

Les années 60... Je suis né en 1970.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, Monsieur Ikazban, je vous retire la parole à tous les deux.

Je crois que vous avez nettoyé le problème. On met la balle au centre et on passe aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

**17. PPAS 8 Ater - Adoption définitive.
BBP 8 Ater - Definitieve goedkeuring.**

M. le Président :

Il s'agit de transmettre le Plan particulier d'Affectation du Sol au gouvernement en vue de son approbation conformément à l'article 50 du COBAT. Ce n'est pas un vote, c'est une communication.

La parole est à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je me réjouis de voir qu'il y aura de nouveaux habitants qui viendront s'installer dans la belle commune de Molenbeek-Saint-Jean. Je me réjouis aussi de voir que le Conseil communal a enfin pu voter la création d'une annexe du service de la Population qui sera bien utile.

Par rapport à tous les points qui sont développés, au niveau du parking, je tiens à relever, notamment au niveau du Mettewie, ce qui avait été décidé il y a déjà quelques années concernant les camions qui pourraient stationner le long de ce boulevard, du côté des chiffres pairs. Ceci veut dire que si on fait des constructions, il faudra revoir complètement ce Plan de Mobilité.

On parle aussi, à plusieurs reprises, de surfaces commerciales, mais je ne retrouve nulle part l'idée que c'est un quartier résidentiel. Je me réjouis de savoir qu'il y a des commerces qui vont s'ouvrir et qui seront probablement des commerces de proximité. Mais je voudrais bien que le terme soit rétabli à plusieurs endroits parce que cela évitera peut-être l'implantation de commerces qui ne sont pas du tout adaptés à ce type de quartier.

Ce qui m'a étonnée aussi, c'est qu'il est indiqué, à certains endroits, un R+7, +5, +3 comme constructions, et je retrouve le libellé « *prévoit des immeubles de gabarit R+7, + T le long du boulevard Mettewie* ». Je me demande donc pourquoi il y a ces différences et si on peut me les expliquer.

Au dernier paragraphe, je vois qu'il y a 7 étages maximum. Et je me demande - puisqu'on a parlé d'étendue de surfaces habitables plus ou moins importantes - pourquoi on ne pourrait pas envisager 6 étages au lieu de faire des calculs de 7+T, etc. Pourquoi faut-il maintenir 7 étages maximum, alors que les surfaces ont été largement augmentées ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je n'ai évidemment pas tout à fait la même lecture que Madame Bastin. Ma première question est la suivante : les habitants ont-ils été concertés sur ce projet, une ou plusieurs fois ?

Je voulais aussi relever le fait que, malgré les remarques persistantes des habitants, le projet continue. Et il y a notamment une remarque qui m'interpelle : celle d'un propriétaire aux étages qui n'aurait qu'une seule voie d'évacuation sur les terrasses voisines. J'ose espérer pour lui qu'il a toutes ses facultés motrices, parce que, pour passer d'un étage à un autre en cas d'incendie, ce n'est peut-être pas évident. On nous dit que les habitants ont été contactés. Je veux bien, j'entends bien, mais il y en a qu'on a oubliés.

Je remarque aussi, à la lecture de ce document, qu'il y a beaucoup de paragraphes, d'articles qui ont été modifiés. Et il reste des doutes quand même quand on écrit quelque part : « *considérant que, contrairement à ce que laissent supposer les remarques de la Région (...) les rez-de-chaussée sur les terrains sont affectés au logement avec possibilité seulement de les affecter éventuellement à des commerces ou à des bureaux* »...

Tout cela me semble très vague. J'ai encore d'autres remarques mais je vais arrêter là.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Madame Ouberri, vous vouliez intervenir sur le point 17 ?

Mme Ouberri :

Juste une petite remarque : vous parlez trop fort dans le micro...

M. le Président :

Et ça résonne trop fort ! J'en tiendrai compte, Madame Ouberri.

Merci beaucoup.

Je passe la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Non, je n'avais pas demandé la parole. Mais ça me permet de vous dire que nous voterons contre ce point

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je me réjouis du fait que ce PPAS prévoit plus de logements. Je pense avoir compris qu'il y a des logements communaux qui sont prévus. Combien ? 120 ? Je voudrais vérifier ces chiffres-là.

Je voudrais aussi insister sur les opportunités que ce PPAS offre face à la crise du logement et au déficit que Molenbeek doit relever pour atteindre 20% de logements publics locatifs, et spécifiquement les logements sociaux. On n'est pas encore à la hauteur. Le défi est grand encore. Ce n'est pas avec les 800 logements publics et sociaux qu'on va y arriver.

Je voulais connaître aussi, par rapport à la première présentation du PPAS, le nombre de logements sociaux qui sont prévus parallèlement aux logements communaux. On ne nous a pas répondu à ce moment-là. J'aimerais bien savoir si on a avancé dans la réflexion.

J'ai posé une deuxième question qui est de savoir si la Commune, vis-à-vis des promoteurs privés, peut imposer qu'il y ait, par exemple, 15 à 25% de logements sociaux, comme cela se fait parfois dans d'autres villes. Est-ce qu'on avance dans cette réflexion et est-ce qu'on a un avis arrêté sur le genre d'habitations qu'on prévoit, notamment sur les fourchettes de prix. La Commune a-t-elle un levier pour déterminer la taille des logements ?

Les questions restent... J'imagine qu'avec le nouveau plan *Alliance Habitat*, on aura plein d'argent qui sera engagé pour rendre possible la construction de logements sociaux. Mais quelle en sera la part dévolue à la SLRB ? On me dira qu'on ne peut rien imposer aux entreprises privées, mais le secteur est quand même un fameux enjeu en termes de possibilités d'emplois pour les années à venir. A cet égard, la Commune va-t-elle anticiper et profiter de l'occasion pour mettre au travail des Molenbeekois ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

La parole est à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je me réjouis, au nom du quartier, des réunions qui se sont passées, qui ont duré très longtemps et qui ont été très riches. Il y avait beaucoup de contestations et de réponses aussi. Et ça, c'était chouette ! En plus, j'ai vraiment apprécié le fait que vous prévoyiez des passages pour la mobilité douce, ce que j'aime beaucoup et que j'avais demandé pour d'autres quartiers aussi.

Par contre, j'ai entendu un chiffre de 35 000 personnes en termes d'augmentation de la population - pour l'ensemble du quartier - et le fait qu'on n'ait pas prévu assez de parkings en surface en direction des handicapés et des enfants est abominable ! J'espère que la mobilité va veiller sur les paralytiques et le vieillissement des gens, sinon dans vingt ou trente ans, on sera mal.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

Dhr. Van Damme :

We hebben een paar maanden geleden inderdaad de voorstellingen gehad van dit plan. De essentie die ik daarbij onthoud, waar geen antwoord op kwam, was dat er geen antwoord kwam op het aantal sociale woningen die er voorzien werd in die wijk. Dus het aantal woningen, er stond geen duidelijkheid over het percentage en het exacte aantal sociale woningen die warden voorzien. Ik vind het een absolute voorwaarde voor onze partij om te weten hoe die mixiteit gaat gegarandeerd worden, indien we vandaag dit plan willen kunnen goedkeuren, want we weten het allemaal...

On sait tous qu'il y a pas mal de logements sociaux à Molenbeek-Saint-Jean mais qu'ils sont très mal répartis sur le territoire de la Commune. Donc, globalement, on a un score médiocre en matière de logements sociaux parce que, dans certains quartiers, il n'y en a pas du tout...

M. De Block :

...Désolé, mais c'était le contraire que vous disiez pendant les élections.

Rires - Gelach

Dhr. Van Damme :

...Il y a un score de logements sociaux dans la Commune qui est dans la moyenne. Il est très élevé dans le centre historique mais très bas dans le nouveau Molenbeek. Ceci est donc l'occasion de rétablir un peu l'équilibre. Et notre question est de savoir si vous pouvez être plus précis par rapport à cette distribution de logements moyens, de logements sociaux et de logements haut de gamme dans le projet que vous présentez.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban

M. Ikazban :

J'ai posé cette question à ce sujet, comme d'ailleurs plusieurs de mes collègues, lors de la Sections Réunies. Je la repose ce soir : y aura-t-il, oui ou non, du logement social dans ce PPAS ? On ne nous a en effet pas répondu clairement en Sections Réunies, on a joué un petit peu sur les mots. Je répète qu'on veut savoir clairement si, oui ou non, il y aura du logement social ?

M. le Président :

Avant de passer la parole à l'Echevin, je tiens à rappeler qu'il s'agit ici de décider de transmettre le Plan Particulier d'Affectation du Sol au gouvernement en vue de son approbation. Tout le débat a déjà été fait, vous avez obtenu ou non les réponses que vous souhaitiez obtenir et je vais donc laisser à maintenant à Monsieur l'Echevin le loisir de répondre aux questions qu'il peut...

M. Ikazban :

Les questions *politiques* sont posées au Conseil communal !...

M. le Président :

Tout à fait ! Mais on a aussi déjà eu ce débat au Conseil communal...

M. Ikazban :

Mais, non...

M. le Président :

Je passe la parole à Monsieur Mahy.

M. L'Echevin Mahy :

En ce qui concerne le parking pour camions, il est évident que quand des changements conséquents interviennent dans un quartier, tout ce qui concerne le stationnement -et à fortiori celui des camions- est à revoir. On ne va bien sûr pas mettre des camions en face de nouvelles constructions. Cela paraît évident et les concepteurs du Plan de Stationnement devront prendre en compte cette nouvelle donnée.

Pour ce qui est des commerces, lors de la séance d'information qu'on a tenue lors de l'enquête publique, beaucoup de personnes nous ont dit qu'ils avaient un besoin de commerces. Pas de n'importe quel type de commerces, mais des commerces qui proposent un achalandage intéressant -on connaît tous les *Proxi-Delhaize*, etc.- et nous avons pris en compte cette donnée. Le but est de supprimer la limitation de 150 mètres carrés de surface destinée par immeuble aux commerces, ce qui permettrait de recevoir des surfaces commerciales comme on l'avait demandé en séance d'information.

J'en viens à présent aux étages. Au Mettewie, la configuration qui est proposée est ici de R + 7 + 3 + 2. Effectivement, nous ne sommes plus dans du R + 5 + 3 + 2. Pourquoi ? Parce que la Région demande que l'on augmente autant que possible les surfaces de logement. On a donc fait ici un effort de 2.000 mètres carrés qui n'aura pas un impact essentiel sur le quartier, mais on devait faire ce geste parce que nous avons pour obligation de densifier l'habitat là où c'est possible. En Commission de Concertation, tous les acteurs régionaux nous ont demandé cela très clairement. Comme vous l'aurez remarqué, sur le boulevard Mettewie, on a augmenté de deux étages, mais cela ne devrait pas entraîner de grosses conséquences sur le projet.

Il y a donc bien eu, Madame Piquard, une séance d'information, lors de l'enquête publique et on a vraiment inauguré ce genre de réunions à ce moment-là, avec le PPAS *Gazomètre* notamment et le PPAS *Scheutbos bis*. Cela a été une volonté de la nouvelle majorité de porter des projets de PPAS devant les citoyens. On les a écoutés et il est vrai que le climat était chaud. Il y avait 200 personnes qui se trouvaient dans la salle et on ne s'attendait pas à un tel succès.

C'est vrai que certaines dispositions restent un peu vagues mais c'est uniquement pour nous laisser une certaine latitude d'actions lors de l'élaboration des permis. Certains porteurs de projets vont donc venir avec des projets et, je le répète, cela nous laissera une certaine latitude d'action lors de la délivrance des permis d'environnement et des permis d'urbanisme.

Avant de passer la parole à mon collègue Karim Majoros, je souhaite quand même rappeler qu'en ce qui concerne toutes les questions relatives au logement, l'ancienne majorité avait voté « pour » et on n'a pratiquement pas changé les données par rapport à ces PPAS, si l'on excepte ce que je vous ai dit, les + 5, + 7 qui ont été modifiés mais ce sont des choses relativement ténues qui ont changé. Donc, je trouve dommage que vous ne soyez pas cohérents avec la position que vous avez prise dans le passé, par laquelle vous acceptiez de voter pour ce PPAS puisque, globalement, on a aujourd'hui les mêmes données qu'à l'époque, spécialement en matière de logements publics. Je profite d'ailleurs de cette transition pour laisser la parole à Monsieur Karim Majoros.

M. Le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. L'Echevin Majoros :

Nous avons 8.000 mètres carrés de logements qui sont possibles sur des terrains communaux. Cela fait de 70 à 80 logements. Cela correspondra à 70 logements s'il s'agit, comme nous le souhaitons, de davantage de logements comportant 3 et 4 chambres car il n'y en a pas assez à Molenbeek-Saint-Jean. Tous les logements qui seront disponibles appartiendront à la politique sociale telle que définie par le gouvernement dans le nouveau Code du Logement. Vous dire si ces logements seront sociaux, modérés ou moyens, je vous renvoie à la typologie : si c'est le Fonds du Logement qui les gère et même s'ils sont sociaux, ils seront considérés comme « modérés ». Si c'est la Commune qui les gère, ils seront aussi considérés comme « modérés ». Cela n'empêchera pas que ce seront des logements sociaux.

Je répète que c'est une typologie. Je n'ai pas encore d'opérateurs derrière tout cela et je ne peux pas encore vous dire aujourd'hui si ce sera la SLRB, le Logement Molenbeekois, les Propriétés communales ou le Fonds du Logement qui sera l'opérateur. Personnellement, je souhaite trouver un opérateur pour mettre en œuvre ces logements le plus rapidement possible parce qu'on en a un criant besoin. On a aussi besoin de plus de mixité dans les quartiers et donc aussi de logements sociaux plus nombreux dans ce secteur de Molenbeek-Saint-Jean.

Il est cependant exclu que ce soit la SDRB parce que l'endroit ne se trouve pas dans la zone EDRLR - *Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation*- et cela ne peut donc concerner des logements de ce type-là.

M. Le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Madame Bastin.

Mme Bastin :

En entendant la réponse de Monsieur l'Echevin, je constate que la Région est vraiment très favorable à ce que le privé puisse étendre le nombre de mètres carrés de ces propriétés. Donc, le privé est ici bien favorisé.

M. Le Président :

Merci, Madame Bastin.

La parole est à Monsieur De Block.

M. Ikazban ;

Le privé est favorisé ?...

Mme Bastin :

Eh bien oui, le privé est favorisé, puisque la Région veut qu'on étende...

M. Le Président :

...S'il vous plaît ! J'ai dit que la parole était à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je veux bien vous relire la notule de la première discussion sur le PPAS. Si j'ai bien compris -et je pense que cela a été annoncé comme cela aussi lors de la présentation du Plan de la Majorité-, on a annoncé une répartition des logements de l'ordre de 70 / 80, mais je pensais qu'ils étaient communaux.

M. L'Echevin Majoros :

Mais c'est un terrain communal... C'est d'intérêt communal.

M. De Block :

Non, je ne pense pas que les mots qui ont été utilisés étaient « intérêt communal ». La résonance autour du terme « logement social » est vraiment frappante. Evidemment, si on assouplit les critères pour prétendre que c'est du social, plein de choses seraient sociales.

Je voudrai dès lors savoir si la Commune va, oui, ou non, imposer des critères aux promoteurs privés. Va-t-on en même temps exiger d'eux de construire des logements sociaux pour le public ?

M. Le Président :

La parole est à... Mijnheer Ikazban.

M. Ikazban :

Dank u, Mijnheer... de Président.

M. Le Président :

Graag gedaan !

M. Ikazban :

J'ai entendu la réponse des deux Echevins. On confirme donc aujourd'hui la discussion que nous avons eue à huis clos en Sections Réunies : il n'y a pas de logements sociaux prévus en tant que tel dans cette partie de la Commune. Ce n'est pas dit clairement...

M. L'Echevin Majoros :

Non !...

Mme la Bourgmestre :

Certainement pas ! Ce que vous dites n'est pas vrai... C'est un manque d'honnêteté !

M. Ikazban :

Je crois que c'est moi qui a la parole ! Monsieur le Président, s'il vous plaît, si je ne m'abuse, vous m'avez donné la parole...

M. Le Président :

S'il vous plaît !

M. Ikazban :

Je vois qu'il y a beaucoup de gesticulations au niveau du langage mais on n'a pas dit clairement qu'il y aura du logement social dans cette partie de la Commune ! Vous avez dit « à caractère »..., bref, vous n'allez pas chipoter maintenant...

Vous avez également utilisé les mots « portes ouvertes »... Pour moi, les « portes ouvertes », ce n'est d'abord pas très clair et cela amène ensuite des courants d'air. Moi, je préfère une réponse claire et nette. Oui ou non, y aura-t-il du logement social ? Je pensais qu'Ecolo était favorable à la mixité sociale et allait clairement se prononcer *pour* du logement social, notamment dans cette partie de la Commune où il n'y en pas ou quasi-pas. Très peu en tout cas.

Mme l'Echevine Turine :

Ce n'est pas le cas !

M. Ikazban :

Comment *ce n'est pas le cas* ?... Mais on a bien vu que vous étiez déjà mal à l'aise en Sections Réunies. C'est confirmé aujourd'hui. Notre vote de ce soir sera donc un vote « contre » parce que nous estimons qu'il faut être clair, qu'il faut une réponse claire et tranchée à notre question qui est simple : y aura-t-il du logement social ? Oui ou non, c'est tout ce qu'on attend de vous comme réponse. Or, votre réponse n'est pas claire. Je répète que l'on gesticule avec les mots, que l'on...

M. Le Président :

Monsieur Ikazban !...

M. Ikazban :

Je n'ai pas fini, Monsieur le Président ! Ce n'est pas parce que les membres de votre Collège ont pris l'habitude d'interrompre les Conseillers qu'il faut couper la parole aux gens !

M. Le Président :

Oui, mais vous répétez toujours la même chose...

M. Ikazban :

Eh bien, j'ai la parole et j'ai le droit de répéter la même chose si je veux répéter la même chose pour être sûr que les choses soient claires !

M. Le Président :

Terminez votre intervention en résumant, s'il vous plaît...

M. Ikazban :

Eh bien, je dis qu'aujourd'hui, personne ne nous a confirmé qu'il y aurait du logement social et que donc, nous voterons contre.

M. Le Président :

Merci.

Het woord is aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je suis assez surpris. Ce que le gouvernement actuel a fait -et je pense surtout au Secrétaire d'Etat en charge du Logement-, c'est d'abord décider que tout ce qui était construit par le secteur public était du logement social. Je trouve déjà assez aberrant de qualifier cela comme ça. Dans ce cas, j'habiterais dans du logement social et la moitié des gens ici présents habiteraient dans du logement social. Je redis que c'est aberrant mais cette définition qui est déjà très large, trop large à mon avis, vous l'avez encore étendue dans votre réponse !

Evidemment, vous arrivez dès lors à la conclusion qu'il y aura du logement social... Mais un logement social dans le sens strict du terme. C'est-à-dire que pour les gens qui en ont vraiment besoin, qui ne trouvent pas de logement sur le marché privé, la réponse n'est pas claire du tout. Et quand on dit que la réponse n'est pas claire du tout, cela veut dire que la réponse est non !

M. Le Président :

Merci, Monsieur Van Damme.

Nous écoutons Monsieur Majoros pour une dernière réplique.

M. L'Echevin Majoros :

Qu'il s'agisse de logement social tel que prévu dans la définition du Code du Logement ou de logement modéré, cela ne change rien ! Si on est isolé, il faut gagner entre moins de 26.000 euros et un peu plus si on a des enfants ou si on se trouve dans d'autres types de situations de revenus. Mettons-nous bien d'accord là-dessus.

Dès ce moment, que l'opérateur soit *in fine* communal -ce qui signifie que le logement soit social ou modéré- ou que ce soit un opérateur comme la SC Le Logement Molenbeekois, ce sont les mêmes revenus qui sont pris en considération... Et je pense que plusieurs personnes qui sont ici le savent parce qu'elles faisaient partie de Commissions, parce qu'elles étaient au Parlement, parce qu'elles ont voté ceci... Donc, elles le savent. Elles ne peuvent pas l'ignorer.

Je le répète : tous les logements qui sont disponibles seront des logements qui seront destinés à des personnes qui gagnent moins de 26.000 euros. Dès lors, si vous voulez voter contre, c'est que vous êtes contre le logement social ! A ce moment-là, ce sera très clair...

M. L'Echevin El Khannouss :

Le parti Socialiste est contre le logement social...

M. Le Président :

Mijnheer Berckmans, u wilt iets zeggen... Maar over welke punt ?

Dhr. Berckmans :

Dank u, Mijnheer de Voorzitter.

Ik ben hier tussen gekomen in het debat, ik heb ook opmerkingen. Maar ik wil de stemverklaring afleggen dat ik voor gestemd heb omdat ik het positief vind dat er woningen bijkomen. Dergelijke, heb ik ook bemerkingsen maar daarom is alles nog niet als negatief te beschouwen.

Dank u.

M. Le Président :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

M. De Block :

Je suis désolé, mais j'ai posé une question...

M. Le Président :

Monsieur, c'est trop tard. Je suis désolé. Vous avez reçu les réponses que vous souhaitiez !...

M. De Block :

Je regrette, j'ai posé une question pour savoir si la Commune comptait faire des logements sociaux avec un coopérateur privé...

Mme la Bourgmestre :

Cela relève de la Région !

M. De Block :

Et moi, je veux savoir ce que fait la Commune ! Je n'ai pas reçu de réponse !

M. Le Président :

Je suis désolé, Monsieur. Je répète que c'est trop tard. Nous nous sommes déjà très largement étendus sur le sujet.

Nous passons aux votes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 27 votes positifs, 11 votes négatifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 27 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen, 4 onthoudingen.

18. ASBL OLINA - Désignation des nouveaux représentants de la commune à l'assemblée générale - Mandataires politiques. VZW OLINA - Aanstelling van de nieuwe vertegenwoordigers van de gemeente in de algemene vergadering - Politieke mandatarissen.

M. le Président :

Het woord is aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik zou een toelichting willen krijgen.

In het kort :

1) Wat is die VZW ?

2) Wat is de band van die VZW met de Gemeente ?

Het is alléén om te weten over wat het gaat.

Dhr. Voorzitter :

Dank u.

La parole est à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Olina est une crèche para-communale qui était cogérée auparavant avec Madame Piquard et Madame P'Tito qui représentaient la Commune. Il y a également des personnes de l'Administration communale dont je ne citerai pas les noms puisqu'elles passent au huis clos.

Dhr. Berckmans :

Is dat en grote crèche en waar is ze gesitueerd ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est au Karreveld...

M. Ikazban :

Non ! C'est aux Etangs Noirs !

Dhr. Voorzitter :

Aan de Zwarte Vijvers...

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je vous dis que je ne connais pas encore bien ce sujet. Je n'ai pas encore pris mes fonctions et je n'y suis pas encore allée... Je ne connais pas encore bien cette crèche mais elle veut s'étendre et elle nous a demandé de reprendre une partie du bâtiment situé à côté de la Maison de la Femme, rue du Jardinier. On en a parlé la fois dernière. C'est donc là que cette crèche va s'étendre.

En ce qui me concerne, j'entrerai avec ceux qui se sont présentés dans cette ASBL para-communale lors de la prochaine désignation.

M. le Président :

Pouvons-nous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 temmers : 42 positieve stemmen.

19. Désignation des représentants auprès de la SDRB - Retrait de la délibération du conseil communal du 21 mars 2013 et nouvelle décision.

Aanstelling van de vertegenwoordigers bij de GOMB - Intrekking van de beraadslaging van de gemeenteraad van 21 maart 2013 en nieuwe beslissing.

M. le Président :

Je reviens sur la délibération qui a été supprimée au point 2. Madame la Bourgmestre vous explique les raisons de cette modification.

Mme la Bourgmestre :

En fait, il y a une proposition de présenter Monsieur Gypers et Monsieur Majoros à l'Assemblée Générale et de présenter Monsieur Gypers au Conseil d'Administration, suite à une demande de la Conférence des Bourgmestres qui propose que l'équilibre linguistique et la parité soient maintenues jusqu'aux prochaines élections régionales. Il s'agira de redistribuer en quelque sorte les fonctions après ces élections, en tenant compte évidemment des représentations des Communes.

Sous la législature précédente, c'était Monsieur Moureaux qui était membre de l'Assemblée Générale ainsi que Monsieur De Witte, qui est un néerlandophone étiqueté open-VLD mais qui n'habite pas Molenbeek-Saint-Jean. Nous avons donc considéré qu'il était plus intéressant d'avoir un représentant molenbeekois. Ce point reviendra toutefois plus que probablement après les échéances régionales.

M. le Président :

Merci.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 temmers : 42 positieve stemmen.

20. Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins. Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Il s'agit de l'achat de différents matériels. Je peux vous préciser une chose, c'est que la licence *Final Cut Pro* qui a été acquise le 4 septembre 2013 est un programme de montage pour l'Académie de Dessin.

M. Ikazban :

C'est ce qui a été rajouté ?

M. le Président :

Oui, cela se trouve dans les points qui ont été rajoutés.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 temmers : 42 positieve stemmen.

**21. Marché de Noël 2013 - Modifications du Règlement.
Kerstmarkt 2013 - Wijzigingen van het Reglement.**

M. le Président :

Approuvé ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 temmers : 42 positieve stemmen.

**22. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0045.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0045.**

M. le Président :

Ces communications concernent différents travaux publics et différents travaux de voirie.

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Vous connaissez mon intérêt pour les infrastructures sportives de la Commune. Sans mauvais jeux de mots, je voudrais obtenir plus d'éclaircissements sur le point relatif à la mission d'étude du nouvel éclairage du Terrain C... Et Dieu sait si on en a besoin.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert.

Mijnheer Gypers...

M. L'Echevin Gypers :

C'est le Bureau d'Etudes... C'est pour l'étude. Il n'y a pas de mystère, je ne vois pas pourquoi il y en aurait... C'est pour l'éclairage public et donc on l'attribue à un Bureau...

M. le Président :

C'est pour l'éclairage public ? Ce n'est pas pour le terrain ?

M. L'Echevin Gypers :

Non ! C'est l'éclairage... du terrain !

M. le Président :

Ah ! Mais ce n'est pas ce que vous venez de dire...

M. L'Echevin El Khannouss :

Je peux prendre la parole ?

M. L'Echevin Gypers :

Oui, tu peux...

M. le Président :

La parole est à Monsieur El Khannouss.

M. L'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président.

En complément à la réponse que vient de donner mon collègue Jan Gypers, je souhaite expliquer la chose suivante : vous connaissez tous un peu la *saga* que nous vivons actuellement avec le gestionnaire du FC Brussels. Il faut savoir que des moyens avaient été alloués par la Région, entre autres pour équiper le Terrain C d'un éclairage efficient. Il se fait que celui-ci n'a pas été installé pour des raisons X et Y. Nous entretenons pour l'instant des discussions très suivies avec la Région concernant ce dossier qui est un dossier très brûlant. On a d'ailleurs pu s'en rendre compte à plusieurs reprises ici, au sein du Conseil communal.

Etant donné que nous sommes dans l'urgence pour arriver à équiper ce terrain d'un éclairage adéquat et pour répondre évidemment aux attentes des enfants qui fréquentent le club du FC Brussels, nous avons budgétisé à nouveau l'éclairage pour ce Terrain C. Au préalable, il faut naturellement procéder à une étude parce que c'est un terrain qui a été conçu et installé sur un sol très particulier. Il manque les impétrants, il manque toute une série de choses et avant de passer à la vitesse supérieure pour l'installation de cet éclairage, il faut faire une étude préalable et c'est cela qui constitue le point présenté au Conseil communal de ce soir.

M. le Président :

Merci, Monsieur El Khannouss.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 temmers : 42 positieve stemmen.

23. Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications.
Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijziging.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik heb twee concrete vragen met betrekking tot dat voorstel :

- 1) Ik begrijp daaruit dat de Edmond Machtenslaan voortaan in voorrangsweg wordt. Dat bestond al lang, maar het was in de tijd uitgesteld om middel van het feit dat er was beslist dat die voorrangsweg maar zou ingesteld worden op het moment dat alle kruispunten zouden heringericht worden. Dus, is mijn vraag heel concreet : wordt de Edmond Machtenslaan of worden de kruispunten nu heringericht ? Want anders, is het een heel gevaarlijke situatie want dat wil zeggen dat je als een voorrangsweg maakt van de Edmond Machtenslaan maakt, dat de auto's die uit de zijstraten komen totaal geen zicht hebben op de situatie op de Edmond Machtenslaan door het feit dat daar overal geparkeerde auto staan op de hoeken. Dat wordt dan eigenlijk heel gevaarlijk om met de auto, maar ook trouwens te voet, de Edmond Machtenslaan over te steken. Dus vind ik dat de eerste stap zou moeten zijn : herhaling van de kruispunten, de stoepen op de hoeken van de straten en dan pas de straat in een echte voorrangsweg zetten...

Sinon, on risque d'augmenter énormément la vitesse sur le boulevard Edmond Machtens et de réduire la visibilité aux carrefours. Donc, il convient de réaménager d'abord et puis seulement mettre le boulevard en sens prioritaire.

- 2) Heb ik goed gelezen dat men twee nieuwe wijken gaat voorzien van betalen van reglementair parkeren, maar blauwe zones? Ik zou ook graag de timing kennen die daarvoor voorzien is ? En ook welke exacte straten die, vooral voor de Sippelbergwijk, in betalend parkeren geplaatst zullen worden ?

Ik dank u.

Dhr. Voorzitter :

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Je me posais exactement les mêmes questions que Monsieur Van Damme...

Je souhaite relier cela au fameux point sur le Plan de la Mobilité qui a sauté, qui n'était pas prêt lors de la Sections Réunies. On dit qu'il y a des réunions qui sont organisées à ce sujet mais ces réunions ne font pas clairement l'unanimité. En fait, je voudrais savoir ce qu'impliquent les stationnements gérés, dont il est question au point 5.

Doit-on y voir certaines orientations que la Commune veut prendre, des orientations qu'elle n'est pourtant pas encore censée prendre, vu que le Plan de Mobilité n'est toujours pas voté ?

Dhr. Voorzitter :

Dank u, Minheer De Block.

Het woord is aan de Heer Schepen Gypers.

Dhr. Schepen Gypers :

Het is dus de bedoeling dat de Edmond Machtenslaan volledig heraangelegd wordt, zowel de kruispunten als de voetpaden. Dat is het doel van onze verenigingen met de MIVB.

Concernant le boulevard Edmond Machtens, c'est bien l'aménagement des trottoirs et des carrefours qui va être mis en œuvre et ceci sur le compte de la STIB dont les responsables sont demandeurs de cette mise en priorité. Ceci concerne donc, effectivement, les transports en commun et cette mise en priorité ne sera pas de mise avant que les travaux ne soient terminés.

Quant aux zones bleues, on les met progressivement en fonction et cela se fait chaque fois à la demande des habitants. Il est bien entendu que le but final de cette opération est d'étendre le parking géré à toute la Commune. Je crois que souvent on opte pour les zones bleues, parce qu'il s'agit de quelque chose de beaucoup plus attractif pour les habitants quand il n'y a pas de commerces ou... de frictions dans le quartier.

Voilà. Je ne sais pas si ces réponses vous suffisent...

Dhr. Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Gypers.

Het woord is aan de Heer Van Damme.

M. Van Damme :

L'aménagement du boulevard Edmond Machtens est prévu à quelle date ?

M. L'Echevin Gypers :

Vers la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

M. Van Damme :

On va commencer les travaux à la fin de cette année-ci ?

M. L'Echevin Gypers :

C'est ce qu'on nous a promis.

Mme la Bourgmestre :

C'est la Région qui promet. C'est aussi la STIB.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

73. Enseignement Néerlandophone - Communauté Scolaire 1080 - Objectifs des enveloppes de points - Année scolaire 2013-2014.

Nederlandstalig onderwijs - Scholengemeenschap 1080 - Doelstellingen van de puntenenveloppen - Schooljaar 2013-2014.

Dhr. Voorzitter :

Dat is de punt voor de welke ik gevraagd heb om hem van de gesloten naar de openbare zitting over te brengen.

De titel van de punt in het Nederlands is : *Nederlandstalig onderwijs - Scholengemeenschap 1080 - Doelstellingen van de puntenenveloppen - Schooljaar 2013-2014.*

Goedgekeurd ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

42 votants : 42 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

42 stemmers : 42 positieve stemmen.

M. Le Président :

Je vous remercie et vous propose 5 minutes de suspension de séance avant de passer aux interpellations.

**SUSPENSION DE LA SEANCE PUBLIQUE
ONDERBREKING VAN DE OPENBARE ZITTING**

**REPRISE DE LA SEANCE PUBLIQUE
HEROPELVING VAN DE OPENBARE ZITTING**

24-1. Interpellation introduite par Monsieur Jamal Ikazban relative au Festival "Bruxellons".

Interpellatie ingediend door Mijnheer Jamal Ikazban betreffende het Festival "Bruxellons".

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M.Ikazban :

Je souhaite transformer cette interpellation en question écrite.

Mme la Bourgmestre :

Oh non !... Je me faisais un plaisir d'y répondre.

M.Ikazban :

Non, cela fait deux fois qu'elle a été reportée. Je transforme donc cette interpellation en question écrite. Je pense que, vu l'humeur de la Bourgmestre, il vaut mieux...

M. le Président :

Non, Monsieur Ikazban, non...

M.Ikazban :

Moi, je demande à transformer mon interpellation en question écrite. Je ne vois pas ce qui peut m'interdire de faire cela !

M. le Président :

Ce n'est pas une interdiction, mais Madame la Bourgmestre était prête à vous répondre...

M.Ikazban :

Eh bien, elle peut m'envoyer sa réponse par écrit. Il n'y a aucun problème ! Je lui rembourserai même le timbre, s'il elle le souhaite.

Voilà. Je vous remercie.

M. le Président :

Eh bien, nous vous remercions de tenir compte de l'heure tardive de ce Conseil !

M.Ikazban :

Merci, Monsieur le Président ! Vous, au moins, vous remarquez le geste que je fais...

24-2. Interpellation déposée par Monsieur Jef Van Damme concernant la propreté rue Vandenpeereboom. Interpellatie ingediend door Mijnheer Jef Van Damme betreffende de netheid in de Vandenperenboomstraat.

M. le Président :

Het woord is aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijn interpellatie gaat over de Vandepereboomstraat. Dat is de straat die wij allemaal kennen als de straat die langs de site van het Weststation zit... "*La poubelle de Molenbeek*", quoi !

Het is al zeven jaar lang dat wij liberale Schepenen van Netheid hebben en eigenlijk is het al zeven jaar lang dat er daar niet veel verandert. Zeven jaar geleden, hadden wij daar al dezelfde problemen en het is alleen maar verergerd. De sluikstorten worden nu wel eens opgekuist maar eigenlijk, krijgen wij het gevoel dat in die straat het dweilen met de kraan open is. Er staan daar weinig vuilnisbakken, er zijn weinig sociale controle, er zijn weinig camera's, er zijn veel verlaten hoekjes en kantjes en vooral er wordt niet alleen gesluikstort maar er wordt eigenlijk ook gedumpt op de site van het Weststation zelf, waar de Gemeente natuurlijk geen bevoegdheid heeft om te kuisen.

Il y a déjà eu plusieurs promesses qui ont été faites et plusieurs initiatives qui ont été prises mais finalement, la situation reste telle qu'elle est. En fait, on nettoie pour de bon une fois toutes les X semaines mais quelques semaines après, on est à nouveau à la case départ, on retrouve la situation initiale, c'est-à-dire catastrophique, telle qu'elle est le plus souvent au quotidien.

Dès lors, je poserai des questions concrètes :

1. La majorité a promis l'installation rapide d'un parc à container dans ce quartier. Où en est-on à ce niveau-là ? Quand est-ce que ce parc à containers sera-t-il mis en place parce que l'endroit est idéal mais il faut réaliser ce projet au plus vite.
2. Pourquoi ne pas d'ores et déjà placer davantage de poubelles sur place ? En effet, il y en a très peu. J'ai eu l'occasion de consulter la carte de la rue Vandepereboom. Il y en a qui sont installées du côté du CPAS et du côté de la Gare de l'Ouest mais il y en a très peu entre les deux.
3. Tout le long de la rue est bordée par le site de la SNCB. Sur ce site, les gens jettent également pas mal de déchets. Evidemment, le site appartient à la SNCB mais cela donne un sentiment d'abandon complet et cela incite des gens à y jeter des poubelles et des déchets... Ce phénomène se répercute forcément de l'autre côté de la rue également. C'est pourquoi je propose d'enjoindre la SNCB de nettoyer également ce terrain qui lui appartient. Je vous demande quelles démarches ont été effectuées par la Commune à ce niveau-là.
4. Enfin, quid des caméras ? Y a-t-il des projets de mise en place de caméras de surveillance à ces endroits-là pour capter les images des malveillants qui déposent des déchets clandestins ?

Voilà, beste Schepen. Ik ben heel erg nieuwsgierig om uw antwoord te horen en ik hoop dat het concreet zal zijn.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Van Damme.

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Dans cette rue, malheureusement connue pour sa malpropreté persistante, il y a eu des initiatives qui ont été prises, notamment par les citoyens qui habitent le quartier. Ils se plaignent non seulement de la malpropreté mais aussi d'un manque de sécurité routière qui règne dans la rue. On peut donc, Monsieur Van Damme, en profiter pour parler aussi de cet aspect-là.

Pour le reste et concrètement, suite à l'interpellation citoyenne qui a eu lieu en mars à ce sujet, une série d'engagements avait été prise par la majorité. Pour ce qui concerne la déchetterie, on avait parlé de 2014. Où en est-on actuellement dans ce domaine, même si j'ai cru comprendre que les habitants n'étaient pas fort favorables à un tel projet ? Ceci étant, est-ce l'ensemble des habitants ou pas ? Avez-vous sondé la population au sujet de cette initiative ?

Quant aux caméras, je sais aussi qu'il avait été question de les réorienter en direction des bas-côtés de la voirie mais cela posait problème à l'époque.

Ensuite, en ce qui concerne votre envie de répondre de manière très concrète mais en donnant une réponse de fond, je sais très bien que quand on veut prendre des mesures, il faut du temps. Ceci dit, on peut prendre aussi des mesures à très court terme. Ici, les habitants n'en peuvent plus. Cela fait des années qu'on parle de ce problème. N'est-il dès lors pas possible, avant d'envisager les grands projets, de mettre en place une série de mesures, notamment au niveau de l'éclairage public et des passages pour piétons, bref de tout ce qui touche à la sécurité routière ?

Voilà mes questions.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert.

La parole est à Monsieur Mahy.

M. L'Echevin Mahy :

Je vois que l'intérêt ne baisse pas pour cette rue et je le comprends bien...

Comme d'habitude, je serai concret. Vous m'avez donc demandé où on en était au niveau de ce projet de déchetterie. Il faut savoir que depuis janvier, j'ai des contacts réguliers avec l'ABP -le Cabinet Madrane- et B-holding. En tout cas, j'ai entretenu des contacts réguliers jusqu'en juin. Nous nous sommes même rendus sur place et avons effectué une visite du lieu et tous les acteurs qui étaient là -l'ABP, le Cabinet Madrane et B-holding- nous ont tous dit le bien qu'ils pensaient de ce lieu pour accueillir une déchetterie.

Entretemps, il s'est passé un événement en juin, à savoir que b-holding nous a signifié que l'occupation à titre précaire de minimum 9 ans ne pouvait plus se faire et que cette occupation précaire ne pouvait plus être que de 1 an. Pourquoi ? Parce qu'un acteur, la Région, a des velléités -des velléités tout à fait normales que je ne conteste pas- sur des terrains de cette zone. Donc, elle ne pouvait pas s'engager pour 9 ans mais pour maximum 1 an. L'ABP, quant à elle, ne souhaite investir dans l'aménagement d'un parc à conteneur pour 1 an. On le comprend bien aussi.

Depuis juin, j'ai perdu contact et on a écrit au Gouvernement bruxellois le 15 juillet pour savoir où en était ce dossier parce qu'il nous tient véritablement à cœur et que l'on continue à penser que c'est le meilleur lieu pouvant accueillir une déchetterie. Depuis, je n'ai pas reçu de réponse à ce courrier mais j'essaie de percevoir, un intérêt pour ce site dans les déclarations du gouvernement

Voilà où en est ce dossier. Le Collège compte réécrire au Cabinet Vervoort et au Cabinet Madrane pour s'enquérir des nouvelles à ce sujet.

Vous avez évoqué également le fait qu'il n'y avait pas beaucoup de poubelles publiques le long de la rue Vandenpeereboom. Nous avons effectué un comptage et il en existe douze. Je pourrai vous en donner les emplacements exacts, ce n'est pas un souci.

M. Van Damme :

Elles sont regroupées. Mais elles ne se trouvent pas tout au long de la rue.

M. L'Echevin Mahy :

Il y en a au croisement avec la chaussée de Gand, il y en a au niveau du bâtiment du CPAS, il y en a au niveau du croisement Groeninghe-Indépendance, au croisement Van Malder-Decock, au Beekant, à Bonnehill et chaussée de Ninove. Cela dit, je répète que je pourrai vous donner leurs emplacements exacts. Nous avons à ce propos dressé une carte exhaustive de toutes les corbeilles publiques et de leurs types qui se trouvent sur la Commune. Le problème est évidemment que ces corbeilles publiques sont inondées de déchets et je ne cache pas que c'est une situation difficile.

Venons-en à la raison expliquant que cette rue est toujours polluée. Nous la nettoyons toutes les semaines en général et tous les quinze jours en période de vacances quand nous travaillons avec des effectifs un peu réduits. Nous essayons donc tant bien que mal de débayer régulièrement cette artère. Nous disposons sur la rue Vandenpeereboom d'une caméra dite mobile mais qui en fait ne l'est pas et c'est une caméra qui, reconnaissons-le, ne permet pas grand-chose. On a eu un résultat probant mais c'est tout. Les vraies caméras mobiles viendront dans le cadre d'un « plan-caméras » sur lequel le Collège avance bien. Je ne peux m'étendre sur ce sujet pour l'instant mais il est clair que les politiques d'éclairage et de caméras iront de pair.

Le site propre de la Gare de l'Ouest est également submergé d'immondices en permanence. Vous me posez la question de savoir pourquoi B-holding ne fait rien. Je crois qu'il ne fait rien parce que le phénomène revient sans cesse et que cela leur coûte. Je n'ai pas posé la question aux responsables mais je m'en doute.

Pour ce qui concerne à présent la question de Monsieur Vossaert concernant la déchetterie, je crois qu'à l'époque, les personnes avaient parlé de « décharge publique », confondant « déchetterie » et « décharge publique ». Je comprends bien, qu'une décharge publique n'a rien à faire là et qu'il ne faut évidemment pas en mettre une à cet endroit. Il faut donc que les gens sachent qu'une déchetterie n'est qu'une plate-forme d'accueil et de redistribution des déchets vers la grande déchetterie régionale. Je pense donc qu'il s'agit d'un malentendu.

Voilà. Je crois que j'ai fait le tour de vos questions... Si j'ai oublié quelque chose, n'hésitez pas à me reprendre.

M. Le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u wel voor het antwoord, Mijnheer de Schepen.

Het was een volledig antwoord maar het was niet echt optimistisch.

En effet, ce que vous avez dit n'était pas très réjouissant et était même inquiétant dans la mesure où le plus grand projet qui, structurellement, pourrait résoudre quelque chose -à savoir l'installation du parc à conteneurs ou celle de la déchetterie- risque, si je vous comprends bien, de tomber à l'eau. Pour moi, c'est une nouveauté mais c'est surtout une mauvaise nouvelle. Si j'ai bien compris, c'est la Région qui empêche...la Région d'agir. Paradoxalement, la Région dit en effet qu'elle va faire quelque chose de structurel sur ce site mais l'ABP n'agit pas. C'est un peu bizarre. La Région s'interdit à elle-même de faire quelque chose !

M. L'Echevin Mahy :

C'est un résumé fort... résumé mais disons que chaque Ministre a ses projets. Je comprends parfaitement le projet de revitalisation de la Gare de l'Ouest mais le but de celui-ci n'est pas du tout incompatible avec la mise en place d'une déchetterie à cet endroit. Notre souhait commun est donc que les deux les deux options, les deux logiques se rencontrent.

La Région acquerrait donc les terrains en prévoyant une place pour cette déchetterie. C'est ce qu'on voudrait proposer et c'est ce qu'on a d'ailleurs proposé dans une lettre que nous avons adressé au gouvernement. On a fait état dans celle-ci de notre souhait de trouver des pistes à ce *blocage* que j'espère petit. Mais voilà... Nous ne sommes pas toujours maîtres d'œuvre dans ce genre de circonstances. Nous ne possédons en effet pas le terrain.

M. Van Damme :

Mais pour être tout à fait clair, l'ABP ne peut pas agir parce la Région a des projets. Cela dit, l'ABP dépend du Ministre de la Propreté mais quel est l'autre Ministre qui a des projets sur ce site ?

M. L'Echevin Mahy :

C'est le Ministre-Président qui possède les ressources pour faire des achats sur la Gare de l'Ouest. Donc, le Secrétaire d'Etat Rachid Madrane est, je suppose, en attente d'une réponse qui doit lui être donnée à ce niveau-là.

Cela dit, je répète que n'ai pas encore reçu d'explications formelles. C'est toutefois quelque chose qui existe et les 5 ou 6 millions venant des budgets de l'IRIS qui sont prévus pour ce site sont là mais n'ont apparemment pas encore été activés. On attend que tout le monde sorte du bois et il est vrai que c'est urgent.

M. Van Damme :

D'accord. Merci pour cette réponse.

J'ai une dernière suggestion : concernant les déchets qui sont déposés sur le site de la SNCB et vu le fait que ses responsables disent que ce qu'ils font ne sert à rien car les déchets reviennent de toute manière, je proposerais de les mettre en demeure de nettoyer leur site. Ils doivent le faire si cela a des répercussions sur l'hygiène de l'espace public -il faut quand même rappeler qu'il y a plein de rats et de gros rats. Cela a donc un impact direct sur l'hygiène de la Commune. Dans ce cas, la Commune a la possibilité de mettre la SNCB en demeure de mettre un terme à cette situation. Mettez donc la SNCB ou la B-Holding formellement en demeure de nettoyer leur site !

M. L'Echevin Mahy :

C'est ce qu'on fait. Parfois, on reçoit une oreille attentive, parfois pas. C'est comme cela... En tout cas, je pourrai revenir sur l'aspect contrôle de l'espace public un peu plus tard, lors de la prochaine interpellation.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Mahy.

Cela dit, Monsieur Van Damme, on aurait pu proposer à Madame Gadaleta d'ouvrir la chasse aux rats...

M. L'Echevin Mahy :

Non, c'est moi qui ai cela en charge...

M. Le Président :

C'est toi aussi ?

Rires - Gelach

M. Le Président :

Je suis désolé !...

L'incident est clos.

24-3. Interpellation déposée par Monsieur Magérus concernant le ramassage des encombrants à domicile. Interpellatie ingediend door Mijnheer Magerus betreffende de ophaling van het grofvuil aan huis.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci, Monsieur le Président.

Je viens d'apprendre que la campagne de ramassage d'encombrants à domicile était supprimée. Je ne cache pas que je suis tout à fait stupéfait de cette décision. Vous devez savoir en effet que l'organisation de cette opération a suscité, en son temps, un important travail de réflexion. La réalisation de cette campagne s'est faite crescendo, s'est développée au fur et à mesure et visait un double objectif :

- Répondre le mieux possible à un besoin maintes fois exprimé par la population, tout en veillant à ce que le portefeuille des citoyens molenbeekoïsois soit le moins possible sollicité.
- Pour ces raisons, nous sommes graduellement passés, il y a quelques années d'une opération organisée un jour par semaine à un ramassage des encombrants organisé à la demande des habitants, étendu progressivement à l'année entière, vacances exceptées.

De mémoire, je me sais qu'à l'époque, certaines Communes procédaient encore à des ramassages d'encombrants rue par rue et que ces initiatives leur coûtait approximativement 500.000 euros soit, à l'époque, 20 millions de francs belges.

Quand on a commencé à organiser ces campagnes à Molenbeek-Saint-Jean, c'était non seulement parce que c'était indispensable mais que cela permettait aussi d'exercer un contrôle social sur les déchets que les gens déposaient. Cela nous coûtait 25.000 euros, soit seulement 1 million de francs belges. Cette campagne, comme je le disais, a progressivement été étendue à toute l'année, à l'entière satisfaction de la population. J'ajouterai que pour les gens, cette campagne de ramassage d'encombrants était gratuite...

Mesdames et Messieurs, les déversages sauvages sont actuellement très importants sur le territoire communal. Ce phénomène atteste du fait que l'initiative de ramassage gratuit répondait à un besoin évident de la population.

La presse annonçait il y a peu de temps -au mois d'avril, si je ne me trompe pas- que les déversages sauvages constituent vraiment un fléau, un *cancer dans la ville*, 277 tonnes de déchets sauvages ayant été retrouvés, si je suis bien informé, au cours du seul mois d'avril.

Ce sont les raisons qui m'amènent ce soir à vous poser les questions précises qui suivent :

- Quelles sont les raisons de cette suppression ? Est-ce définitif ? Pourrais-je connaître, par ailleurs, les motivations de cette décision et la portée exacte de celle-ci ?
- Quel est le montant du budget des campagnes de ramassage d'encombrants de ces 5 dernières années ?
- Enfin, considérez-vous que les rues soient suffisamment propres pour vous permettre aujourd'hui de faire une croix sur cette action importante de la Commune, eu égard à l'attente de la population, à la qualité des services fournis par les services de la Propreté publique et aussi à quelque chose qui n'est certainement pas négligeable, à savoir la fonction à la fois préventive et didactique de ces campagnes de ramassages d'encombrants ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Magerus.

La parole est à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je m'intéresse aussi fortement à la qualité de la propreté de nos rues et j'ai suivi aussi ce qui se passait au niveau de la Région, avec notamment les déclarations de Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Propreté publique, Monsieur Rachid Madrane.

Le point qui, justement, est relevé dans cette interpellation et qui a trait au ramassage de porte à porte, avait fait l'objet d'une estimation révélant que cela coûtait 600 euros la tonne. Si vous multipliez ce chiffre par 277 tonnes, cela aboutit à un chiffre colossal.

Or, dans une déchetterie, le même traitement par tonne de déchet va coûter 60 euros, soit dix fois moins...

Monsieur Madrane a expliqué qu'il était en train de travailler sur un grand plan régional destiné à multiplier le nombre de déchetteries par cinq en cinq ans. Aujourd'hui, il existe deux déchetteries régionales, une au nord et une au sud de Bruxelles. En cinq ans, nous pourrions donc disposer de huit déchetteries de plus. Le Secrétaire d'Etat a aussi indiqué qu'il souhaitait que n'importe où à Bruxelles, aucun habitant n'habite à plus de trois kilomètres d'une déchetterie régionale.

Monsieur l'Echevin, ma question est dès lors très simple : est-ce que vous vous inscrivez pleinement dans ce que Monsieur Madrane exprime dans ses déclarations faites à la presse et à la télévision ? Est-ce que vous avez plus de détails concernant ces promesses -parce qu'on en est au stade des promesses, que nous sommes à quelques mois des élections régionales et que des choses peuvent donc changer- ?

Bref, quel est votre ressenti sur la question et quelles sont les informations et/ou les promesses qui vous sont parvenues par rapport à ce grand plan ?

M. le Président :

Merci, Monsieur Lakhloufi.

La parole est à Monsieur Mahy.

M. L'Echevin Mahy :

Monsieur Magerus, je vous remercie pour votre interpellation.

Je crois qu'à l'époque, si mes sources sont bonnes, vous avez été un des initiateurs de cette opération de ramassage des encombrants à domicile. Je comprends dès lors votre intérêt pour ce qui suit.

Je voudrais dire en premier lieu qu'il ne s'agit pas d'une suppression du service. Soyons clairs : c'est une suspension de celui-ci. Cela a toute son importance.

Pourquoi cette suspension ? Il y a plusieurs pièces maîtresses qui doivent être mises en place pour améliorer la propreté à Molenbeek-Saint-Jean. Ceci en fait partie mais j'estime que nous sommes en phase de test pour estimer si cela fonctionne.

Grâce aux chiffres que j'ai reçus du service de la Propreté publique, j'ai remarqué quelque chose qui était extrêmement important à prendre en compte et je me devais d'être très attentif à l'évolution de cette action de ramassage des encombrants à domicile.

Que se passe-t-il depuis 2009 ? On remarque que le tonnage et que le nombre de rendez-vous pour l'enlèvement d'encombrants à domicile n'ont fait que baisser. En tonnage d'encombrants enlevés, on est passé de 982 tonnes en 2009, à 680 tonnes aujourd'hui. En termes de nombres d'enlèvements à domicile, on est passé de 3.797 à 2.341 enlèvements entre 2009 et 2012/2013. Donc, on constate une chute de l'attrait de cette action. Je ne peux pas donner d'explication à ce phénomène, mais on remarque cette baisse de succès. Or, moi, je n'ai pas envie d'attendre que l'on arrive à 0% pour réagir... Je me suis donc dit qu'il convenait de changer notre fusil d'épaule et trouver une autre manière de capter l'intérêt du public pour qu'il ne dépose pas ses vieux frigos au coin de la rue. Il me semblait utile de passer à autre chose.

C'est pourquoi, j'ai fait -comme tout le monde, aujourd'hui- du *benchmarking*. J'ai vu ce qui marchait dans les autres Communes et j'ai vu qu'il y avait une action qui donnait de bons résultats, à savoir l'installation de containers dans les quartiers. Comme nous n'avons pas de déchetterie, je propose donc d'apporter les containers dans les quartiers. Cela se passe dans certaines Communes et il s'agit pour un quartier, de permettre aux riverains de se débarrasser de leurs encombrants. La première opération de ce type se passera ce vendredi 27 septembre. C'est l'avenue de Rotterdam qui accueillera les premiers containers. On a prévu une rotation de quinze containers sur la matinée et c'est une première expérience qui va nous permettre d'apprendre. On va apprendre non seulement le 27 septembre, mais également en octobre et en novembre. Nous allons en effet répéter l'opération dans tous les quartiers, d'abord dans le Maritime, ensuite dans le centre et enfin dans le rural.

Le but est donc d'estimer si le placement de containers dans les quartiers peut constituer une réponse à cette chute de l'intérêt que le public manifestait à l'égard des collectes d'encombrants à domicile. Monsieur Lakhloufi l'a bien dit, on passe non pas de 600 euros à 60 euros la tonne parce qu'on ne dispose pas de déchetterie, mais on va se trouver probablement au milieu de cette évaluation, soit 200 à 300 euros la tonne.

Ceci n'est qu'un des morceaux du dispositif-propreté qu'on va mettre en place. Je pense qu'on vous a parlé de ce dispositif, ici-même, lors d'une précédente séance. Sa mise devrait permettre de mener des actions typiquement « propreté publique » mais également de procéder à un contrôle de l'espace public, parce que, non seulement rue Vandennepeereboom mais dans tout Molenbeek-Saint-Jean, on a un gros déficit de contrôle de cet espace public. Je ne vais pas en parler maintenant parce qu'on est en train de verser les dernières gouttes d'huile dans les rouages de ce plan mais nous serons en tout cas prêts à vous présenter d'ici les semaines qui viennent ce fameux dispositif-propreté.

Je pense qu'il ne faut pas prendre isolément la suspension du service ramassage d'encombrants à domicile, sans prendre en compte une logique dont j'ai déjà parlé ici. Cette logique du remodelage et d'organisation du service parle du contrôle des espaces publics mais également de l'organisation d'opérations-pilotes comme je le propose avec l'apport de containers dans les quartiers.

Je regarde si j'ai répondu à tout et si je n'ai pas d'autres informations à vous donner...

Je vais laisser Monsieur Magérus réagir.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Monsieur Magerus.

M. Magérus :

Merci.

Une première chose, j'aimerais bien connaître le prix des campagnes de ramassage à domicile de ces cinq dernières années.

Ensuite, sans vouloir polémiquer, vous parlez de la Région, mais jusqu'en 2004 il y avait au gouvernement un Ministre d'une autre couleur politique. On ne peut pas dire qu'on ait avancé notablement en la matière sur le sol bruxellois.

Monsieur Mahy, vous venez de dire que cette mesure est une suspension. Vous venez de dire aussi que vous avez constaté que la population faisait moins appel à ce service... mais je pense que les raisons en sont simples : il y a toujours une demande de la population. Il suffit de voir l'état des rues, il suffit de voir les coins de rues où, à l'heure actuelle, les gens déversent abondamment des déchets sauvages. Je crois qu'on n'en a jamais vu autant ! Donc, il y a bel et bien toujours un besoin en cette matière.

S'il y a, comme vous dites, une « baisse » du succès de ces opérations -et je répète que je ne veux pas polémiquer-, je pense qu'elle est due à un manque d'information, à un manque de sensibilisation et je vais même aller plus loin, à un manque de pédagogie en la matière. Il y a un travail énorme qui doit être effectué à ce niveau-là et je dirais qu'en matière de propreté publique, qu'en matière de sensibilisation, souvent les enfants sont en avance par rapport aux adultes ! Cela, j'ai pu souvent le constater. Il y a donc un travail énorme à effectuer.

Je peux me tromper dans ce que je vais dire maintenant et à la limite, j'espère pour la Commune que ce sera le cas, mais ce que vous préconisez, c'est-à-dire mettre en place des containers, me semble être une erreur monumentale. On verra ce qui va se passer mais je vais vous dire pourquoi j'ai ce sentiment : quand vous annoncez quelque part aux gens que vous allez placer un container au coin de la rue, ils vont venir mettre leur brol dans ce container tant que le container est là. Quand on l'aura enlevé, ils vont croire qu'on continuera à venir le placer et ils vont continuer à jeter du brol au coin de la rue. On va multiplier, démultiplier les situations de déversages sauvages de déchets et de crasses au niveau de toute la Commune, si on n'accompagne pas ce type d'opération d'un maximum de pédagogie et d'un maximum de sensibilisation. D'ailleurs, dans le passé, il y a une vingtaine d'années, on avait fait cela et les choses avaient tourné à la catastrophe dans certains quartiers. A certains endroits, des gens venaient même de l'extérieur de Molenbeek-Saint-Jean, avec des camions qu'on ne pouvait pas retenir et qui déversaient allègrement... Or, Mesdames, Messieurs, qui payait cela ? Les Molenbeekois, évidemment, puisqu'on ne n'avait pas su retenir ces camions ! Les ramassages à domicile étaient donc tout à l'avantage de notre Commune puisqu'on pouvait contrôler, on savait ce que l'on venait enlever chez les gens.

Quant aux critiques à l'égard de la Région et de l'ABP, je reviens à la suppression - parce que pour l'instant, c'est tout de même une suppression de la campagne de ramassage à domicile-, cela fait des années que je les entends. C'est monnaie courante, quand la rue est sale, ce n'est pas de ma faute, c'est la faute de l'autre et l'autre, c'est qui ? C'est l'Agence Bruxelles-Propreté.

Ecoutez... La crise est là pour tout le monde. Y compris la crise financière. Les difficultés pour payer quelque chose concernent tout le monde. Mais moi je constate -et heureusement, d'ailleurs- que l'Agence Bruxelles-Propreté continue, elle, de procéder aux enlèvements à domicile ! Et je constate aussi, quelles que soient les critiques, que quand une rue est sale, on dit que c'est la faute de l'Agence Bruxelles-Propreté. Or, pourtant, je vois que cette Agence nettoie plusieurs fois par jour les grandes artères. Comme je l'ai dit, elle continue par ailleurs le ramassage des encombrants au domicile des particuliers.

Au niveau communal, je m'aperçois qu'on est loin du compte -en tout cas pour l'instant-, qu'on devrait faire attention avant de porter ce genre de critiques et qu'on ferait mieux, avant cela, de regarder devant sa porte... C'est le moins qu'on puisse dire.

Je pense donc qu'on se doit de continuer de donner à la population une possibilité de se débarrasser de ses déchets. Il s'agissait d'un service qu'on proposait aux gens et ceux-ci étaient vraiment très satisfaits. Croyez bien que je ne fais pas ici de la nostalgie, mais je constate une prolifération de déversages sauvages aux coins des rues et partout dans la Commune. Je reviens sur la pédagogie, je regrette que l'on détricote quelque chose qui fonctionnait quand même très bien. Or, je m'aperçois qu'on axe désormais le tout -mais vraiment le tout- sur le répressif. Je le regrette sincèrement. Je répète que je souhaiterais qu'on refasse de la pédagogie en matière d'environnement et en matière de propreté publique.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Magérus.

La parole est à Monsieur Mahy.

M. L'Echevin Mahy :

Monsieur Magerus, quand les demandes d'enlèvements d'encombrants chutent et que les dépôts clandestins augmentent inexorablement, c'est qu'il y a un problème. Le fait d'économiser au niveau de ces opérations d'enlèvements d'encombrants me permet de réaffecter des moyens dans la lutte contre les dépôts clandestins.

Nous avons donc à disposition une équipe supplémentaire qui tourne dans la Commune pour enlever ces dépôts clandestins qui minent les rues.

Vous dites aussi que l'on va mettre un container au coin d'une rue et que les gens vont venir déposer leurs déchets n'importe quand. Il y a un peu de mauvaise foi dans vos propos. Ce n'est tout d'abord pas « au coin d'une rue » qu'on va les placer. On va installer ces containers à la place de parking d'autos, de 8 h.00 à 13 h.00. Après cela, tous ces containers seront évacués. Or, vous dites que les gens vont continuer, malgré cela, à venir déverser tout leur brol à la place de ces containers qui ne seront plus là, qui seront partis

depuis belle lurette... Vous dites qu'ils prendront l'habitude de venir déposer leurs déchets à ces endroits. Or, je ne suis pas du tout d'accord avec ce constat, loin s'en faut.

Je voudrais dire aussi qu'on a mis le focus ces dernières années sur la prévention, sur l'éducation mais qu'on n'a rien mis sur le contrôle de l'espace public et sur la répression. Chaque fois que je rencontre des gens dans des comités de quartier, des gens qui m'interpellent ou qui m'envoient des e-mails, ils ne me disent qu'une chose : mettez un maximum de moyens sur la répression. On en a marre qu'on ne sanctionne pas tous ces pollueurs parce qu'ils savent ce qu'ils font. Ils mettent un vieux frigo à midi dans la rue, en bas de chez eux et ils le déplacent à minuit au coin de la rue. Oui, ils savent ce qu'ils font... Or, acheter un frigo neuf à 200 euros mais ne pas consacrer 3 euros pour le faire évacuer normalement, je suis désolé, je ne suis pas d'accord ! Je ne suis pas d'accord avec votre constat, je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites qu'on oublie la prévention, qu'on n'en parle jamais et qu'on met tout sur le contrôle répressif. Ce n'est pas du tout cela.

Il y a donc un constat clair : il fallait réagir. C'est tout. Moi, j'estime qu'il s'agit d'une des pièces du puzzle qui va nous permettre de répondre à ce que les gens attendent, c'est-à-dire plus de propreté.

Je vous donne donc rendez-vous dans quelques semaines au moment où nous vous présenterons le reste du « dispositif-propreté ».

Je vous remercie.

M. Le Président :

Monsieur Magérus, souhaitez-vous encore ajouter quelque chose ?

M. Magérus :

Non, je ne souhaite pas polémiquer. J'ai dit ce que je pensais.

Merci.

M. Le Président :

Merci.

L'incident est clos.

24-4. Interpellation déposée par Monsieur Azaoum concernant l'insalubrité du vestiaire de la salle du Sippelberg. Interpellatie ingediend door de Heer Azaoum betreffende het gebrek aan hygiëne in de kledkamer van de Sippelbergzaal.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci, Monsieur le Président.

Décidément, le dénominateur commun de plusieurs interpellations aura été ce soir la saleté et l'insalubrité.

J'en viens donc à l'insalubrité des vestiaires de la salle du Sippelberg. De nombreux jeunes et des clubs s'entraînant dans cette salle ont décidé de dénoncer l'état de délabrement avancé du vestiaire. Ils ont d'ailleurs informé le gestionnaire du site qu'ils ne lâcheraient pas les politiques à ce sujet. Le gestionnaire a relayé cette plainte collective. Le journal La Capitale et Télé-Bruxelles ont également fait état de cette plainte. Parmi les constats qui ont pu être faits, on relevait notamment que les jointures des faïences sont totalement pourries, la moisissure et les champignons ont envahi les lieux, de nombreuses fissures lézardent les murs et plusieurs carrelages sont totalement détruits. La présence d'eau stagnante dans les douches est également constatée, on voit aussi qu'il y a une absence d'extincteur dans le lieu réservé à cet effet, l'évacuation des lavabos n'est pas reliée à l'éégout, il y a des clous apparents et rouillés en nombre dans les vestiaires, etc.

Compte-tenu du danger auquel est exposé le public qui fréquente régulièrement les lieux, le Collège compte-t-il continuer à utiliser cette salle en l'état ? Si oui, quelles seront les mesures de sécurité qui seront réalisées dans l'urgence ?

On a conscience qu'il s'agit d'un chantier qui est en retard depuis un petit moment. Cela étant, il nous semblerait normal qu'une série de correctifs aient pu être apportés.

Toujours dans les questions que nous nous posons, combien de jeunes fréquentent ce lieu ? Quel est l'âge des enfants les plus jeunes qui s'y entraînent ? Des personnes se sont-elles déjà plaintes officiellement de l'état d'insalubrité du lieu ? N'y a-t-il pas à intervalle régulier un service spécialement habilité à contrôler la salubrité et la sécurité des bâtiments ? Le service communal de l'Hygiène joue-t-il un rôle dans cette question puisqu'il est censé délivrer les attestations de salubrité et assurer les contrôles ? Vers quel service le public doit-il se tourner pour introduire une plainte contre un bâtiment communal dit insalubre ?

Y a-t-il d'autres structures ou bâtiments qui présentent de tels dangers et qui sont ouverts au public ?

Puisque la prestation rendue au public présentait des lacunes majeures, le Collège compte-t-il indemniser celui-ci ou à tout le moins lui proposer une mesure de compensation ?

Je remercie d'avance le Collège pour les éclaircissements et réponses qu'il apportera aux questions légitimes des jeunes Molenbeekoïses.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Azaoum.

La parole est à Monsieur El Khannouss.

M. L'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président.

La situation des vestiaires du Sippelberg a effectivement défrayé la chronique ces derniers jours et je marque ma solidarité avec les occupants de quelques vestiaires -je dis bien *quelques* vestiaires- qui se trouvent sur l'ensemble du site. En effet, présenter

l'ensemble des infrastructures et plus particulièrement les vestiaires, comme étant totalement insalubres, ce n'est pas correct. Il y a effectivement quelques vestiaires qui sont dans un état inacceptable. Je souhaite rappeler néanmoins que cette situation perdure depuis de très nombreuses années et qu'elle n'est pas nouvelle pour les occupants du Sippelberg : les vestiaires de ce complexe ont toujours été en piteux état et c'est pourquoi, évidemment, il y a eu sous la précédente législature une décision de s'inscrire dans le plan d'investissement pluriannuel et de renouveler l'ensemble des infrastructures sportives, plus particulièrement les vestiaires.

Ceci dit, il est clair que la plupart des vestiaires qui se trouvent dans un état de grande insalubrité vont très prochainement faire l'objet d'une rénovation. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait immédiatement ? C'est parce qu'il y a évidemment un phasage des travaux. Il faut savoir que des travaux sont en cours et que nous rencontrons des difficultés avec l'entreprise qui a été désignée dans le cadre de l'appel d'offres. Cette entreprise a aujourd'hui pratiquement un an de retard. Il était prévu que lorsqu'elle terminerait les travaux actuellement en cours, elle s'attaquerait immédiatement aux vestiaires, dont l'état est aujourd'hui dénoncé par certains occupants.

Il faut savoir aussi qu'au niveau du Conseil d'Administration de *Molenbeek-Sport* qui gère les infrastructures, nous avons exigé qu'il y ait une intervention rapide, non pas pour effectuer des travaux lourds parce que tous ces vestiaires vont être rénovés de fond en comble, mais en tout cas pour répondre à l'urgence, c'est-à-dire désinfecter les lieux, mais aussi d'appliquer une petite couche de peinture avec un produit spécial afin de protéger au maximum les occupants.

Quelles étaient nos possibilités par rapport à une situation comme celle-là ? On pouvait effectivement, comme le suggéraient quelques-uns, fermer ces vestiaires. Mais la grande question qui se posait alors était de savoir où nous allions mettre tous ces sportifs... Je réponds ici à une question de Monsieur Azaoum, il y a 27 clubs de football et de mini-football qui évoluent dans l'infrastructure ainsi que 3 clubs d'athlétisme. Vous savez qu'il y a des travaux qui sont en cours au niveau des vestiaires du mini-football pour l'instant. Les utilisateurs de la salle de mini-football occupent les vestiaires du football mais nous avons aussi des vestiaires qui sont neufs et qui sont occupés en partie par des équipes de football mais aussi par les clubs d'athlétisme. Donc, dire que l'ensemble des vestiaires du Sippelberg est en piteux état, c'est tout à fait faux. Il y a quelques vestiaires qui nécessitent un rafraîchissement urgent et cela sera fait dans les prochains jours mais des travaux plus importants sont programmés et cela depuis un certain temps déjà. Je crois qu'il faut donc « laisser le temps au temps » et bien savoir que cette situation perdure depuis de très longues années. Ce n'est donc pas la nouvelle majorité qui a provoqué l'insalubrité de certains vestiaires mais il va de soi qu'elle va faire le nécessaire pour résoudre le problème au plus vite.

Je ne vais pas polémiquer mais il y a ici quelques questions un peu étranges : vous nous demandez si nous avons prévu des compensations... Bien sûr que non ! Le règlement ne le prévoit pas. Les années précédentes, lorsque des personnes venaient se plaindre de l'état d'insalubrité des vestiaires, je ne pense pas qu'on leur proposait un quelconque défraiement. Nous allons évidemment remédier à la situation. C'est d'ailleurs notre devoir et c'est un droit qu'ont les utilisateurs d'avoir des infrastructures qui correspondent aux normes sur le plan de l'hygiène et sur le plan pratique. On doit avoir un vestiaire dans lequel on se sent à l'aise, dans lequel on peut prendre une douche sans risquer de contracter une quelconque infection. C'est pour le moins un droit légitime et c'est à nous, en tant que pouvoir public mettant à disposition ces infrastructures, de pouvoir garantir un maximum de sécurité aux occupants des lieux. Donc, nous prenons nos responsabilités. Des initiatives sont prises dans ce sens. Des travaux vont être réalisés et

les Molenbeekois qui utilisent ces infrastructures pourront bénéficier bientôt de vestiaires flambant neuf.

Merci pour votre attention.

M. Le Président :

Merci, Monsieur El Khannouss.

Je voudrais, si vous le voulez bien, rajouter une petite information que vous ne connaissez pas mais que j'ai apprise aujourd'hui. On a découvert que des siphons d'évacuation d'eau dans les douches avaient été démontés, qu'on avait enfoncé des bouteilles de shampoing vides à l'intérieur des tuyaux et remonté le siphon... Donc, vous comprenez pourquoi certaines douches ne fonctionnent pas et n'ont pas d'évacuation...

M. Azaoum :

Ce n'est pas ce qu'on a dit !...

M. Le Président :

Bien sûr que non, mais ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a effectivement pas mal de travaux qui doivent être effectués au niveau de l'insalubrité mais il y a également beaucoup de dégâts qui sont occasionnés par les personnes qui occupent les lieux... Quand on arrache les patères des vestiaires, quand on donne des coups de pieds dans les portes, quand on fait ce genre de choses, il s'agit d'actes volontaires.

M. Ikazban :

Il y a peut-être des actes de ce genre mais ce n'est pas une raison pour rejeter toute la responsabilité de l'insalubrité sur l'ensemble des occupants... On dirait que c'est de notre faute !

M. Le Président :

Je n'ai pas vu de membres de l'opposition occuper à manipuler des siphons de douches dans les vestiaires du Sippelberg... Je vous en prie, Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

J'aurais aimé avoir un mot d'explication sur le service communal spécialement habilité pour contrôler les structures communales. Malheureusement, je n'ai pas obtenu de réponse à ce sujet. En tout cas, au nom des jeunes, je remercie profondément l'Echevin des Sports et les membres du Collège pour la réaction qui sera, semble-t-il, apportée à ce souci. J'ai d'ailleurs également une suggestion à vous soumettre. En 2011, suite à des travaux réalisés dans cette même salle, mon collègue avait déjà installé des vestiaires-containers. Ce serait peut-être une solution à reprendre si les travaux de réhabilitation du vestiaire mettaient un certain temps à être réalisés.

M. Ikazban :

Il y a des containers !

M. Azaoum :

Des containers-vestiaires ? ...

M. Le Président :

La parole est à Monsieur El Khannouss.

M. L'Echevin El Khannouss :

Monsieur Azaoum, il faut savoir que des containers ont effectivement été installés pour pouvoir répondre à la demande des clubs. Donc, aujourd'hui, il y a des containers qui sont mis à disposition des équipes...

M. Azaoum :

Au Sippelberg ?

M. L'Echevin El Khannouss :

Au Sippelberg même... Allez y faire un tour, vous verrez qu'il y a des containers qui sont à disposition... Ils se trouvent sur la droite en entrant.

M. Le Président :

Merci, Monsieur El Khannouss.

M. Azaoum :

Et quel est l'organisme qui contrôle ?

M. L'Echevin El Khannouss :

Mais il faut savoir qu'il existe en fait deux possibilités pour contrôler des lieux où se posent des problèmes d'hygiène. Nous avons à la Commune une cellule « Hygiène » qui s'occupe principalement des commerces et nous avons une cellule Logement qui peut être habilitée pour aller voir si des logements présentent des problèmes d'insalubrité...

M. Léonard :

Mais personne ne vit dans les vestiaires...

M. L'Echevin El Khannouss :

Voilà ! Personne ne vit dans les douches et...

M. Azaoum :

Mais qui les contrôle, alors ?

M. L'Echevin El Khannouss :

C'est Molenbeek Sport, évidemment ! Molenbeek Sport contrôle les infrastructures qui dépendent d'elle.

M. Le Président :

Je vous remercie.

L'incident est clos.

24-5. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative à la Coopérative « A Vos Services ». Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de Coöperatie « A Vos Services ».

M. le Président :

Monsieur Ikazban a souhaité transformer cette interpellation en question écrite.

24-6. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative à l'organisation de l'agenda des Conseils communaux. Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de organisatie van de agenda van de zittingen van de Gemeenteraad.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président.

J'ai souhaité maintenir cette interpellation parce que son sujet nous concerne toutes et tous. Modestement, je serai peut-être le porte-parole de plusieurs Conseillers présents ici et cela, au-delà de mon groupe socialiste.

Traditionnellement, les réunions de nos Conseils communaux se tenaient le troisième jeudi du mois à 19 heures 30 au château du Karreveld en la salle « La Grange ».

L'agenda mis en place pour la rentrée a été réalisé sans aucune concertation avec les groupes politiques.

La régularité dont je parlais en début d'intervention était de mise depuis des années. Je l'ai toujours connue et je ne sais pas quand elle a commencé. Elle permettait en tout cas de nous organiser.

Il est vrai que depuis le début de la présente législature, nos séances sont assez longues. Je sais que ce n'est pas évident et on a d'ailleurs évoqué cette question en séance à plusieurs reprises. On l'a évoquée aussi en groupes de travail. Ce que je déplore toutefois, Monsieur le Président, c'est que l'agenda qui a été réalisé propose des jours chaque fois différents : on se réunit une fois un mardi, une fois un mercredi, une fois un jeudi. L'heure de début des séances est une fois de 18 h.00, une fois 18 h.30, une fois 19 h.00. Il y a des réunions qui sont annulées le jour-même.

Bref, il est un peu difficile pour tous de s'organiser sérieusement alors que je pense que la tenue des Conseils est quelque chose d'extrêmement important. De plus, on a déjà changé d'endroit à plusieurs reprises et je pense qu'il faut trouver une solution à ce problème. Je sais que ce n'est pas facile, que ce n'est pas toujours simple. Dès que vous

changez la date, se pose le problème de la salle, des horaires et ainsi de suite. Je pense donc, Monsieur le Président, qu'avant de changer quoi que ce soit, il faudrait pouvoir se concerter avec les groupes, avec les chefs de groupes, avec l'ensemble des Conseillers communaux parce que des solutions existent sans doute. Il en va de même pour la longueur de nos Conseils.

Mon groupe en tout cas avait contribué à la réalisation et au vote du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur. Cela s'est fait dans de bonnes conditions. Cela s'est déroulé de façon tout à fait conviviale et constructive. Je pense que l'on peut également ensemble trouver une solution à ce problème des horaires.

Autre chose, quand vous nous demandez de réserver deux soirées de suite, cela pose aussi un problème. Je suis désolé mais d'abord, cela nous empêche de prendre quelque chose dans agenda pour le deuxième jour et nous sommes nombreux tout de même à gérer des agendas très chargés et il est embêtant de devoir prévoir un deuxième soir alors qu'on risque de devoir le faire pour rien. Dès lors, vous imaginez les semaines encombrées que l'on risque d'avoir à régenter... Et puis, deux soirs de suite, je suis désolé... Quand on dit : « *prévoir éventuellement une deuxième soirée* », vu la longueur de nos Conseils, cela veut dire qu'il faut prévoir cette deuxième soirée consécutive « *d'office* »... Ce n'est pas prévoir « *éventuellement* ». Moi, aujourd'hui, j'ai quitté la maison en pensant vraiment qu'on allait terminer beaucoup plus tôt ce soir... Or, il est déjà minuit.

Donc, nous, Monsieur le Président, on ne veut pas vous accabler. On ne vous montre pas du doigt. On vous demande simplement un peu plus de concertation avec les groupes, avec les Conseillers. Je pense qu'il y a une tradition qui a été installée depuis des années. Elle est importante pour les Conseillers, elle est importante pour les habitants et pour les journalistes également. Changer trop souvent de jour est, je pense, une mauvaise chose. En plus, cela ne nous permet pas d'organiser notre travail comme il le faudrait. N'oublions pas que nous avons aussi nos responsabilités ici, en tant que Conseillers communaux. Ces responsabilités sont de représenter la population et d'essayer d'analyser et d'étudier le mieux possible les dossiers.

Voilà. Je plaide donc vraiment pour cela. Il me semblait qu'on allait se diriger vers une solution qu'on avait évoquée lors de discussions informelles qu'on a eues avec les chefs de groupes : puisqu'on a déjà le 3^{ème} jeudi du mois qui est pris et que très souvent il y a le lundi de la même semaine où une Sections Réunies est prévue sur tel ou tel sujet, on avait pensé consacrer le lundi qui précède le jeudi du Conseil communal pour des questions plutôt... « techniques » -pour utiliser une expression que vous aimez employer-, ou en tout cas pour évacuer une grosse partie de l'ordre du jour du Conseil communal. On pourrait de la sorte garder le jeudi pour un Conseil communal plus *politique*.

Voilà. Je pense que c'est une solution qui nous évitera de devoir passer deux soirées de suite à traiter les points. On réserve de toute façon quand même le lundi pour les Sections Réunies et vu votre ouverture d'esprit, votre volonté de collaborer, d'être ouverts et transparents, vous êtes de toute manière toujours d'accord d'organiser des Sections Réunies.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, je ne le voulais pas. Mais j'appelle et je plaide vraiment pour qu'on travaille ensemble pour trouver une solution.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik wil mij aansluiten bij die interpellatie. Wat betreft de agendering, zowel van de Gemeenteraadszittingen als van de Verenigde Secties.

Een ander voorbeeld is de plotse annulering van de vergadering van de Verenigde Secties van gisteren waarop wij verwachtten geïnformeerd te worden over de wijzigingen van het Mobiliteitsplan. Dus, daar ook, was die dag uit de meeste van ons in onze agenda's gereserveerd. De meeste onder ons hebben toch ook een agenda. Dus, dat zou beter een beetje beter georganiseerd moeten worden.

Ik dank u.

M. Le Président :

Dank u, Mijnheer Berckmans.

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je voudrais, moi-aussi, que l'on se concerte entre chefs de groupes. On avait réussi à conclure un certain nombre d'accord au niveau du Règlement d'Ordre Intérieur.

L'un de ceux-ci portait sur la bonne organisation de la réunion des Conseils et sur la tenue de Sections Réunies pour évoquer toutes les questions techniques. Ceci pourrait évacuer une bonne part des questions pendant les séances publiques.

Je plaide donc pour cette concertation.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci, Monsieur Vossaert.

Het woord is aan de Heer De Block.

M. De Block :

Je m'intéresse aussi à cette question. Cela fait plusieurs fois que j'ai demandé d'éclaircir la manière dont on élabore l'agenda des Sections Réunies. En fait, je pense à une décision du Conseil de programmer en septembre une Sections Réunies sur l'immersion. Aujourd'hui, certaines personnes me disent qu'elle aura lieu peut-être en octobre. D'autres me disent qu'elle se tiendra en décembre...

Je ne sais pas ce qui, à terme, bloque l'organisation de ce genre de réunions. On me dit que c'est la Bourgmestre qui est la responsable de cette organisation et pas le Président...

M. Le Président :

...C'est le Collège.

M. De Block :

C'est le Collège... Mais j'ai soulevé maintes fois la question : je trouve que l'on reçoit très peu de réponses concrètes.

Par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi on annule les Sections Réunies si celles-ci sont prévues pour éviter que trop de questions techniques soient posées en Conseil communal. Enormément de questions techniques ont été posées aujourd'hui sur une série de sujets -les PPAS, les écoles,...- et si on doit se contenter des réponses qui nous ont été données ici, au Conseil communal, on ne peut pas tenir son rôle de Conseiller correctement. Je ne trouve que cela ne va pas. La qualité des réponses données aujourd'hui donne plutôt à pleurer...

Je voudrais donc savoir comment on compte rectifier cela et comment les Conseillers communaux obtiendront enfin des réponses claires à leurs questions.

Je vous remercie.

M. Le Président :

Merci beaucoup.

Monsieur Ikazban, comme je suis le Président de ce Conseil et que la Nouvelle Loi communale prévoit que c'est le Président qui est compétent dans le domaine de l'organisation du Conseil communal, je vais me permettre de répondre aux différents points que vous avez soulevés. Concernant les points relatifs aux Sections Réunies, je passerai la parole aux personnes qui sont compétentes pour répondre aux questions qui ont été posées.

Je vous remercie pour vos questions et je vais me faire un plaisir d'y répondre en espérant naturellement vous apporter les informations que vous attendez.

Le premier volet de votre interpellation et les questions que vous avez posées concernent l'heure de début du Conseil.

Effectivement, nous avons l'habitude de nous réunir à partir de 19 h.30 et en ce début de législature, vu l'agenda, il a été décidé pour certaines de nos réunions, de commencer dès 18 h.30. Ce fut le cas par exemple, lors du Conseil de février où a été présentée la Note de Politique générale ainsi que le budget 2013.

Au vu des séances-marathon que nous connaissons depuis le début du mois de décembre, l'heure de début a effectivement été avancée à 19 h 00 La dernière convocation envoyée stipulait 18 h 30. J'assume l'erreur. Lors de la relecture du texte, j'ai survolé la ligne indiquant l'heure et je n'ai pas vu la coquille. Ne doutez pas que je serai désormais plus attentif à ce que ce genre d'erreur ne se reproduise plus. Le correctif vous a été envoyé grâce à l'intervention de quelques Conseillers -dont vous- qui ont attiré mon

attention sur ma négligence assumée. Je vous confirme donc dorénavant, les séances du Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean se tiendront à 19 h 00, sauf circonstances exceptionnelles dont vous serez naturellement informés bien à temps.

Le deuxième volet de votre interpellation concerne le déplacement du Conseil dans des enceintes différentes. Comme vous le savez, le château du Karreveld, dans son ensemble, est victime de son succès mais aussi... de son âge ! Les différentes activités qui s'y déroulent, dont par exemple le Festival *Bruxellons*, dont Madame la Bourgmestre aurait dû vous parler si vous n'aviez demandé de transformer votre interpellation à ce sujet en une note écrite...

Mme la Bourgmestre :

Ma réponse est encore prête, mais ce qui marche ne vous intéresse pas...

Rires - Gelach

M. Le Président :

S'il vous plaît, est-ce que je peux continuer ?

... Je disais donc que les différentes activités qui se déroulent au Karreveld mais aussi les travaux en cours de réfection de la toiture ne nous ont pas permis de tenir le Conseil du mois d'août en ces lieux. Nous avons donc dû nous déplacer vers un autre local situé dans le bâtiment du Centre Communautaire Maritime.

Vous n'étiez pas présent à cette séance et je regrette que vous n'ayez pas eu le plaisir de profiter de cette expérience que les Conseillers, en général, ont trouvé intéressante. Le public nous a suivis, la presse aussi d'ailleurs. Cela se reproduira encore dans les semaines et dans les mois qui viennent, si la disponibilité des salles du château du Karreveld n'est pas garantie pour des raisons de travaux, d'organisation d'élections - vous savez que nous avons une échéance électorale importante au mois de mai de l'année prochaine- ou de manifestations culturelles organisées dans le cadre de *Molenbeek, Capitale culturelle 2014*.

J'en viens au troisième volet de votre interpellation, à savoir la prolongation de la séance du Conseil un second jour. Plusieurs réunions du Conseil ont, comme cela a été rappelé il y a quelques instants, duré jusque tard dans la nuit, si pas jusqu'au petit matin... Plusieurs Conseillers, Echevins ou membres du public ont fait part de remarques justifiées concernant la pertinence de séances aussi longues après une journée de travail. Huit, neuf, voire plus de dix heures en maintenant la concentration nécessaire n'était pas une durée raisonnable. Il est aussi difficilement justifiable à nos administrés de la qualité du travail rempli dans ces conditions. Voilà pourquoi, suite à ces remarques, j'ai d'initiative, en accord avec Madame la Bourgmestre, déplacé le jour du Conseil au mercredi afin de permettre d'interrompre celui-ci si l'ordre du jour n'est pas épuisé dans un délai raisonnable et de le poursuivre le lendemain, le jeudi.

Pourquoi avancer au mercredi ? Simplement, pour éviter que le Conseil doive être poursuivi un vendredi soir et donc, impacter plus fortement les activités privées de chacun, sachant que ce soir-là est souvent dédié à des moments plus festifs. Vous me répondrez... « *mais aujourd'hui, alors ? Nous sommes mardi et non mercredi. Vous n'avez pas de logique !* » Vous auriez raison...

M. Ikazban :

Elle est bien tombée, hein !

Rires- Gelach

M. Le Président :

Elle est bien tombée, en effet. Ou plutôt, elle *serait* bien tombée si les cérémonies de la Fête de la Communauté Française ne commençaient pas ce jeudi soir. En tant que Député régional, vous avez d'ailleurs reçu une invitation à participer à la réception de ce jeudi 26 septembre 2013 ouvrant les Fêtes de la Communauté Française au Parlement régional.

Anticipant la remarque que vous auriez émise au Conseil s'il s'était tenu ce jour-là, si une prolongation avait été décidée du mercredi au jeudi, la proposition a été faite de placer la réunion du Conseil communal ce mardi, avec la réserve au mercredi, afin de vous permettre d'assister à cette séance inaugurale au Parlement...

Mais ne croyez-pas, Monsieur le Député, que cette décision vous était exclusivement destinée... D'autres personnes présentes dans cette salle sont invitées et bénéficient aussi de ce changement exceptionnel de jour du Conseil.

Si d'autres circonstances exceptionnelles devaient nécessiter un changement de ce type -par exemple, travaux, jours fériés,...-, je tiendrai les membres du Conseil au courant.

Le quatrième volet de votre interpellation est relatif à la concertation. L'Article 85 de la Nouvelle Loi communale donne au Président du Conseil la compétence de la convocation du Conseil communal et de l'organisation de celui-ci, dans le respect de la loi s'entend.

La proposition d'une concertation concernant les compétences du Président défini par le costume qui est repris dans la Nouvelle Loi communale, consisterait à me... déshabiller de mes prérogatives peu nombreuses. J'entends bien préserver les quelques responsabilités de ma fonction, mais toute idée est la bienvenue. Les Conseillers peuvent évidemment me faire part de leurs remarques et je les étudierai attentivement avant de prendre une décision ou avant d'avancer une proposition, selon les cas.

Je cède à présent la parole à Monsieur Jan Gypers concernant la Sections Réunies puisque des questions qui devaient être posées par rapport à la mobilité ont été annulées.

M. L'Echevin Gypers :

N'est-ce pas hors-sujet ?

M. Le Président :

Ah d'accord, si vous le pensez... Je ne sais pas si Monsieur Ikazban veut encore répondre. Il y avait également Monsieur Berckmans qui était intervenu....

Avant cela, Madame la Bourgmestre souhaite apporter quelques précisions également.

Mme la Bourgmestre :

Evoquer des questions techniques en sections Réunies est évidemment tout à fait intéressant. La difficulté serait de faire se déplacer tous les membres du personnel communal qui seraient concernés par des points que nous devrions examiner en séance plénière, ce qui serait relativement compliqué.

L'ordre du jour tel qu'il était prévu ce lundi était relativement conséquent parce que le Plan de Mobilité est quand même un dossier important qui doit être présenté au Conseil communal. Il nous a donc semblé que l'ordre du jour était suffisant avec une information sur le BO.

Pour le reste, moi je dirai aux Conseillers communaux que tous les membres du personnel communal sont à leur disposition pour leur donner des explications d'ordre technique sur les plans, sur les clauses, sur les conditions et ce seront certainement des informations qui seront plus pertinentes que dans le cadre d'une Sections Réunies. Il vous suffit de passer par le Secrétariat communal et de demander à rencontrer les membres du personnel qui sont en lien avec le dossier que vous souhaitez examiner. Donc le personnel communal est à votre disposition, pour autant que vous lui laissiez le temps nécessaire.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président, pour votre réponse.

Je voudrais d'abord vous rassurer Monsieur le Président. Je n'ai vraiment pas l'intention de vous déshabiller. Je vous rassure ! Mais...

M. le Président :

Attention à ce que vous dites...

M. Ikazban :

Je n'ai pas terminé ma phrase mais bon.

Néanmoins, j'ai entendu votre réponse mais ne vous réfugiez pas derrière votre costume et derrière la Loi Communale pour ne pas accepter une concertation, une main tendue.

Moi, je pense que l'organisation du Conseil c'est quelque chose de sérieux. Les agendas des autres c'est vraiment quelque chose de sérieux, quelque chose qui est à respecter.

Vous avez dit tout à l'heure que vous avez pensé à l'agenda des députés. J'ai la faiblesse de croire que ce n'est pas pour me faire plaisir que vous avez dit ça mais je pense que vous avez quelques membres du Parlement dans le Collège qui vous ont certainement influencé... Moi, ce que je souhaite et ce que mon groupe demande, c'est de

retrouver une régularité. Si vous changez le jour - c'est vous qui êtes le Roi ici-, on essaiera de se mettre d'accord et on gardera toujours le même.

Par rapport à la longueur, je maintiens ma proposition. Je pense qu'on avait déjà l'habitude de réserver le troisième jeudi du mois et on commençait déjà à avoir l'habitude de réserver aussi le lundi qui précédait ce jeudi-là. Donc, autant utiliser ces deux soirées-là. On peut s'organiser plus facilement. N'oubliez pas que vous avez ici des Conseillers, des gens qui sont père ou mère de famille ou des gens qui élèvent peut-être seul des enfants, en plus de leurs obligations professionnelles. Moi, je plaide pour qu'on retrouve la régularité au niveau de l'heure, au niveau du lieu.

Monsieur le Président, je trouve que, vu les circonstances, vous ne vous débrouillez pas mal. On va continuer à vous soutenir, en tout cas pour le moment, dans votre rôle. Je rappelle que vous êtes historiquement le premier Président de ce Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean. Donc, vous resterez dans l'histoire mais de grâce, prenez la main qu'on vous tend.

M. le Président :

Merci.

M. Van Damme :

Est-ce que la date de la prochaine séance est déjà fixée ?

M. le Président :

Les plans de dates ont été définis par rapport à la disponibilité des salles jusqu'à fin 2014. Elles doivent être présentées au Collège et aussitôt que la délibération sera passée, elles pourront être validées.

Jusqu'en 2013, c'est fait, mais nous avons donc désormais également les dates jusqu'à fin 2014. Les séances de 2013 sont connues et celles de 2014 également. Je répète que cela doit passer au Collège et vous recevrez immédiatement toutes les informations à ce sujet. Les dates par rapport aux disponibilités des salles ont été fixées

L'incident est clos.

24-7. Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de problemen aan en rond de Ninoofsepoort: talloze verkeersproblemen en uitblijven van de definitieve heraanleg, met inbegrip van een aangekondigd groot park. Interpellation introduite par Monsieur Berckmans concernant les problèmes à et autour de la Porte de Ninove: innombrables problèmes de circulation et attente du réaménagement définitif, y compris du grand parc annoncé.

M. le Président :

Het woord is aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik denk dat er een beetje te veel lawaai is.

M. le Président :

Alstublieft ! Un peu de silence dans la salle, s'il vous plaît !

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u mijnheer de Voorzitter.

Het is iedereen bekend dat er in de omgeving van de Ninoofsepoort en in de Heyvaert wijk heel wat problemen zijn op het vlak van verkeersonveiligheid. Er wordt sinds lang een definitieve heraanleg van de Ninoofsepoort aangekondigd maar sinds lang is er nog niks ten gronde gebeurt. Er zijn een aantal voorlopige verbeteringen geweest. Er is ook een groot park aangekondigd. Dat blijft ook maar uitgesteld worden.

Ik heb hierover in mei een uitgebreid dossier gestuurd naar de bevoegde Minister Brigitte Grouwels, bevoegd binnen het Gewest voor Openbare Werken en Verkeer. Ik vermeld maar enkele punten. Er zijn heel wat problemen om veilig over te steken op de Ninoofsesteenweg ter hoogte van het kanaal. Er zijn bij voorbeeld onduidelijkheden en gevaarlijke situaties voor voertuigen die de Heyvaertstraat verlaten en ik stipuleer hierbij de Heyvaertstraat is een gemeentelijk weg bij mijn weten.

Dit zijn maar enkele voorbeelden maar er zijn er veel meer. Dus, voor veel buurtbewoners maar ook voor voetgangers, fietsers, automobilisten en dergelijke blijft het daar een gevaarlijke situatie. Daar komen dagelijks niet alleen honderden, duizenden Molenbeekenaars voorbij maar ook mensen uit Brussel die Molenbeek of beter gezegd *het Brussels Gewest* binnen en buiten rijden. Het mag een wonder heten dat er nog niet meer gevaarlijke verkeersongelukken zijn geweest.

Ik probeer een beetje te resumeren om het wat korter te maken. Enkele weken geleden was er zoals U allen wel bekend. Mag ik een beetje aandacht vragen ? Als er zoveel gesproken wordt hoor ik over de duur mijzelf niet meer spreken. Dus enkele weken geleden was er een actie van de burgerbeweging *pick nick the street* die ook ijveren voor een herverdeling van de openbare ruimte. Dus zij ijveren ook voor dat die definitieve heraanleg van de Ninoofsepoort eindelijk wordt gerealiseerd en het was verbazingwekkend en dat is een van de redenen van mijn interpellatie.

Ik las in een artikel op Brussel nieuws, U zal mij misschien zeggen U moet niet altijd geloven wat er in de pers staat maar ik las in een artikel op Brussel nieuws het volgende i.v.m. die actie :

“Het bestuur van Molenbeek heeft gezegd dat zij zich niet aangesproken voelt door die actie. Zij beschouwen de Ninoofsepoort als een gewestdossier”.

Ik weet ook dat dat de bevoegdheid is van het Brusselse Gewest en meer bepaald van Beliris aan wie het dossier is toevertrouwd om het uit te voeren. Maar dit neemt niet weg dat dit volgens mij ook de taak is van de gemeentelijke overheid.

Als er hier zodanig veel lawaai blijft dan doe ik niet verder...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, Puis-je vous demander un peu de respect pour l'interpellation de Monsieur Berckmans, s'il vous plaît ?

Dhr. Berckmans :

Dus, ik weet ook dat dat het een gewestelijk dossier is en dat de uitvoering meer bepaald is toevertrouwd aan *Beliris* maar dus toen ik het dossier verstuurde naar Mevrouw Grouwels reageerde ze dat het aan *Beliris* was toevertrouwd.

In het samenwerkingscomité van *Beliris* zitten er zoals iedereen hier weet vier federale ministers, vier gewestelijke ministers. Grouwels verwijst naar *Beliris*. In *Beliris* zit Minister Grouwels ook en andere partijen. Dus als mensen, als burgers een actie voeren voor een dergelijk dossier, vind ik het niet normaal dat de Gemeente de burgers bij manier van spreken van het kastje naar de muur stuurt maar integendeel die burgers zouden moeten steunen om de hogere bevoegde overheden in dit dossier het Gewest en *Beliris* aan te porren tot meer snelheid om de zaak uit te voeren. Dus ik zou graag de volgende vragen stellen:

1. Is het College van Burgemeester en Schepenen op de hoogte van de huidige stand van zaken in het dossier van de definitieve heraanleg ? Zo ja kan die stand van zaken worden meegedeeld ?
2. Kan het College stappen zetten om bij het bevoegde overheden dus de regering van het Gewest en *Beliris* aan te dringen en dat ze spoed zetten achter de uitvoering van dit dossier.
3. Wat de specifieke aspecten van de verkeersonveiligheid betreft in het bijzonder over de gevaarlijke toestand bij het verlaten van de Heyvaertstraat ik heb het daarstraks al vermeld. Het is een gemeenelijke weg. Ik passeer daar bijna alle dagen en ik weet nu niet of de situatie daar al verbeterd is. Maar op het einde van de Heyvaertstraat staan enkele borden die eigenlijk de onduidelijkheid en de gevaarlijke situatie vergroten.

In het algemeen wat de andere punten betreft dus aan de Ninoofsepoort wat de verkeersveiligheid betreft stel ik mij de vraag of dat de gemeente, ook al gaat dat over een gewestelijke weg, of de gemeente in het kader van het politiereglement daar zelf geen initiatieven kan nemen om tot zolang dat die definitieve heraanleg er is de zaak te verbeteren.

Ik dank u.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je voudrais dire que je me retrouve dans l'interpellation et dans les questions posées par Monsieur Berckmans parce que, effectivement, certains lieux situés entre la Porte de Ninove et l'Institut des Arts et Métiers ne sont vraiment pas facile d'accès. Il y a des trottoirs qui ne sont pas accessibles et il est parfois difficile de traverser certaines rues parce que les véhicules roulent beaucoup trop vite.

Je voudrais donc savoir, moi-aussi, si le Collège a déjà entrepris des démarches dans ce sens ou s'il comptait interpeller la Région pour améliorer la situation dans ce quartier.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

La parole est à Monsieur Mahy.

M. L'Echevin Mahy :

Je vais répondre pour le Collège. Je suis décidément à la fête ce soir...

Effectivement la Porte de Ninove, ce n'est un secret pour personne, cumule énormément de difficultés. Certains d'entre nous étions là, au *pick nick*, parce qu'il nous semblait important d'être présents et je ne vais pas redire ce que vous avez dit.

Cette situation est difficile. Effectivement, la Région est, ici, *maître d'œuvre* et est également l'autorité délivrante de permis. Nous, nous sommes propriétaire du sol. C'est un sol Molenbeekois et nous devons prendre cette situation en compte.

Dès qu'elle est invitée, la Commune prend part -et prendra encore part- à tous les groupes de travail, à toutes les séances d'information concernant tous les projets qui se passent sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean mais spécifiquement sur la Porte de Ninove.

C'est pour ça que je répons. C'est parce que j'ai participé à des groupes de travail au sujet de la Porte de Ninove et au sujet du *Plan Canal* et, chaque fois, nous avons répété que le lieu, le carrefour devait être absolument pris en compte dans une réflexion sur la Porte de Ninove. Il ne fallait pas, non seulement, respecter les besoins de mixité de fonction, de mixité des parcs, parce que vous avez parlé du parc, mais aussi de logements, de commerces. J'ajoute qu'il faut aussi penser à la mobilité. C'est un élément qu'on a rappelé chaque fois que nous avons été invités à la table des discussions pour ce périmètre-là.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin parce que c'est à la Région de proposer effectivement les solutions. Mais nous avons pris part à ces discussions.

Je voulais répondre succinctement parce qu'il est vraiment tard. Il y a énormément d'éléments que vous soulevez mais c'est vraiment de la réflexion de base dont je voulais vous faire part. C'est vrai que c'est peut être une matière régionale, mais nous prenons part au débat, chaque fois qu'on nous y invite en tout cas.

Dhr. Voorzitter :

Het woord is aan de Heer Berckmans

Dhr. Berckmans :

Ik zou graag concreet een antwoord hebben op mijn vraag wat de verkeersonveiligheid betreft.

De Heyvaertstraat is een gemeentelijke weg. Ik denk dat de Gemeente daar toch maatregelen kan nemen. Ik bedoel daarmee op het einde van de Heyvaertstraat... Die verkeersborden. U weet waarover het gaat.

M. L'Echevin Mahy :

La rue Heyvaert cumule des problématiques qu'on connaît. On doit donc agir sur plusieurs plans. On agit sur le plan de l'urbanisme, on agit avec la police, on agit bien évidemment au niveau de la mobilité. Ce n'est pas une seule personne qui agit et en tout cas, la difficulté de Heyvaert est la fonction principale du quartier : ce sont les marchands de voitures et nous souhaitons vraiment être très volontariste à ce niveau-là.

On ne peut pas beaucoup s'étendre sur les moyens qui seront mis en œuvre plus tard mais en tout cas, c'est quelque chose que l'on veut voir aboutir pour la réhabilitation de ce quartier qui connaît énormément de difficultés.

Dhr. Berckmans :

Wat mijn concrete vraag betreft in de Heyvaertstraat staat er op het einde de verkeersborden die nog tot meer onduidelijkheid leiden en tot gevaarlijke situaties. Daar kan de Gemeente gemakkelijk iets aan doen.

Ten tweede, mijn vraag zowel voor de verkeersonveiligheid aan de Ninoofsepoort in het algemeen en voor de heraanleg is de Gemeente, het College bereid en eventueel de Gemeenteraad om de hogere overheid te vragen om eindelijk werk te maken van het dossier.

Begrijp je ?

M. L'Echevin Mahy :

On ne peut pas prendre la rue Heyvaert toute seule. La rue Heyvaert est dans un quartier, le quartier Heyvaert. C'est à prendre dans sa globalité. Moi je ne peux pas venir dire que je vais mettre un dos d'âne ici et ...

Dhr. Berckmans :

Mijnheer de Schepen, dat begrijp ik, maar er staan verkeersborden die totaal verkeerd zijn ! Daar kan de Gemeente toch iets aan doen om verkeerde verkeersborden te wijzigen. Ik begrijp dat het globaal moet aangepakt worden... maar een verkeersbord ? Ik nodig u uit om eens te komen kijken !

M. le Président :

Monsieur Mahy, Monsieur Berckmans attire votre attention sur le fait qu'il y a des panneaux de signalisations qui ne sont pas conformes à la situation et il vous demande si la Commune va faire quelque chose pour effectuer la modification de ces panneaux qui rendent le carrefour dangereux...

Dhr. Schepen Gypers :

Ik zal vragen aan de mensen van de dienst Mobiliteit dat ze morgen ter plaatse gaan

en dat ze dat gaan nakijken om daar iets aan doen.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

L'incident est clos.

La séance publique est levée à 00 h. 40.

De openbare zitting is om 00 uur 40 opgeheven.